

Emile de La Bédollière.  
Histoire de la guerre du  
Mexique, illustrée par  
Janet-Lange et Gustave  
Doré

La Bédollière, Émile de (1812-1883). Emile de La Bédollière. Histoire de la guerre du Mexique, illustrée par Janet-Lange et Gustave Doré. 1868.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

\*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

\*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

\*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

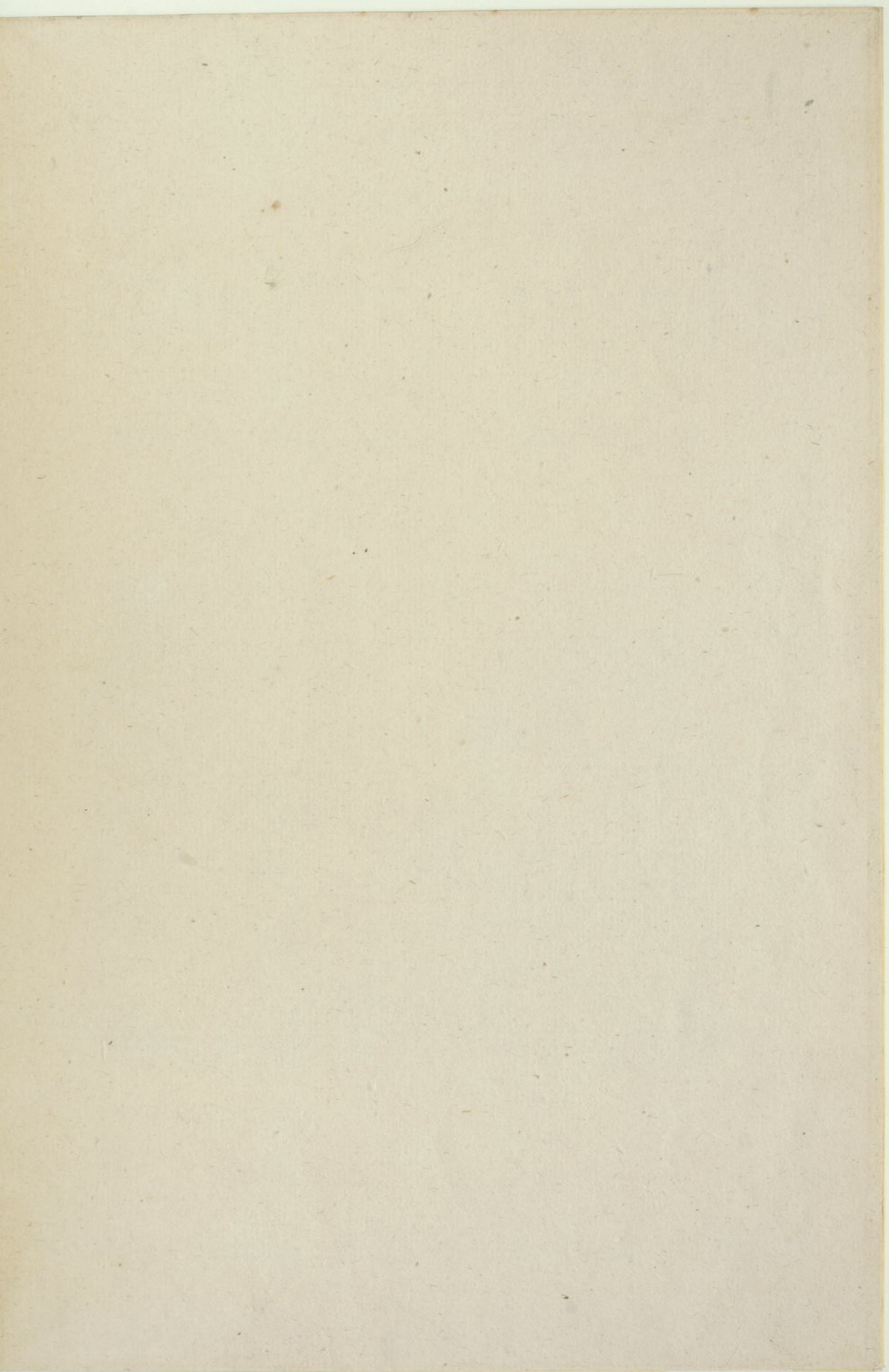
\*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

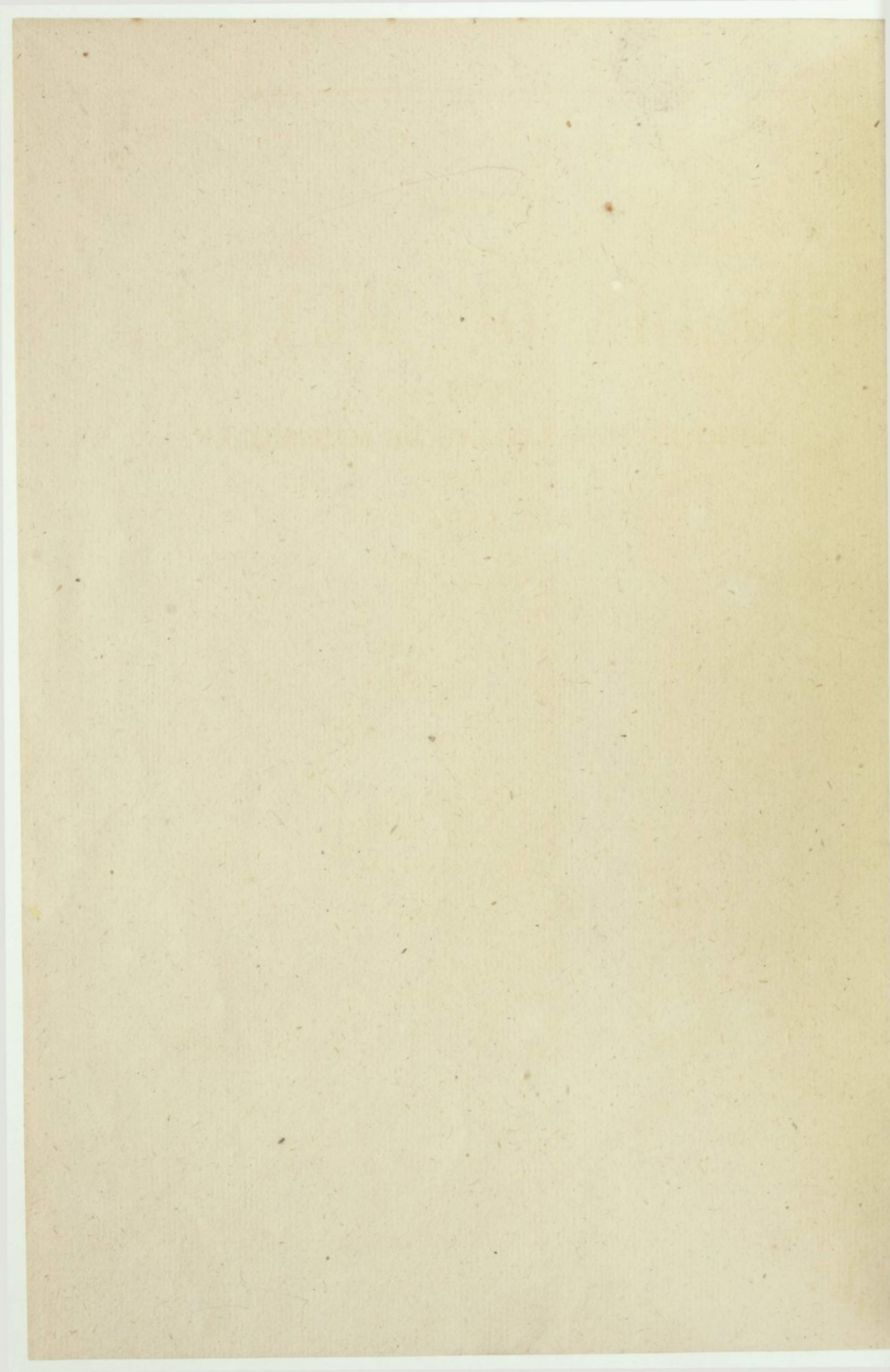
4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [reutilisation@bnf.fr](mailto:reutilisation@bnf.fr).





*Conserver cette couverture.*

ÉMILE DE LABÉDOLLIÈRE

HISTOIRE

DE LA

# GUERRE DU MEXIQUE

— 1868 —

**MORT ET FUNÉRAILLES DE MAXIMILIEN.**

ILLUSTRÉE

PAR LESAGE



Prix : 0,80 c.

PARIS

GEORGES BARBA, LIBRAIRE-ÉDITEUR

7, RUE CHRISTINE, 7

Tous droits réservés.

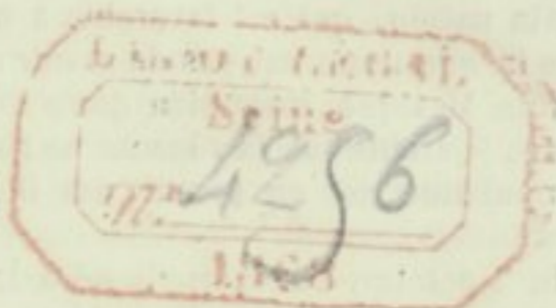
4  
581h



ÉMILE DE LA BÉDOLLIÈRE



HISTOIRE



DE LA

# GUERRE DU MEXIQUE

TROISIÈME ET DERNIÈRE PARTIE



Bombardement de Mexico.

## CHAPITRE PREMIER

Décret du 3 octobre 1865. — Une causerie de Miramon. — Circulaire du 11 octobre 1865. — Événements de Tlaliscaya, de Cotkastia, des bords du Temesis. — Pardon accordé aux condamnés à mort d'Agua-Calientes.

Loin de craindre le moment où il resterait isolé dans la lutte, le nouvel empereur se flattait d'être plus facilement accepté par la population, lorsqu'il ne serait plus soutenu par l'étranger. Il ne se dissimulait pas que la situation militaire était des plus mauvaises; il l'avait déclaré dès le 29 juin 1865, dans un exposé écrit de sa main, au château de Chapultepec. Il reconnaissait dans le même document la bravoure des

troupes audacieuses qu'on se plaisait à appeler *ladrones*, mais qui montraient, de son propre aveu, un talent militaire très-remarquable. Malgré ces désavantages, Maximilien comptait pouvoir résister après le départ des Français, parce qu'il supposait que l'opposition serait brusquement désarmée, et que les soldats indigènes, les auxiliaires autrichiens et belges, suffiraient pour soutenir le trône.

Il se trompait, et l'opposition, au lieu de diminuer, grandissait sans cesse. Chaque jour se vérifiait l'espèce de prophétie du commodore Dunlop, qui, consulté par l'archiduc au moment où celui-ci hésitait à accepter la couronne, avait répondu : « Tous les renseignements que je me suis procurés, en puisant aux meilleures sources possibles, me portent à supposer que le

séul parti qui soit favorable à l'établissement d'une monarchie au Mexique, est le parti du clergé, et que précisément, à cause de cela, il ne paraît pas avoir la moindre chance de regagner l'influence sur la nation, qui est favorable à une politique libérale. Comme la question n'est pas de savoir ce qu'il y aurait de mieux pour le Mexique, mais bien quels sont les vœux du peuple mexicain, je crains que la réponse ne soit que la grande masse de la population est en faveur des institutions républicaines. »

Le décret du 3 octobre 1865, appliqué à la lettre par des soldats furieux, avait créé entre l'archiduc et ses sujets un abîme infranchissable, au fond duquel coulait un fleuve de sang. Nous avons dit que ce décret assimilait les juaristes à des bandits, les livrait à des commissions militaires, et ordonnait leur exécution sommaire. Dans son préambule, il reconnaissait que don Benedito Juarez avait défendu sa cause avec valeur et constance, mais en ajoutant que cette cause avait succombé, par la force de la volonté nationale et de la loi que ce fonctionnaire invoquait à l'appui de ses prétentions. En conséquence les dispositions suivantes étaient adoptées :

« 1<sup>o</sup> Tout individu appartenant à une bande armée, qu'elle se couvre d'un prétexte politique ou non, sera jugé par un conseil de guerre. S'il est déclaré coupable, n'y eût-il que le seul fait d'appartenir à la bande, il sera condamné à mort et exécuté dans les vingt-quatre heures.

« 2<sup>o</sup> Tout individu appartenant à une bande, pris en se battant, sera jugé par le chef de la force qui l'aura appréhendé, lequel, dans un délai de vingt-quatre heures au plus, interrogera le coupable, écoutera sa défense, et prononcera sa sentence qui sera exécutée dans les vingt-quatre heures.

« On n'exemptera de la peine de mort que ceux qui pourront prouver qu'ils étaient incorporés de force à la bande ou qu'ils se trouvaient accidentellement avec elle.

« 3<sup>o</sup> Si, conformément à l'article 3, le chef d'une force trouve que le prisonnier est dans un des deux cas ci-dessus, il ne prononcera pas de sentence, mais remettra le prisonnier et fera son rapport au conseil de guerre dont il dépend.

« 4<sup>o</sup> Seront jugés et condamnés conformément à l'article premier ;

« Ceux qui aident volontairement les guerrilleros de leur argent et tout autre chose.

« Ceux qui donnent des avis, des informations ou des conseils.

« Ceux qui vendent, en connaissance de cause, des armes, des chevaux, des vivres ou quoi que ce soit de militaire à des guerrilleros.

« Le recours en grâce sera refusé aux condamnés à mort. »

Les journaux mexicains ont évalué plus tard le nombre des personnes fusillées en vertu de ce décret à 9,244, et le *Messenger Franco-américain* a prétendu que ce chiffre, qui paraît énorme, était au-dessous de la vérité.

Les exécutions sanglantes qui nous étonnent et nous indignent sont, à ce qu'il paraît, dans les mœurs du pays. Edmond Texier, qui a eu occasion de voir Miramon à Paris, le dépeint comme un jeune gentleman, de bonnes manières, calme, et généralement taciturne. Un soir pourtant, après dîner, au fumoir, quelqu'un ayant parlé d'un acte de férocité attribué à Marquez. « Je ne suis pas son ami, dit vivement Miramon, mais j'eusse fait comme lui ; » et il partit de là pour prétendre que c'était un tort de juger les faits qui se passaient au Mexique en se plaçant au point de vue européen ; qu'il y avait là-bas d'autres traditions, d'autres mœurs, d'autres nécessités, un autre milieu.

On lui répondit que s'il y avait deux mondes, il n'y avait pas deux morales, et, la conversation s'échauffant :

« Je ne me crois pas cruel, répondit Miramon, et cependant j'ai quelquefois été contraint d'agir avec une énergie qui vous paraîtrait peut-être excessive. » Et il raconta que les sous-officiers d'un des régiments de l'armée qu'il commandait ayant fait mine de se révolter, il était allé droit aux mutins, le revolver au poing, et avait tiré dans le tas.

— Quoi ! interrompit un des assistants, sans crier gare, sans prendre la peine de leur parler.

— Du temps perdu, répliqua Miramon ; d'ailleurs les soldats n'eussent rien compris à une explication entre un chef et ses subordonnés. En Europe, le procédé semblerait un peu vif ; chez nous, il est rudimentaire.

Tout cela fut dit posément, sans la moindre contraction du

visage, le cigare et le sourire aux lèvres. C'était un grand contraste que celui qui éclatait entre ce jeune homme si poli, si élégant, d'une figure si avenante et l'aveu qu'il venait de faire.

« Du reste, dit Edmond Texier, tout ce que nous savons de l'histoire du Mexique démontre surabondamment que, dans ce malheureux pays, la fusillade est le dernier mot de tous les partis vainqueurs. »

Les actes barbares amènent fatalement des représailles ; aussi la guerre du Mexique, pendant le cours de l'année 1866, devint-elle un duel sans pitié ni merci. Il fallait tuer ou se faire tuer, et ce terrible dilemme était admis, même par nos troupes, par nos généraux. On en peut juger par les instructions connues dans une circulaire du maréchal Bazaine, pièce destinée à rester secrète, et qu'ont reproduite tous les journaux européens !

Mexico, 11 octobre 1865.

#### CIRCULAIRE.

Les assassinats odieux commis par les dissidents et la part que les chefs prennent à ces actes sauvages en se mettant à la tête de bandes qui ne respectent rien, donnent à la lutte qui reste engagée aujourd'hui entre le pouvoir impérial et le parti juariste le véritable caractère sous lequel elle doit être envisagée : c'est la guerre de la barbarie contre la civilisation.

« Le 18 juin 1865, Arteaga attaque Uruapan, s'empare de la ville après une lutte de trente heures, et, loin d'honorer la bravoure des défenseurs, fusille impitoyablement le commandant Lemus, le sous-préfet Isidro Paz et un des notables de la ville, qui avait pris les armes pour la cause de l'ordre.

« Le 7 juillet, Antonio Perez assassine de sa propre main le capitaine Kurzroch, blessé et transporté par ses hussards après le combat d'Ahuactlan.

Le 1<sup>er</sup> septembre, Ugalde, surprenant à San-Felipe et Obraje, un détachement de la garde municipale de Mexico, fait fusiller ses officiers.

« Enfin le 7 octobre courant, des bandes réunies dans les Terres-Chaudes de la Vera-Cruz attaquent le train du chemin de fer à la Roya de Piedra, s'emparent du lieutenant du génie colonial Lriquet, du garde d'artillerie Loubet, et de sept hommes de troupe. Les neuf cadavres ont été retrouvés le lendemain horriblement mutilés.

« En présence de ces actes sauvages, les représailles deviennent une nécessité et un devoir. Tous ces bandits, y compris leurs chefs, ont été mis hors la loi par le décret impérial du 3 octobre 1865.

« Je vous invite à faire savoir aux troupes sous vos ordres que je n'admets pas qu'on fasse des prisonniers. Tout individu quel qu'il soit qui sera pris les armes à la main sera mis à mort. Aucun échange de prisonniers ne sera fait à l'avenir. Il faut que nos soldats sachent bien qu'ils ne doivent pas rendre les armes à de pareils adversaires.

« C'est une guerre à mort, une lutte à outrance entre la barbarie et la civilisation qui s'engage aujourd'hui.

« Des deux côtés il faut tuer ou se faire tuer.

» Le maréchal commandant en chef,

« Signé, BAZAINE.

« NOTA. — Cette circulaire ne sera pas copiée sur les livres d'ordres ; elle sera donnée en connaissance à MM. les officiers seulement. »

Un officier, M. de Kératry, a écrit dans la *Revue des Deux-Mondes* l'histoire des contre-guérillas organisées dans les Terres-Chaudes, et placées par le général Forey sous les ordres du colonel Du Pin. Il faut lire cette relation pour comprendre à quel degré d'exaspération étaient arrivés les combattants. Souvent, pour obtenir des vivres, des munitions, il fallait menacer de fusiller ceux qui n'obéiraient pas aux réquisitions. A Tlaliscaya, où six notables avaient été retenus comme otages, la liberté fut rendue à deux d'entre eux, chargés d'aller chercher des embarcations pour passer un large cours d'eau. Le colonel Du Pin les avertit que s'ils n'étaient pas de retour le lendemain, leurs maisons seraient incendiées ; que de demi-heure en demi-heure, chacun des quatre notables restés à Tlaliscaya serait fusillé ; que chaque demi-heure de retard coûterait en outre mille piastres (cinq mille francs) aux Tlaliscayens.

Une des expéditions de la contre-guérilla du colonel Du Pin

donna lieu à une scène émouvante, que M. de Kératry raconte en ces termes :

« Dans une course faite du côté de Cotastla, qui réclamait sans cesse l'appui des Français, fut fait prisonnier un certain Molina au moment où il facilitait la fuite des guérillas réunis dans sa *tienda* en coupant avec une *machete* les longues des chevaux attachés au *coral* pour hâter le départ des cavaliers surpris. La boutique de Molina servait de repaire à tous les bandits qui y apportaient leur part de butin. Molina était connu comme très-riche; il achetait aux bandits les dépouilles des convois enlevés, les payait à vil prix et les faisait revendre le plus cher possible sur les marchés de Vera-Cruz et d'Orizaba. On fouilla sa maison; des lettres significatives établirent sa complicité avec les juaristes.

« Le colonel Du Pin condamna Molina et l'un de ses parents, seul complice reconnu, à être fusillés séance tenante. La femme de Molina était présente à l'arrêt, elle demanda grâce; mais le colonel ne pouvait l'accorder, et les deux coupables tombèrent sous ses yeux.

« Elle resta froide et impassible. La troupe se remit en route. Lorsque le colonel Du Pin fut à cheval, la femme de Molina se campa fièrement devant sa monture, et, la main levée, lui cria : « Avant huit jours, colonel, tu mourras ! » Puis elle disparut, éclatant en sanglots.

« Le 29 septembre, le colonel se rendit à Vera-Cruz, pour y toucher la solde de sa troupe à l'intendance. Le 1<sup>er</sup> octobre au matin, il repartait en secret pour la Soledad. Il avait eu soin d'annoncer à haute voix la veille son départ par le train de deux heures du soir. Le même jour, à trois heures, le train du chemin de fer tombait, au milieu du bois de la Pulga, dans une affreuse embuscade; la locomotive était renversée sur ses rails, les voitures s'entassaient les unes sur les autres.

« Du haut des deux berges de la voie ferrée, les guérillas mexicains faisaient un feu plongeant sur les wagons et les voyageurs. La cavalerie ennemie débouchait des deux côtés de la voie, le chef de bataillon Ligier, commandant supérieur de la Soledad, fut tué. Egyptiens et Français résistèrent héroïquement; mais il resta sur place beaucoup de blessés et de cadavres. Les blessés recueillis le soir racontaient que partout éclatait ce cri de vengeance lorsque les guérillas fouillaient les corps : *Donde es este miserable Du Pin?*

« La veuve de Molina n'avait rien épargné, on le voit, pour réaliser ses menaces. Cette attaque, dit-on, lui coûta une somme considérable. »

Un nègre nommé Ramon commandait sur les bords du Temesis, près de Tampico, une guérilla qui fut surprise, et dont cinq hommes furent enlevés, garrottés et conduits en ville. Le colonel Du Pin les condamna à être pendus, l'un au *farol* ou candelabre central de la place de la douane, les autres aux réverbères des quatre angles. « Au coucher du soleil, dit M. de Kératry, les trottoirs étaient couverts de curieux. Parmi les coupables étaient le père et son fils. A la lecture de l'arrêt, pas un des condamnés ne bronche. Le prêtre récitait des litanies : le père et l'enfant, au moment de l'adieu suprême, n'eurent même pas la pensée d'une dernière étreinte. Le jeune homme, avec un cynisme révoltant, railla la maladresse des exécuteurs, inhabiles dans l'art de manier le nœud coulant, art dont il possédait, disait-il, la pratique à fond; puis de ses propres mains, il se passa la corde autour du cou, et comme il était gêné par les rayons du soleil abaissés à l'horizon, il demanda comme dernière grâce qu'on lui tournât la tête du côté du levant pour ne pas souffrir de la réverbération dans ses derniers moments.

« La race mexicaine, métis et indiens, est d'un calme effrayant et sinistre devant la mort. Rarement elle demande grâce à l'approche du dernier coup. Pour ces hommes, passer de la vie à trépas est une petite affaire; leur temps est fait ici-bas; ils ont pris la mesure de jouissance et de peines qui leur était réservée. Absurde fatalisme qui nous présage de longues et terribles luttes !

« Jusqu'au lendemain matin, les cadavres se balancèrent au bras des lanternes sous le souffle de la brise de mer. Cette exécution causa quelque émoi à Tampico. Quoique approuvée au fond, dans la forme, elle excita des plaintes qui eurent de l'écho jusqu'à Mexico.

« Le général en chef interdit désormais ce mode de châtiement, en vigueur du reste dans toute l'Amérique, et ordonna de déférer aux cours martiales tout guérilla pris les armes à la main. »

Le maréchal Bazaine n'avait pas l'inflexibilité absolue que quelques écrivains lui ont reprochée. Au mois de juin 1866, on dénonça au commandant français de la place d'Agua-Calientes une conspiration qui ne tendait rien moins, disaient les délateurs, qu'à faire sauter, au moyen de la mine, le quartier français et l'hôpital militaire.

Cette conspiration fut naturellement attribuée aux libéraux, et il fut procédé à l'arrestation de vingt et quelques personnes de la ville, qui furent déférées à la cour martiale.

Trois furent condamnés à mort;

Deux aux travaux forcés à perpétuité;

Dix-sept à la transportation à Léon, ville située à trente-cinq lieues à peu près d'Agua-Calientes.

Toute la ville s'émut de cette condamnation, car tout le monde croyait à l'acquiescement, personne ne croyait à la conspiration.

Le commandant militaire français de cette ville était alors un brave et digne capitaine du 95<sup>e</sup> de ligne, nommé Barthès. Toutes les dames de la ville, le curé, qui cependant n'était pas libéral, et les notables se rendirent chez ce digne officier et le supplièrent d'accorder un sursis provisoire à la sentence de la cour martiale, qui était exécutable dans les vingt-quatre heures.

Il y consentit, ce qui lui valut un mois d'arrêts rigoureux ordonnés par le général de Castagny.

Aussitôt son consentement obtenu, toutes les personnes qui pouvaient disposer d'un peu d'influence s'employèrent pour obtenir de l'empereur un sursis et un nouveau jugement.

Le général mexicain Manuel Arteaga, qui ne s'était pas encore prononcé, partit pour aller à Mexico demander à Maximilien la grâce des condamnés. Voyage fatal pour ce jeune général ! car lorsqu'il eut vu de près le gouvernement, et lorsqu'il eut jugé par lui-même l'état des esprits dans la capitale, il ne revint à Agua-Calientes, sa patrie, que pour en sortir, et rejoindre les dissidents dans le Michoacan, où il trouva la mort.

Un officier français, qui avait épousé une mexicaine, fut supplié par toutes les femmes de sa famille de solliciter l'intervention de la maréchale Bazaine. Il envoya sa supplique par le télégraphe, et trois heures plus tard, il reçut cette réponse :

*La maréchale à M...*

« Je viens de voir le maréchal. Il ne peut rien faire pour ces condamnés. Il dit que cela regarde l'empereur. Que Dieu sauve ces malheureux ! »

Malheureusement l'empereur était à Cuernavaca; le temps manquait pour le prévenir; la vie des condamnés était menacée, quand, une heure après, le même officier français reçut une seconde dépêche ainsi conçue :

*La maréchale Bazaine à M...*

« Le maréchal vient de me dire qu'il prenait sur lui de suspendre l'exécution. Annoncez cette bonne nouvelle aux dames d'Agua-Calientes. »

La cour martiale fut dissoute, et les trois condamnés échappèrent au supplice.

Mansuétude ou violence rien n'y faisait, comme le disait le *New-York-Herald* du 1<sup>er</sup> août 1866 : « Les Mexicains demeuraient impatients du délai que Maximilien apportait à emballer son sceptre et sa couronne, et à retourner vers le vieux monde, avec tous ses bagages. » Ce journal prévoyait une période de chaos. « Il y a déjà, disait-il, dans l'arène la faction Juarez, la faction Ortéga, la faction Santa Anna et autres trop nombreuses pour être mentionnées. La population, d'autre part, est coupée en races et en partis discordants : il y a le parti de l'Eglise, le parti de la confiscation; la vieille race européenne peu nombreuse, mais riche et unie; la race indienne nombreuse, mais dégénérée, impuissante et misérable, et les métis, mercenaires, traîtres et sans scrupule. Laisés à eux-mêmes ces éléments discordants et hostiles, aussitôt que Maximilien aura retiré ses baïonnettes, ramèneront vite le pays à son ancienne condition d'anarchie. »

Malgré ces sombres pronostics, le *New-York-Herald* disait ne se soucier nullement de maintenir le nouvel empire, qu'il regardait comme perdu sans retour, d'autant plus que la main de la France se retirait.

## CHAPITRE II

Préparatifs de l'évacuation du corps expéditionnaire français.  
L'impératrice Charlotte.

L'évacuation était décidée en principe ; le 51<sup>e</sup> et le 81<sup>e</sup> de ligne, le 7<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pieds devaient s'embarquer dans les premiers jours du mois de novembre, et ce départ fut annoncé aux différents chefs de corps par le maréchal Bazaine lui-même dès le mois d'août 1866, au retour d'une excursion qu'il fit du côté de San-Luis de Potosi.

Le jeune empereur était donc sur le point d'être abandonné par ses puissants protecteurs ; les coffres de l'Etat étaient vides ; les rangs des républicains grossissaient ; le clergé, après avoir inutilement réclamé la révision des lois qui lui ôtaient ses anciennes prérogatives, murmurait et en appelait au pape. Afin de conjurer tant d'orages, l'impératrice Charlotte, femme énergique et résolue, s'embarqua pour l'Europe ; elle voulait obtenir de bonnes conditions, de la cour de Rome, l'ajournement du rappel de nos troupes, le remplacement du maréchal Bazaine, et enfin un délai pour le paiement des sommes à échéance en janvier prochain.

L'impératrice Charlotte avait étudié avec fruit les questions politiques, et se rendait exactement compte des situations, des difficultés à vaincre, des éventualités qui pourraient surgir. Elle se peint admirablement et peint avec fidélité l'état du Mexique, dans une lettre dont nous empruntons le texte à un livre curieux publié par la librairie Amyot : *La cour de Rome et l'empereur Maximilien*.

Le destinataire n'est pas nommé.

« Janvier 1865.

« Votre bonne lettre m'a fait, je le répète, doublement plaisir, car c'est en même temps une preuve de votre souvenir et de l'amitié qui ne cesse de nous unir. Nous en avons un peu besoin en ce moment, à parler franchement, car la situation est loin d'être éclaircie. Je ne sais si vous êtes au fait que le Saint-Père, qui a le caractère enjoué, dit souvent de lui-même qu'il est *jettatore*. Eh bien ! c'est positif que depuis que son envoyé a mis le pied sur notre sol, nous n'avons eu que des déboires et nous en attendons un nombre qui ne sera pas moindre dans un avenir prochain.

« L'énergie et la persévérance ne nous manquent, je crois, pas, mais je me demande si, les difficultés de toute espèce continuant de la sorte, il y aura possibilité d'en sortir. En effet, voici l'état de choses actuel. Le clergé, blessé à mort par la lettre du 27 décembre, n'est pas facile à dompter ; tous les vieux abus se coalisent pour éluder les dispositions de l'empereur vis-à-vis de lui. Il y a là dedans, non peut-être du fanatisme, mais une telle ténacité sourde et manœuvrière, que je crois impossible que les membres qui composent aujourd'hui le clergé puissent jamais en former un nouveau. Ce qu'on fera d'eux, voilà la question.

« Lorsque Napoléon I<sup>er</sup> obtint du pape la démission des évêques émigrés, ils vivaient à l'étranger, et, comme c'étaient de saints personnages, ils se résignèrent. Ceux-ci, nous les avons ici, ils quitteraient volontiers leurs sièges, mais pas leurs revenus. Un traitement de l'Etat ne leur rapporterait jamais autant, et leur idéal est de vivre en Europe avec cet argent, pendant que nous bataillons ici pour fixer la position de l'Eglise.

« Les biens vendus vont être révisés, seconde pomme de discorde ; car, par la reconnaissance des lois de réforme, nous nous sommes mis les conservateurs sur les bras. Aujourd'hui, nous allons avoir à dos les libéraux et les adjudicataires. Comme il ne saurait y avoir qu'un poids et une mesure pour tous, ceux qui se sont livrés à des opérations illicites vont devoir restituer leurs gains, et je crains que cette œuvre de répartition et de justice n'excite autant de passions que la perte des biens pour le clergé.

« Au milieu de tout cela, Oajaca n'est pas encore pris ; cela inquiète les esprits. Si le malheur voulait que la moindre des choses allât de travers là-bas, la bombe éclaterait en divers endroits. Nous passons depuis un mois une forte crise. Si elle est victorieusement supportée, l'avenir de l'empire mexicain s'annonce bien ; sinon, je ne sais ce qu'il faut en augurer. Pendant les premiers six mois, tout le monde trouve le gou-

vernement parfait ; touchez à quelque chose, mettez la main à l'œuvre, on vous maudit. C'est le néant qui ne veut pas être détrôné. Vous croiriez peut-être avec moi que le néant est une substance maniable, puisque ce n'est rien ; au contraire, on s'y heurte à chaque pas dans ce pays-ci, et c'est du granit plus puissant presque que toutes les forces de l'esprit humain. Les pyramides d'Égypte ont été moins difficiles à élever que le néant mexicain ne serait à vaincre.

« Encore, tout ici n'aurait-il qu'une gravité secondaire sans le fait capital que l'armée diminue et avec elle la force matérielle du gouvernement. Je crains toujours qu'on lâche la proie pour l'ombre. Certes, le Corps législatif parlera en France, mais il ne s'agit que de discours plus ou moins sonores. Tandis qu'ici ce sont des faits qui peuvent compromettre le succès d'une œuvre que la France a fondée et qui est destinée à porter le nom de Napoléon III aux générations futures. Il est fort beau de dire, comme dans le Parlement anglais : Le Mexique est si bien organisé qu'il n'a besoin du secours de personne. Mais pour ma part, je préfère m'en tenir aux réalités. Pour civiliser ce pays-ci, il faut en être complètement maître, et, afin d'avoir ses coudées franches, il faut pouvoir tous les jours réaliser sa force en gros bataillons ; c'est un argument qui ne se discute pas.

« Toute la force que l'on n'est pas à même de réaliser, telle que le prestige, l'habileté, la popularité, l'enthousiasme, n'a qu'un prix conventionnel, ce sont les fonds qui montent et qui baissent... il faut des troupes. Les Autrichiens et les Belges sont très-bons en temps de calme, mais vienne la tempête, il n'y a que les pantalons rouges. S'il m'est permis de vous dire toute ma pensée, je crois qu'il nous sera très-difficile de traverser toutes les premières crises vitales, si le pays n'est pas plus occupé qu'il ne l'est,

« Tout est fort disséminé, et il me semble qu'au lieu de rappeler, il aurait peut-être fallu augmenter. Je crains fort que le maréchal ne se repente de n'avoir pas écrit au mois d'octobre ce que nous lui avons demandé. Il a craint du mécontentement en France, et a, je crois, échangé un petit désagrément contre un plus grand.

« Ceci n'est pas mon opinion toute seule que je n'oserais avancer avec autant d'assurance, c'est celle de juges compétents. Ils disent qu'ils ne sont pas rassurés, non point tant à cause de nous, qu'à cause de l'armée ; car nous pouvons supporter un accroc, personne ne s'en étonnerait, mais pas les armes françaises. Nous pouvons au besoin nous retirer, comme Juárez, dans une province ; nous pouvons retourner d'où nous sommes venus ; mais la France ne peut pas ne pas triompher, parce qu'elle est la France, d'abord, et parce que son honneur est engagé. »

Arrivée en France à la fin d'août 1866, l'impératrice Charlotte se rendit au château de Saint-Cloud, où elle fut accueillie avec déférence, mais sans qu'on prit envers elle aucun engagement. Elle partit aussitôt pour Rome, et donna, chemin faisant, des signes d'un dérangement d'esprit qui s'était déjà manifesté à Puebla et à Acultzingo ; elle s'imaginait qu'elle avait été empoisonnée, et qu'elle était environnée d'ennemis.

L'impératrice Charlotte était le 26 septembre à Ancône, où elle fut reçue par un envoyé mexicain, M. Velasquez de León, qui, dans un rapport à Maximilien, a laissé des renseignements circonstanciés sur l'état intellectuel de l'impératrice. « Nous parlâmes, dit-il, le 25 septembre pour Rome, où nous arrivâmes à onze heures du soir à la première station pour prendre de l'eau. Sa Majesté me fit appeler dans son compartiment, dans lequel elle se trouvait seule avec M<sup>me</sup> del Bario, sa dame d'honneur, et me questionna sur l'état des affaires à Rome. Notre conférence dura environ trois heures. Sa Majesté termina en me disant que j'étais aussi bien informé des affaires du Mexique que de celles de Rome, et me promit d'agir ici suivant mes conseils. Son raisonnement était très-clair et très-logique. Elle ne prononça pas un seul mot qui pût me faire soupçonner l'agitation mentale qui s'est développée par la suite.

« Le 26, Sa Majesté resta à Rome, et le jour suivant nous allâmes avec elle voir le saint-père. Le même jour, Sa Majesté envoya son grand chambellan, le comte de Vallé, pour m'inviter à dîner avec mes nièces. Elle fit le même honneur à quelques membres de la mission et à son aumônier. Nous étions donc tous Mexicains à la table de Sa Majesté.

« Le matin, au moment où nous allions partir pour le Va-

tican, Sa Majesté s'imagina qu'elle voyait du corridor de l'hôtel de Rome, où elle était descendue, que la cocarde du chapeau de son cocher n'était pas en ordre, et elle le réprimanda d'une façon très-vive, et nous retarda jusqu'après l'heure fixée pour notre réception. »

Dans cette entrevue sans témoins, il paraît que la jeune femme, qui s'était infatigablement appliquée pendant plus d'un an à l'étude de toutes les questions relatives au Concordat et aux rapports du Mexique avec Rome, aborda les questions les plus ardues ; elle essaya de traiter sur des bases répudiées depuis longtemps par le souverain pontife ; elle s'est efforcée de lui arracher un assentiment qu'il ne pouvait pas donner. Le pape a fait, dit-on, sentir à la jeune femme combien ce rôle était étrange à son siècle et à son âge. Mais l'impératrice n'a point voulu se rendre aux arguments que le saint-père lui opposait ; elle a prétendu discuter avec lui, elle a persisté dans une obstination inconcevable. Bref, la rupture entre le saint-siège et le Mexique, malgré tous les frais d'érudition, toute la ténacité de l'impératrice, s'est trouvée plus complète qu'auparavant.

L'entrevue dura une heure dix-huit minutes ; l'impératrice présenta les personnes de sa suite à Pie IX, qui leur donna sa main et son pied droit à baiser ; puis elle se retira. Le soir, à table, elle montra une grande irritation, et fit enlever la cafetière qu'elle disait être trouée.

Le 26 septembre, la jeune femme envoya trois fois chercher M. Velasquez de Léon, qui était malade ; et comme il ne venait pas, elle s'écria avec impatience : « Qu'on me l'apporte dans son lit ! — C'est impossible, lui répondit-on. — Mais qu'a-t-il donc ? reprit-elle, aurait-il été empoisonné hier à ma table ? »

Ce jour-là pourtant, elle reçut les autorités et le corps diplomatique, puis elle alla visiter les églises et les monuments de Rome, accompagnée par le commandeur Datti, chambellan particulier du saint-père.

Le 1<sup>er</sup> octobre, à neuf heures du matin, elle se rendit chez le pape, sans se faire annoncer, pour lui dire qu'elle était en butte à une persécution atroce, qu'on en voulait à ses jours, qu'on avait tenté de l'empoisonner à l'hôtel de Rome, qu'elle ne s'y croyait pas en sûreté, et ne pouvait pas y dîner. Le saint-père l'accueillit avec une bonté toute paternelle, il la tranquillisa, donna l'ordre de lui servir un repas dans la bibliothèque du Vatican, où elle passa toute la journée.

Le soir, on essaya de la faire retourner à l'hôtel de Rome ; elle s'y refusa obstinément, en répétant toujours qu'elle était poursuivie par des assassins et qu'elle ne se croyait pas en sûreté ailleurs qu'au Vatican. Elle eut une recrudescence d'égarément, elle fit même des difficultés pour accepter un verre d'eau, craignant que cette eau ne fût empoisonnée.

« A cinq heures et demie, dit le rapport de M. Velasquez de Léon, arriva un mot du cardinal Antonelli, me disant de me rendre immédiatement au Vatican. J'étais à l'hôtel avec M. Castillo, et n'ayant pas de voiture prête, je pris celle de notre consul, qui attendait, en habit de cour, depuis onze heures du matin pour voir Sa Majesté. Je trouvai le cardinal Antonelli très-affecté parce que S. M. l'impératrice ne voulait pas rentrer à l'hôtel avant que le comte del Valle, sa dame de la garde-robe et le docteur Benslaveche qui, disait-elle, l'avaient empoisonnée, eussent quitté la maison.

« Le cardinal voyant que cette excitation était sans cause apparente, demanda la permission de m'écrire. « Oui, dit-elle, vous pouvez écrire à Velasquez, mais je n'ai confiance en personne qu'à Sa Sainteté. »

« Nous convinmes que ces personnes quitteraient l'hôtel sans scandale, et je revins au Vatican informer Sa Majesté, par une note écrite au cardinal, sur le pupitre de Son Eminence, qu'elles étaient parties conformément à ses ordres. Elle partageait le dîner du pape et voulait rester au Vatican toute la nuit, dans la crainte de rencontrer les personnes susmentionnées. Mais ma note la calma, et elle consentit à retourner à l'hôtel à sept heures. En entrant dans sa chambre, elle s'aperçut que les clefs n'étaient pas sur la porte. Le médecin les avait retirées secrètement, comme il en convint plus tard, pour enfermer Sa Majesté dans sa chambre au cas d'une violente attaque. Voyant cela, elle retourna immédiatement au Vatican, et voulut coucher dans une chambre proche de celle du pape. Elle passa la nuit au premier étage, sous celui de Sa Sainteté, qui s'enferma, ainsi qu'elle le fit de son côté avec M<sup>me</sup> del Barrio. »

Le curieux document de M. Velasquez de Léon se termine ainsi :

« Le jour suivant, elle s'amusa au musée du Vatican jusqu'à midi, et se rendit alors à l'hôtel pour voir si les personnes qu'elle soupçonnait y étaient. Elles étaient revenues, et avaient pris d'autres chambres, afin d'être près de Sa Majesté, étant responsables de son auguste personne, de sa santé, de ses bijoux et de ses valeurs. Sa Sainteté envoya son médecin, qui eut une consultation avec le médecin de l'hôpital de San Giacomo, appelé par Sa Majesté, et son médecin particulier : tous déclarèrent qu'elle était atteinte de monomanie. La première fois que Sa Majesté fut au Vatican, le cardinal Antonelli, d'accord avec elle et le pape, fit demander le comte de Flandre et le comte de Bombelles. Le premier était en route pour Miramar, et le dernier était parti avec une permission pour voir sa famille en Autriche.

« M. Castillo et moi nous envoyâmes un télégramme à notre ministre en Belgique pour prévenir le comte de Flandre, dans le cas où il y aurait été, et nous envoyâmes le jour suivant, par le câble atlantique, un mot à Votre Majesté. Quand elle n'était pas subjuguée par cette terrible idée du poison, l'impératrice causait avec raison, et personne n'eût pu se douter de son aberration. Elle ne m'a jamais parlé de poison, car je ne l'ai pas vue au Vatican.

« Le comte de Flandre et le comte de Bombelles arrivèrent le 8 au soir, et résolurent d'emmener Sa Majesté à Miramar. Le jour suivant, le 9 au matin, elle envoya chercher M. Castillo pour lui faire signer plusieurs décrets qu'elle lui donna, destituant toute sa suite et M. Castillo lui-même ; mais, naturellement, il ne les signa pas, malgré l'insistance de Sa Majesté. Les médecins reconnurent que le départ immédiat de Rome de Sa Majesté était nécessaire, à cause de l'action du *sirocco* sur ses nerfs, et pour donner à l'auguste malade les avantages de l'isolement et de l'air de la campagne.

« Le même jour, Sa Majesté partit pour Ancône, par un train spécial. Elle était accompagnée du comte de Flandre ; toute sa suite resta à Rome. Un vapeur était prêt à Ancône ; et dans la matinée du 10, elle arrivait à Miramar. Le comte de Flandre, pensant que la solitude était meilleure pour Sa Majesté l'impératrice, décida qu'elle ne communiquerait avec personne.

« Par respect pour les décisions de la famille, et pour le bien de Sa Majesté, aussi bien que pour décliner toute responsabilité, je demandai au comte de Bombelles de me donner un état écrit des ordres des médecins, pour l'envoyer au comte de Flandre, qui, comme parent de notre souveraine, prenait naturellement soin de l'état actuel de sa santé.

« Il me remit ce document. C'est à cause de cela que la mission extraordinaire de Votre Majesté n'accompagna pas l'impératrice ; mais, en bons Mexicains, Noregio et moi, nous allâmes à la station dire adieu à notre malheureuse souveraine, qui était devenue victime de son amour et de son dévouement au Mexique, au moment où elle rendait à notre pays le service le plus important dans des circonstances critiques.

« Elle me parla avec son amabilité accoutumée, et me demanda pourquoi mes compagnons n'étaient pas présents. Ils se tenaient à l'écart, à cause des ordres du docteur, dont je vous envoie une copie.

« Je dis à Sa Majesté qu'ils étaient malades.

« Elle me répondit : « Comme il pleut fort ! » Et en vérité il pleuvait fort en ce moment. Le comte de Flandre me donna la main, offrit son bras à l'impératrice, et s'avança vers le wagon avec le ministre belge et sa femme, M. Blondeel, qui était ministre de Belgique à Mexico, l'autorité autrichienne et les secrétaires de l'ambassade de Belgique et d'Autriche.

« Le ministre de Belgique, M. Noriego, les secrétaires et moi, suivions, conformément à l'étiquette et par respect pour nos souverains, auxquels je suis toujours très-dévoué.

« Le 11, le grand chambellan de Sa Majesté prit la route de Trieste, et le ministre Castillo partit le 12.

Au moment où il quittait Rome, ce dernier reçut un télégramme de la légation de Paris, reproduisant celui de Votre Majesté, disant la bonne intelligence qui régnait partout en Mexique parmi toutes les classes et annonçant l'organisation complète du ministère. »

## CHAPITRE III

Fin de l'année 1866. — Relations diplomatiques de la France et des États-Unis.

Le télégramme auquel M. Velasquez de León fait allusion, avait été publié par les soins de la légation mexicaine à Paris. Il était ainsi conçu :

« Valentia, le 9 octobre, 1 h. 45 m. du matin.

« Au général Almonte, à Paris.

« Chapultepec (Mexique), le 27 septembre.

« Vous communiquerez à nos légations l'excellent esprit qui règne dans toutes les classes. Le ministère est définitivement constitué. La meilleure intelligence existe avec nos alliés. Le chemin de fer d'Apizaco est ouvert.

« MAXIMILIEN. »

En effet, la situation avait paru s'améliorer pendant le mois de septembre 1866 ; quelques avantages avaient été obtenus.

Dans la nuit du 11 au 12 septembre, un poste français de cent hommes, situé près de Mazatlan, et commandé par le capitaine de la Taste, avait été attaqué par deux mille juaristes, sous les ordres de Corona. Une avant-garde mexicaine, au lieu de donner l'alarme, s'était ralliée aux assaillants. Surpris par des forces aussi supérieures, le poste français lutta jusqu'à l'arrivée de deux compagnies de secours envoyées de Mazatlan, et appuyées par l'escadron du capitaine Adam, et l'ennemi fut repoussé.

Le 25 septembre 1866, deux cent cinquante fantassins de la légion belge, commandée par le colonel Van der Smissen, essayèrent d'enlever la ville de Miquilpan, que les juaristes avaient occupée deux jours auparavant sans que la garnison mexicaine songeât à la défendre. La colonne belge, transportée sur des voitures avec deux compagnies montées, pénétra dans la ville et enleva les barricades sous un feu très-violent ; mais l'ennemi, embusqué dans une église crénelée, lui fit subir de telles pertes, que le colonel Van der Smissen, voyant tomber autour de lui onze officiers, tués ou blessés, dut se résigner à la retraite, et rentra, le 25 au soir, à Tula, après vingt-six heures de marche et quatorze heures de combat.

Au commencement d'octobre, le maréchal Bazaine fit, du côté de Vera-Cruz, une excursion qui avait pour but d'examiner directement l'état du pays, et de calmer les inquiétudes que cherchaient à répandre les dissidents. Parti de Mexico le 2, il était à Puebla le 4. A son retour, il trouva des instructions pressantes, datées du 12 septembre. Le cabinet des Tuileries se décidait à rappeler les troupes françaises en masse, et fixait l'évacuation complète au printemps prochain. Il enjoignait de retenir les régiments qui étaient sur le point de prendre la mer, et terminait en disant : « Protégez notre drapeau contre toute insulte, et affirmez, au besoin, la puissance et la prépondérance de nos armes. »

Peu de jours après, arriva au Mexique un officier supérieur, qui possédait toute la confiance de l'empereur dont il était l'aide-de-camp ; quoique simple général de brigade, M. de Castelnau avait des pouvoirs presque discrétionnaires. Il venait engager l'archiduc à abdiquer, provoquer ensuite la convocation d'un congrès, surexciter l'ambition des chefs qui tenaient la campagne, et faire donner la présidence républicaine à celui d'entre eux, Juarez seul excepté, qui accorderait à l'intervention le plus d'avantages.

Malade au bruit du coup affreux qui avait frappé sa femme, découragé par la foule toujours croissante des dissidents, Maximilien I<sup>er</sup> n'était pas éloigné de consentir à une abdication. Il avait formé provisoirement le projet de se rapprocher de la mer, de se tenir dans une ville voisine du littoral, et d'y attendre les événements avant de prendre une détermination. Il vint du château de Chapultepec à Mexico, le 18 octobre, mais pour y passer seulement ; il pourvut à la réorganisation du conseil d'État, qui devait se composer dorénavant de trente-six membres, répartis en sept sections ; il délégua don Antonio Moran, comme commissaire impérial auprès de l'assemblée des évêques convoquée dans la capitale pour délibérer sur les bases du concordat à conclure avec le saint-siège. Enfin il confia à don Manuel Zelayeta le ministère des finances, de-

venu vacant par suite de la démission du général Friant, que le gouvernement français n'avait pas autorisé à continuer les hautes fonctions qu'il remplissait dans le cabinet mexicain, et qui ont été jugées incompatibles avec son caractère de fonctionnaire français.

Dans l'après-midi du 20 octobre 1866, le *Journal officiel* publia la note suivante :

« Sa Majesté partira après demain pour Orizaba, où elle restera quelque temps, tant pour se trouver plus près du port de Vera-Cruz et à portée des courriers extraordinaires qu'elle attend d'Europe, que pour essayer si un changement de température ne finira pas de faire disparaître les fièvres intermittentes dont elle souffre depuis quelque temps. Le ministre de la maison impériale et une partie de la cour accompagneront Sa Majesté. »

Dans la nuit même, à quatre heures du matin, escorté de trois escadrons de hussards appartenant à la légion autrichienne, Maximilien I<sup>er</sup> prit la route d'Orizaba.

A Ayotla, Maximilien I<sup>er</sup> se croisa avec le général de Castelnau qui se dirigeait vers la capitale, où il arriva le 22 octobre à midi ; mais l'empereur, accablé de douleurs morales et de souffrances physiques, exprima le désir d'ajourner toute conversation d'affaires.

A Mexico, l'inquiétude était grande. Où était le pouvoir ? Ce départ précipité n'équivalait-il pas à une abdication ? A qui étaient laissées les rênes de l'État ? Le journal français, l'*Estafette*, répondit que c'était au maréchal Bazaine. « L'empereur, écrivait-il dans la matinée du 23 octobre, a chargé le maréchal Bazaine de la haute direction des affaires publiques, administratives, civiles, politiques et militaires. La plupart des membres du cabinet, qui avaient offert leur démission samedi soir, auraient, dit-on, consenti à garder leurs portefeuilles sous la présidence du maréchal, qui se trouverait ainsi chargé de la lieutenance générale de l'empire. Nous avons lieu de croire à ces bruits très-fondés, quoiqu'il n'ait encore paru à ce sujet aucun acte officiel.

« Certes, une plus lourde tâche, une plus grave responsabilité est rarement échue à un homme d'État. L'empire est en feu, le trésor public épuisé, la confiance dans l'avenir profondément ébranlée, l'armée nationale insuffisante, l'opinion publique à peu près déconcertée. Qu'on ajoute à ces difficultés mexicaines les intérêts et la vie des résidents français à sauvegarder, l'influence future de notre pays à maintenir sur ce continent, nos alliés à protéger, et, au milieu de tant de complications fâcheuses, l'évacuation à préparer, voilà l'œuvre à mener à bonne fin. Rude besogne dont l'accomplissement serait fort compromise si elle était confiée à d'autres mains.

« Dans cette circonstance suprême, la France attend de nous tous concorde, abnégation et aide réciproque. »

Pendant quelques heures, l'abdication de l'empereur ne fut plus considérée comme une simple supposition, elle passa à l'état de certitude. Ce fut à peine si cette croyance parvint à être ébranlée par l'apparition de la note suivante au journal officiel du soir :

« Ministère de l'intérieur.

« Mexico, 23 octobre 1866.

« M. le rédacteur de l'*Estafette* :

« Par ordre de Son Excellence M. le ministre de l'intérieur, je viens vous dire que votre article d'aujourd'hui contient des assertions absolument fausses, relativement aux nouvelles qui vous ont été données, d'après lesquelles Son Excellence M. le maréchal Bazaine serait resté chargé par l'empereur de la haute direction des affaires publiques, administratives et politiques, les ministres de Sa Majesté demeurant sous la présidence du maréchal et Son Excellence se trouvant chargée de la lieutenance générale de l'empire. Loin de là, Son Excellence le maréchal, dans l'exercice des attributions qui lui appartiennent uniquement, en raison de son haut rang militaire, et sur la recommandation spéciale de Sa Majesté l'empereur à son départ de cette capitale pour Orizaba, de conserver l'ordre public, a offert au ministère d'appuyer ses mesures en tout ce qui sera en son pouvoir, pour que la marche administrative suive son cours, comme cela a eu lieu pendant les divers voyages de Sa Majesté.

« Comme les fausses assertions susdites sont très-alarman-tes, ainsi que tout l'article qui les renferme, le gouvernement

de Sa Majesté ordonne qu'un avertissement soit adressé au journal que vous rédigez, conformément à la loi et pour les effets qu'elle indique.

« *Le sous-secrétaire de l'intérieur,*  
« ANTONIO M. VENCANO. »

L'incertitude dans les régions du pouvoir ne pouvait qu'être favorable à la cause républicaine. *L'Ere Nouvelle*, de Mexico, disait, dans son bulletin de quinzaine du 29 octobre, que les guerilleros pullulaient autour de Vera-Cruz, que des dissidents, partis de Zitacuaro, dans la journée du 21, avaient occupé Ixlahuaca ; qu'une bande commandée par Fragoso s'était emparée, le 19, de Zumpango, après avoir battu la garde rurale de cette ville à l'hacienda de Tezontlapa ; que Martinez avait occupé Guaymas. La prise d'Uruapan par le général impérialiste Mendez était le seul succès mentionné, mais ce succès même devait être plus funeste à Maximilien qu'une défaite. Les généraux Arteaga et Salazar avaient été faits prisonniers, et passés par les armes. La publicité donnée aux lettres touchantes qu'ils avaient écrites à leurs derniers moments, accrut le nombre des ennemis de l'empire mexicain.

L'adieu d'Arteaga à sa mère était ainsi conçu :

« Uruapan, 20 octobre 1866.

« *A dona Apolonia Magallones de Arteaga, Aguas-Calientes.*

« Ma mère adorée, j'ai été fait prisonnier le 13 de ce mois par les troupes impériales, et demain je serai fusillé.

« Je vous en supplie, maman, pardonnez-moi tout le mal que je vous ai fait pendant tout le temps que j'ai suivi la carrière des armes contre votre volonté.

« Maman, en dépit de tous mes efforts pour venir à votre aide, je vous ai envoyé tout ce dont je pouvais disposer en avril dernier. Mais Dieu est avec nous, il ne permettra pas que vous périissiez, non plus que ma sœur Trinidad, la petite Yankee.

« Je ne vous ai pas parlé jusqu'ici de la mort de mon frère Louis, parce je craignais de vous faire mourir de chagrin. Il a péri à Tuxpan, Etat de Jalisco, vers le 1<sup>er</sup> janvier dernier.

« Maman, je ne laisse rien qu'un nom sans tache, car je n'ai jamais rien pris qui ne fût à moi. J'espère que Dieu me pardonnera mes péchés et me recevra dans sa gloire.

« Je meurs en chrétien et je vous dis adieu à tous, à vous, à Dolores, à toute la famille, comme votre fils très-obéissant.

« Signé, JOSE MARIA ARTEAGA. »

Avant d'être passé par les armes, le 21 octobre, le général Salazar avait adressé également à sa mère la lettre suivante :

« Uruapan, 20 octobre 1866.

« Mère adorée, il est sept heures du soir, et le général Arteaga, le colonel Villa-Gomez, trois autres chefs et moi-même, nous venons d'être condamnés. Ma conscience est tranquille. Je vais descendre dans la tombe à trente-trois ans, sans tache dans ma carrière militaire, sans souillure sur mon nom. Ne pleurez pas, mais prenez courage, car le seul crime de votre fils est d'avoir défendu une cause sainte, l'indépendance de son pays. C'est pour cela que je vais être fusillé. Je n'ai pas d'argent, car je n'ai rien mis de côté ; je vous laisse sans fortune, mais Dieu vous aidera, vous et mes enfants, qui seront fiers de porter mon nom.

« Conduisez mes enfants et mes frères dans la voie de l'honneur, car l'échafaud ne peut flétrir le nom d'un patriote.

« Adieu, chère mère, je recevrai vos bénédictions dans ma tombe. Embrassez mon bon oncle Louis pour moi, Tecla, Lupe et Isabelle, mon homonyme, ainsi que Carmelita, Cholleta et Manuel. Donnez-leur beaucoup de baisers et l'adieu le plus profond. Je lègue au premier ma montre d'argent, à Manuel quatre lots de vêtements. Bien des affectueux compliments à mes oncles, mes tantes, mes cousines, à tous mes amis patriotes, et recevez le dernier adieu de votre dévoué et obéissant fils qui vous aime beaucoup,

« Signé, CARLOS SALAZAR. »

Indifférent aux massacres qui se commettaient en son nom, Maximilien 1<sup>er</sup> était absorbé par les négociations diplomatiques.

Depuis l'arrivée du général Castelnau, il comprenait qu'il avait dû être sacrifié ; que les intérêts de la France l'exigeaient ; et il écrivit d'Orizaba au maréchal Bazaine, à Mexico, pour lui demander une dernière explication. Le maréchal croyait devoir se rendre à l'appel. Le général Castelnau et le ministre de France, M. Dano, réunis en conseil, s'y opposèrent.

Pendant ce temps, le maréchal Bazaine recevait à Mexico la visite de M. Marcus Otterbourg, consul américain, envoyé des États-Unis, avec la mission de préparer le terrain à Juarez. Dans cette entrevue, M. Marcus Otterbourg négociait effectivement avec le maréchal Bazaine la remise du pouvoir au général juariste Porfirio Diaz ; mais le commandant en chef français déclara nettement à M. Otterbourg que tant que Maximilien conserverait le pied sur le sol mexicain et n'aurait pas abdiqué, il resterait le seul chef légal du pays, et que jusqu'à ce moment suprême, il n'y avait aucune mesure à prendre.

Les États-Unis avaient au Mexique des représentants sérieux, le colonel Campbell et le général Sherman. Un bâtiment de guerre avait été mis à leur disposition ; ils devaient débarquer à Matamoros, pour se rendre de là à Chihuahua, ou dans tout autre lieu où se trouverait le gouvernement républicain, mais sans qu'en aucun cas le général Sherman s'éloignât des frontières. Il était autorisé à disposer des forces de terre et de mer des États-Unis de manière à contribuer au rétablissement de l'ordre au Mexique, spécialement du côté de la frontière, mais sans intervenir toutefois dans les affaires intérieures de la république.

Le but de la mission des deux envoyés était d'établir :

1<sup>o</sup> Que les États-Unis ne reconnaissent et ne reconnaîtront jamais d'autre gouvernement au Mexique que celui qui est représenté par M. Juarez ;

2<sup>o</sup> Qu'ils ne se proposent ni ne désirent l'acquisition d'aucune portion de territoire de la république, et que, par suite, ils n'ont pas de motif de garantir les emprunts français ;

3<sup>o</sup> Qu'ils sont disposés à prêter leurs services aux Mexicains dans le but de réprimer les dissidences locales, chaque fois qu'ils en seront requis par le gouvernement mexicain ou par les autorités qui émanent de lui, sans se proposer pour cela d'intervenir en aucune manière dans les affaires intérieures du pays.

Hâter, autant que possible, le départ de Maximilien ; travailler à rétablir le gouvernement républicain ; annihiler les tentatives des ambitieux qui chercheraient à perpétuer les troubles, telle était la ligne de conduite tracée à MM. Campbell et Sherman. Voici le texte des instructions que M. Seward, ministre des affaires étrangères des États-Unis, donna à M. Campbell :

« Washington, 20 octobre 1865.

« Monsieur,

« Vous savez qu'il existe entre ce gouvernement et l'Empereur des Français un arrangement amical portant qu'il rappellera du Mexique son armée d'expédition en trois parties, dont la première devra quitter le Mexique en novembre prochain, la seconde au mois de mars suivant, et la troisième en novembre 1867, et que l'évacuation ainsi achevée, le gouvernement français se mettra immédiatement à l'égard du Mexique sur le pied de non-intervention, qui est celui sur lequel se tiennent les États-Unis.

« Des doutes se sont élevés et ont été exprimés dans certaines sphères sur la question de savoir si le gouvernement français exécutera fidèlement cette convention. Le président n'a pas eu de pareils doutes ; il a reçu, et même récemment, des assurances réitérées que la complète évacuation du Mexique par les Français s'accomplira aux époques mentionnées, ou plus tôt, si cela est compatible avec les conditions du climat, des exigences militaires et autres.

« Il y a des motifs pour supposer que deux questions incidentes ont déjà occupé l'attention du gouvernement français, c'est-à-dire : 1<sup>o</sup> s'il ne devrait pas conseiller que le départ du prince Maximilien pour l'Autriche ait lieu avant le rappel de l'expédition française ; 2<sup>o</sup> s'il ne serait pas conforme aux conditions du climat et autres susmentionnées de rappeler d'un seul coup l'armée expéditionnaire tout entière, au lieu de la retirer en trois parties et à des époques différentes ?

« Toutefois, l'Empereur des Français n'a fait sur ce sujet aucune communication formelle au gouvernement des États-

Unis. Lorsque le sujet a été mentionné incidemment, ce département a, par ordre du président, répondu que les États-Unis attendent que le gouvernement français exécute, suivant la teneur, la convention relative à l'évacuation, et qu'il verrait avec plaisir qu'elle pût être exécutée avec plus de promptitude qu'il n'est stipulé.

« En conséquence, le président espère qu'au mois de novembre prochain une partie au moins de l'expédition française se retirera du Mexique, et il ne paraît pas improbable qu'elle se retire tout entière vers la même époque. Un pareil événement ne peut manquer de produire une crise qui sera d'un immense intérêt politique dans le Mexique. Dans le cas d'une évacuation partielle ou complète du Mexique, que fera le prince Maximilien? C'est ce qu'on ne peut prévoir d'une manière certaine.

« Que fera aussi dans le même cas M. Juarez, président de la république du Mexique? C'est ce qu'on ne saurait maintenant prévoir d'une manière précise. Nous n'ignorons pas qu'il existe au Mexique plusieurs partis politiques autres que ceux à la tête desquels sont le président Juarez et le prince Maximilien, qui ont des vues opposées sur le moyen le plus efficace et le plus convenable de rétablir dans cette république la paix, l'ordre et le gouvernement civil. Nous ne savons comment pourront agir ces partis dans le cas de l'évacuation des Français.

« Enfin, il est impossible de vous donner des instructions très-précises sur la manière dont il vous faut remplir le mandat si important que vous a confié le gouvernement des États-Unis. Il faut s'en remettre beaucoup à votre propre jugement qui doit s'exercer selon que vous jugerez la marche des événements politiques, à mesure qu'ils se révéleront d'eux-mêmes dans l'avenir.

« Il est cependant certains principes qui, nous le croyons, peuvent être sûrement établis relativement à la politique que le gouvernement des États-Unis vous dira de suivre. Le premier de ces principes est que, comme représentant des États-Unis, vous êtes accrédité auprès du gouvernement républicain du Mexique dont M. Juarez est président. Vos communications en cette qualité lui seront faites en quelque endroit qu'il se trouve, et dans nulle circonstance vous ne reconnaîtrez officiellement, soit le prince Maximilien qui revendique le titre d'empereur, soit toute autre personne, chef ou combinaison comme exerçant l'autorité exécutive au Mexique, sans avoir préalablement référé à ce département ou sans avoir reçu des instructions du président des États-Unis.

« Secondement, supposant que les commandants de l'armée et de la flotte françaises s'occuperont, avec bonne foi, d'exécuter la convention précédemment mentionnée relativement à l'évacuation du Mexique, l'esprit de l'engagement, quant à ce qui nous concerne, au sujet de cet événement, devra empêcher les États-Unis et leurs représentants de gêner ou d'entraver le départ des Français.

« Troisièmement, ce que le gouvernement des États-Unis désire, quant à l'avenir du Mexique, ce n'est ni la conquête de ce pays ni d'une partie de son territoire, ni l'agrandissement des États-Unis au moyen d'achats de terres ou de provinces; mais d'un autre côté, il souhaite voir ce peuple mexicain délivré de toute intervention militaire étrangère, afin qu'il puisse reprendre la direction de ses propres affaires sous le gouvernement républicain existant, ou sous telle autre forme de gouvernement que, dans le plein exercice de son entière liberté, il aura décidé d'adopter de son plein gré, par l'acte de sa propre volonté, hors de la pression d'aucune nation étrangère, et naturellement de l'influence des États-Unis.

« Il résulte, comme conséquence de ces principes, que vous n'entrerez dans aucune stipulation avec les commandants français, avec le prince Maximilien ou un parti quelconque ayant une tendance à empêcher ou à retarder le rétablissement de l'autorité de la république. D'un autre côté, il peut arriver que la république du Mexique désire les bons offices des États-Unis, ou même quelque acte effectif de notre part pour favoriser ou rendre plus prompte la pacification d'un pays si longtemps bouleversé par la guerre étrangère, combinée avec les discordes civiles, et gagner ainsi du temps pour le rétablissement de l'autorité nationale sur un principe conforme à un système de gouvernement républicain.

« Il se pourrait, en outre, que les forces de terre et de mer des États-Unis puissent, sans intervenir dans la juridiction du Mexique, ou violer les lois de la neutralité, être employées de

façon à servir utilement le rétablissement de la loi, de l'ordre et du gouvernement républicain dans ce pays. Vous êtes autorisé à conférer à ce sujet avec le gouvernement républicain du Mexique et ses agents, et aussi, mais non officiellement, avec tous autres agents ou parties, si une telle conférence devenait nécessaire.

« De cette manière, vous pourrez obtenir des informations importantes pour notre gouvernement; vous les porterez à sa connaissance, ainsi que vos suggestions et votre avis relativement aux mesures qui peuvent être adoptées par nous, conformément aux principes que je viens d'exposer. Vous vous contenterez pour toutes propositions importantes relatives à la réorganisation et au rétablissement du gouvernement républicain au Mexique qui pourraient se produire, d'en référer ainsi à ce département, afin qu'il en informe le président.

« Le général des États-Unis est déjà muni de pouvoirs discrétionnaires pour la disposition à faire des troupes des États-Unis dans le voisinage du Mexique. Son expérience militaire lui permettra de vous conseiller sur telles questions qui viendraient à s'élever pendant la période de transition du Mexique d'un état de guerre civile à une situation de gouvernement politique indépendant. En même temps, il peut être en son pouvoir, se trouvant près du théâtre des événements, de donner certains ordres qui sembleraient opportuns ou nécessaires pour maintenir les obligations incombant aux États-Unis relativement à des actes quelconques sur les frontières du Mexique.

« Pour ce motif, il a reçu des instructions et a été invité par le président à vous accompagner au lieu de votre destination, et à agir de concert avec vous comme conseiller autorisé par ce département pour ce qui regarde les questions ci-dessus discutées. Après avoir conféré avec lui, vous vous rendrez, si bon vous semble, à la ville de Chihuahua, ou à telle autre place qui pourra être la résidence du président Juarez.

« Il vous est loisible d'aller dans toute ville du Mexique où vous jugerez utile de vous rendre pour votre mission, de vous arrêter dans une place quelconque des États-Unis ou ailleurs, près de la frontière ou de la côte du Mexique et d'y attendre quelque temps pour entrer dans toute partie du territoire mexicain qui se trouvera au pouvoir du gouvernement républicain du Mexique.

« Je suis, monsieur, etc.,

« WILLIAM H. SEWARD.

« A M. Lewis D. Campbell. »

Les États-Unis considéraient l'empire mexicain comme déjà mort; ils réglaient ses funérailles, désignaient son héritier, et partageaient ses dépouilles.

Toutefois, ses derniers défenseurs tenaient encore la campagne. Le général Mendez, dont le quartier général était Morilia, dispersa, le 25 octobre, dans la plaine de Cuatro, les guérillas de Bravo, Ledesma, Nunez et Garcia. Le 6 novembre, les bandes du Michoacan ayant fait une tentative sur Tenancingo, furent repoussées par la garde rurale, et perdirent deux de leurs chefs, Frayes et Civile Vargas. Dans le sud de Jalisco, les bandes de Coalcoman s'étant considérablement augmentées sous les ordres de Julio de la Cadena, le commandant Berthelin fut chargé de les attaquer. Le 10 novembre, il rencontra l'ennemi à Paso del Guyabo, et, après un combat acharné dans lequel la gendarmerie mexicaine ne put soutenir le choc de plus de 500 cavaliers, il paya de sa vie sa vaillante entreprise. Le maréchal Bazaine, rendant compte de cet événement, ajoute : « C'est une perte regrettable; le commandant Berthelin jouissait de l'estime de tous, et s'était créé dans le Jalisco une grande réputation par la manière dont il avait dirigé sa compagnie franche contre les bandes de Rosas. »

Après être resté plusieurs jours en observation à Palmar, où il réorganisa les contingents autrichiens, le général Aymard se mit en route le 9 novembre pour aller les installer à Tehuacan, dont le réduit est très-fort et parfaitement approvisionné. La colonne Aymard quitta Tehuacan le 13, et se dirigea sur San Andrés pour surveiller tous les débouchés de l'ennemi vers Perote et Orizaba. Son arrivée à marche forcée devant Perote, le 20 novembre, surprit les dissidents qui serraient la place de près, et les mit en fuite.

Le général mexicain Calderos, bloqué dans Jalapa par plus de quatre mille dissidents, se battit deux jours de suite sans vivres. Manquant de tout, il accepta une capitulation honora-

ble, et se retira sur Puebla avec la garnison qu'il commandait.

Les opérations militaires n'avaient que peu d'importance, comparativement à ce qui se passait dans le monde diplomatique. A la date du 8 novembre, le représentant des États-Unis à Paris, M. Bigelow, mandait à M. Seward que le gouvernement français, par suite d'une modification de son programme, ne commencerait pas à rapatrier ses troupes avant le printemps.

Le lendemain, 9 novembre, M. Seward adressa à M. Bigelow une copie des instructions qu'il avait données à M. Campbell ; il l'engageait même à donner lecture de la dépêche, s'il en était besoin.

Quinze jours plus tard, le 22 novembre, le secrétaire d'État

de la guerre fut informé de la situation des affaires et prié de donner aux troupes de Rio Grande les ordres qu'il pourrait juger nécessaires.

Le lendemain, 23 novembre, le câble transatlantique transmit à M. Bigelow la plus longue dépêche qui ait encore été envoyée par le télégraphe. Elle était ainsi conçue :

« Monsieur,

« Votre dépêche du 8 novembre, relative au Mexique, a été reçue. Votre conduite dans votre entrevue avec M. de Moustier, et votre entrevue aussi avec l'empereur, sont complètement approuvées.

« Dites à M. de Moustier que notre gouvernement est étonné



Le colonel Dupin menacé par une femme dans une de ses expéditions.

et affligé d'apprendre par l'annonce faite, pour la première fois maintenant, que le rapatriement promis d'un détachement des troupes françaises, qui devait s'effectuer du Mexique en ce mois de novembre, a été différé par l'empereur. L'embarras qui en résulte est accru considérablement par la circonstance que cette résolution de l'empereur a été prise sans en avoir conféré avec les États-Unis, et sans leur en avoir donné avis. Notre gouvernement n'a en aucune façon fourni des renforts aux Mexicains, ainsi que l'empereur semble le présumer, et il n'a rien su du tout de son contre-ordre au maréchal Bazaine dont parle l'empereur.

« Nous consultons seulement les communications officielles, quand il s'agit de la France. Je ne suis pas en mesure de dire, et il serait superflu, quant à présent, d'entamer la question à cet égard, si le président aurait pu ou non acquiescer au retard projeté par l'empereur dans le cas où il aurait été opportunément consulté et si cette proposition avait été appuyée, comme on l'appuie maintenant, sur des considérations purement militaires, et si elle avait été caractérisée par les manifestations ordinaires de déférence pour les États-Unis.

« Mais la décision prise par l'empereur de modifier l'arrangement actuel sans entente préalable avec les États-Unis, de laisser, quant à présent, l'armée française tout entière au Mexique, au lieu de retirer un détachement en novembre, ainsi qu'il avait été promis, paraît aujourd'hui, sous tous les rapports, regrettable.

« Nous ne pouvons y adhérer : premièrement, parce que le terme « au printemps prochain, » tel qu'il a été fixé pour la complète évacuation, est indéfini et vague ; secondement, parce que rien ne nous autorise à déclarer au Congrès et au peuple américain que nous avons maintenant une garantie meilleure pour le rappel de l'armée expéditionnaire tout entière au printemps, que nous n'en avons eu jusqu'ici pour le rappel d'une portion en novembre ; troisièmement, comptant parfaitement sur l'exécution au moins littérale de l'accord fait alors par l'empereur, nous avons pris des mesures en prévision de l'évacuation des troupes françaises, pour concourir avec le gouvernement républicain du Mexique à la pacification de ce pays, ainsi qu'au prompt et complet rétablissement de la véritable autorité de ce gouvernement.

« Comme faisant partie de ces mesures, M. Campbell, notre ministre nouvellement nommé, accompagné du lieutenant général Sherman, a été envoyé au Mexique, afin de conférer avec le président Juarez sur les questions qui intéressent au plus haut point les États-Unis et sont d'une vitale importance pour le Mexique. Notre politique et les mesures ainsi adoptées dans la ferme conviction que l'évacuation du Mexique allait commencer, ont été portées ici à la connaissance de la légation française, et vous avez déjà, sans nul doute, exécuté vos instructions en les faisant connaître au gouvernement de l'empereur à Paris.

« L'empereur verra que nous ne pouvons maintenant rappeler M. Campbell, ni modifier les instructions conformément auxquelles on s'attend qu'il traitera, et d'après lesquelles il peut même traiter avec le gouvernement républicain du Mexique. Ce gouvernement désire, certes bien vivement, et il espère avec confiance, voir discontinuer au plus tôt et définitivement une occupation étrangère.

« Vous direz donc au gouvernement de l'empereur que le président désire, et qu'il espère sincèrement, que l'évacuation du Mexique s'accomplira en conformité de l'arrangement actuel, autant que le permettra la complication inopportune que nécessite cette dépêche. Sur ce point, M. Campbell recevra des instructions. Des instructions seront aussi envoyées aux forces militaires des États-Unis, placées en observation, et qui attendent du président des ordres spéciaux. C'est ce qui sera fait avec la confiance que le télégraphe ou le courrier nous apporteront une satisfaisante résolution de l'empereur, à cette note. Vous assurerez au gouvernement français qu'en voulant affranchir le Mexique, les États-Unis n'ont rien tant à cœur que de conserver paix et amitié avec la France.

« Le président n'a pas le plus léger doute que ce qui a été résolu avec la France a été décidé sans qu'on ait pleinement réfléchi à l'embarras que cela doit produire ici, et sans aucune arrière-pensée de laisser les troupes de l'expédition française au Mexique au delà de la période intégrale de dix-huit mois, primitivement stipulée pour l'évacuation complète.

« WILLIAM SEWARD. »

C'était le 22 novembre 1866 que le cabinet de Washington avait reçu de M. Bigelow l'information officielle que la France ne retirerait la totalité de ses forces qu'au printemps de 1867; ce fut le lendemain qu'il protesta, et avec tant de précipitation qu'il ne recula pas devant une dépense de quarante à cinquante mille francs, nécessitée par la translation télégraphique d'une aussi longue dépêche d'un continent à l'autre.

La dépêche n'était pas pourtant indispensable, puisque le gouvernement français, dans une note insérée au *Moniteur* du 24 décembre, a déclaré n'en avoir jamais eu connaissance. Éclairé sur la situation par les derniers renseignements qu'il avait recueillis, il revenait spontanément à l'idée d'une prompte évacuation, qui serait complète au 1<sup>er</sup> mars 1867. Les transports à vapeur *l'Aveyron*, *la Gironde*, *le Calvados*, *la Durance*, *la Nièvre* et *la Garonne*, en armement dans nos différents ports de guerre, recevaient leurs équipages réglementaires et allaient faire route pour le Mexique, afin de concourir, avec les transports fournis par l'industrie privée, au rapatriement du corps expéditionnaire français.

L'intention de l'empereur Maximilien était alors de quitter le Mexique, de suivre les troupes que rappelait la France, lassée de stériles sacrifices d'hommes et d'argent. Ses équipages l'avaient devancé à Vera-Cruz. Deux navires autrichiens se trouvaient prêts à le reconduire en Europe, et l'on croyait tellement à son arrivée, que son frère avait envoyé une personne de confiance à Gibraltar pour y recevoir le monarque déchu. Par malheur, Marquez et Miramon lui firent entrevoir des chances de victoire, et son confesseur, le père Fischer, lui offrit, de la part des cléricaux, vingt millions qui ne furent jamais payés. Ne sachant que décider, Maximilien 1<sup>er</sup> convoqua ses ministres, par cette lettre adressée au président du Conseil, M. Larès :

« Mon cher monsieur Larès,

« La gravité de la situation actuelle de notre pays nous a fait appeler autour de nous les conseillers de la couronne, afin qu'aïdés par leur jugement clair et sage, nous puissions arriver par la voie légale à une solution de la présente crise.

« Un grave devoir nous est maintenant imposé; mais nous

avons l'intime conviction que le bien de la patrie en exige l'accomplissement.

« Après une réflexion libre de toute influence d'esprit de parti ou de passions, un examen long et consciencieux, nous sommes arrivés à croire qu'il pouvait être de notre devoir de rendre à la nation mexicaine le pouvoir qu'elle nous avait confié.

« Voici les raisons qui nous confirment dans cette opinion :

« 1<sup>o</sup> La guerre civile continue toujours, nous le constatons avec douleur; elle marque du sang de milliers de nos compatriotes les contrées qu'elle désole, et son étendue devient de jour en jour plus vaste;

« 2<sup>o</sup> L'inimitié des États-Unis contre le principe monarchique s'accroît tous les jours davantage;

« 3<sup>o</sup> Nos alliés ont déclaré qu'il leur est impossible, par des raisons politiques, de nous continuer leur appui, et même nous avons eu connaissance dans les derniers temps qu'il y a eu des pourparlers entre les gouvernements de la France et des États-Unis dans le but d'arriver à un accord pour mettre fin à la guerre civile qui depuis si longtemps ravage notre pays.

« Vu l'opinion de la grande majorité du peuple américain, on ne pourrait, nous dit-on, parvenir à ce but qu'en fondant, par l'appui de ces deux puissances, un nouveau gouvernement de forme républicaine.

« Quoiqu'il ait plu à la Providence d'anéantir le bonheur de notre foyer domestique, quoique notre courage et notre force en aient été rudement éprouvés, nous n'hésiterions pas un seul instant à faire tous les sacrifices pour le bonheur de la patrie, si nous n'avions pas de craintes bien motivées pour croire que notre personne serait un obstacle à la pacification du pays.

« Pour ces raisons, nous avons réuni autour de nous les conseils des ministres et de l'État, qui nous ont donné déjà tant de preuves d'assentiment et de fidélité, dans le but de trouver une solution aux difficultés.

« MAXIMILIEN. »

Les ministres, vingt-cinq membres du conseil d'État et plusieurs notables se rendirent à Orizaba pour discuter sur la situation que les circonstances faisaient à l'empereur. Ils appartenaient en majorité au parti dont le rétablissement de la république anéantissait infailliblement les espérances, et se prononcèrent contre l'abdication de Maximilien 1<sup>er</sup>, qui consentit à la retirer, à la condition que l'abandon ou le maintien de son autorité serait subordonné au vote d'un congrès national. Il fit connaître sa résolution par la proclamation suivante :

« Orizaba, 1<sup>er</sup> décembre 1866.

« Mexicains,

« Des circonstances d'une importance majeure, rendues plus sérieuses encore par nos malheurs domestiques, nous ont donné la conviction que, pour le bien-être de notre pays, nous devons bien comprendre la portée du pouvoir qui nous a été confié. Le conseil des ministres que nous avons convoqué nous a donné l'assurance que la prospérité du Mexique réclame encore notre présence à la tête du gouvernement, et nous avons pensé que c'était un devoir pour nous d'accéder à leurs demandes, annonçant en même temps notre intention de convoquer un congrès national reposant sur une base plus grande et plus libérale. Ce congrès, auquel tous les partis politiques seront admis à participer, décidera d'abord de l'existence de l'empire, et, en cas d'approbation, il sera appelé à créer des lois fondamentales pour la consolidation des institutions publiques de notre pays.

« Nos ministres s'occupent en ce moment à discuter les moyens propres à obtenir ce résultat et à les arranger de manière que tous les citoyens puissent y contribuer.

« Enfin, Mexicains, comptant sur votre unanimité, sans exclure aucun parti politique, nous continuerons avec courage et persévérance le travail de régénération qui nous a été confié par nos concitoyens.

« MAXIMILIEN. »

Malgré sa nouvelle détermination, l'empereur ne rentra pas immédiatement à Mexico. Il resta à Orizaba pendant tout le mois de décembre 1866, presque étranger à ce qui se passait autour de lui.

L'empire croulait : Aguas-Calientes, Durango, Zacatecas, Guadalajara étaient occupés par les dissidents ; Thomas Meija se défendait avec courage, mais inutilement, dans San-Louis de Pontosi, dont la prise était imminente. Porfirio Diaz s'était emparé d'Oajacca, et, par une sage politique, il avait enjoint aux habitants de la province, sous les peines les plus sévères, de respecter la vie et les biens des Français établis dans le pays. De plus, le général avait décrété la formation d'une commission composée de deux Français et d'un Mexicain, chargés de recevoir les plaintes de nos nationaux et de leur faire rendre justice. C'était prouver à nos troupes que leur action n'était pas nécessaire pour la protection de leurs compatriotes.

Les mouvements du corps expéditionnaire dans les diverses provinces de l'empire avaient moins le caractère d'opérations militaires que de préparatifs de rapatriement. Toutes les dispositions étaient prises pour tenir l'ennemi à distance et concentrer nos colonnes sur les points désignés par le commandant en chef.

Le cabinet de Washington pressait toujours le départ des troupes françaises. Il communiqua au congrès des États-Unis la correspondance échangée à ce sujet, et y ajouta d'importantes explications.

« Le 22 novembre, dit-il, nous reçûmes de Paris l'information officielle que l'empereur des Français avait depuis quelque temps décidé de ne pas retirer un détachement de ses forces dans le mois de novembre dernier, suivant les engagements, mais qu'il avait pris cette décision dans le dessein de retirer la totalité de ses forces dans le printemps suivant. Les États-Unis cependant n'avaient reçu aucun avis ni signification de cette détermination, et, dès que ces renseignements sont parvenus au gouvernement, il s'est empressé de faire connaître son dissentiment à l'empereur des Français.

« Je ne puis m'empêcher de penser que la France fera de nouvelles réflexions à ce sujet et adoptera quelque résolution à l'égard de l'évacuation du Mexique qui sera, autant que possible, conforme aux engagements existants, allant ainsi au devant des justes désirs des États-Unis. Il vous sera donné communication des documents relatifs à ce sujet.

« Il est à croire que, avec l'évacuation du Mexique par le corps expéditionnaire, disparaîtra tout sujet de difficulté sérieuse entre la France et les États-Unis. Les expressions de l'empereur et du peuple français nous sont un sûr garant que l'amitié traditionnelle entre les deux pays pourrait alors se renouveler et se consolider d'une manière permanente.

« A une réclamation d'un citoyen des États-Unis demandant une indemnité pour des pertes éprouvées sur mer par le fait des autorités françaises dans leurs actes de puissance belligérante contre le Mexique, le gouvernement français a répondu en proposant d'en ajourner le règlement jusqu'à ce que les deux gouvernements aient, d'un commun accord, nommé une commission mixte pour examiner les réclamations des citoyens et des sujets des deux nations, réclamations produites par les guerres récentes qui ont eu lieu sur le continent.

« La demande ne paraît point déraisonnable, mais il appartient au congrès de dicter la manière suivant laquelle doivent se produire et se régler les demandes d'indemnités faites par les étrangers aussi bien que par les citoyens des États-Unis, au sujet de la dernière guerre civile. Il ne doute pas que le sujet de toutes ces réclamations attire votre attention dans un moment propice et favorable.

« Le congrès sait qu'au mois d'avril dernier un arrangement amiable fut conclu entre l'empereur des Français et le président des États-Unis pour l'évacuation du Mexique par les troupes expéditionnaires de la France. Cette évacuation devait être effectuée en trois détachements, dont le premier devait quitter le Mexique en novembre passé, le second en mars prochain et le troisième en novembre 1867. Dès que l'évacuation serait terminée, le gouvernement français devait prendre à l'égard du Mexique une attitude de non-intervention semblable à celle qu'observe le gouvernement des États-Unis. Depuis la conclusion de l'arrangement, l'empereur a donné à plusieurs reprises l'assurance que l'évacuation serait effectuée dans le délai convenu, sinon plus promptement.

« On croyait naturellement que les changements projetés auraient pour effet de produire dans la république mexicaine une crise d'un grand intérêt politique. C'est pourquoi j'ai fait partir le 9 novembre dernier M. Campbell, le ministre nouvellement nommé, afin qu'il allât remplir, auprès de cette ré-

publique, les fonctions de ministre plénipotentiaire des États-Unis. J'ai aussi jugé convenable de le faire accompagner dans son voyage par le lieutenant-général de l'armée des États-Unis, pour rétablir et maintenir des relations nécessaires et convenables avec la république mexicaine.

« L'intérêt profond que nous portons à la cause de la liberté et de l'humanité semble nous imposer clairement l'obligation d'exercer notre influence en faveur du rétablissement et du maintien d'une forme républicaine de gouvernement dans ce pays. »

## CHAPITRE IV

Année 1867. — Commencement de l'évacuation du Mexique par les troupes françaises. — Entrevue du maréchal Bazaine avec Maximilien 1<sup>er</sup>. — Junta du 14 janvier 1867. — Déclaration du maréchal à la Junta. — Ordre général et circulaire du commandant en chef. — Dépêche du contre-amiral de La Roncière Le Noury.

Maximilien quitta Puebla, le 3 janvier 1867, pour se diriger vers Mexico, mais il n'y entra pas. En arrivant à Mexicalcinga, il fit un détour pour aller prendre la route de la Piedad, d'où il gagna l'Hacienda de Teja, maison de campagne située entre la capitale et le château de Chapultepec. Il réorganisa son secrétariat sous la direction de son confesseur, le révérend père Fischer, et envoya à tous les commandants des forces impériales l'ordre de se replier sur Mexico. Son projet était d'abandonner les provinces éloignées pour former un noyau d'empire facile à défendre, et dont il aurait étendu peu à peu les limites. Par suite de ce mouvement, les libéraux purent occuper sans coup férir San-Luis de Potosí, dont Juárez fit sa capitale, et marcher sur Querétaro.

Les troupes françaises se concentraient aussi, et s'échelonnaient entre Mexico et la mer. Un décret impérial avait retiré les pleins pouvoirs au maréchal Bazaine, qui ne conservait plus que l'autorité nécessaire pour réunir les soldats sur un point donné et veiller à leur embarquement.

Ce mouvement ne fut accompagné que de quelques escarmouches. Le 27 décembre, le chef d'escadron d'état-major Billot, à la tête d'une colonne, dispersa, à Chalcoo, des guérillas. Dans l'État de Vera-Cruz, le colonel Du Pin fit attaquer Medellín, où s'étaient installés des guérillas de Figuerero et de Comez ; trois cent soixante hommes de la contre-guérilla, appuyés par un détachement de tirailleurs algériens, chassèrent l'ennemi de Medellín, et le poursuivirent au delà du gué de Passo del Toro, sans autre perte qu'un homme tué et neuf blessés. Ce coup de main, accompli sous la direction du lieutenant-colonel de Galliffet, eut pour résultat de garantir la sécurité du chemin de fer.

Le rapatriement fut inauguré, le 13 janvier 1867, par le paquebot *l'Impératrice-Eugénie*, qui reçut à son bord un bataillon du 81<sup>e</sup>, la 4<sup>e</sup> compagnie du 1<sup>er</sup> du génie, un détachement des équipages militaires et trois cents isolés.

Maximilien devait-il les suivre ou continuer la lutte ? Telle fut la question débattue et vidée, le 14 janvier, en un conciliabule suprême.

Suivant la relation publiée par M. de Kératry dans la *Revue Contemporaine*, le maréchal Bazaine mandé à l'Hacienda de la Teja, le 10 janvier, et interrogé sur l'avenir de l'empire mexicain, répondit qu'à ses yeux il n'y aurait plus que des périls sans gloire à courir. « Du jour où les États-Unis, ajouta-t-il, ont opposé hautement leur veto au système impérial, le trône n'était plus qu'éphémère, Votre Majesté eût-elle obtenu 100,000 Français. En supposant même la neutralité américaine durant le séjour de l'intervention, la monarchie n'était plus viable. La combinaison fédérale eût été le seul système à tenter en face de l'Union, qui y eût sans doute accédé si le Sud eût été reconnu à temps par la France. Mon avis aujourd'hui est que S. M. se retire spontanément. » Au moment de se séparer, Maximilien répondit au maréchal : « J'ai la plus grande confiance en vous, vous êtes mon véritable ami, et je vous prie d'assister à une junta que je vais convoquer pour lundi 14 janvier, au palais de Mexico ; j'y serai présent ; là, vous répéterez ce que vous pensez. Si la majorité se range à votre avis, je partirai. S'ils veulent que je reste, tout sera dit : je resterai, parce que je ne veux pas ressembler au soldat qui jette son fusil pour fuir plus vite du champ de bataille. »

Le soir même fut convoquée une *junta* de quarante personnes, pour délibérer sur ce qu'il y avait à faire: le maréchal Bazaine fut invité à s'y rendre par la lettre suivante :

« Mexico, le 11 janvier 1867.

« Maréchal,

« Sa Majesté l'empereur, désirant entendre confidentiellement et amicalement l'opinion de Votre Excellence et celle d'autres personnes sur une affaire de grave importance, m'ordonne de m'adresser à Votre Excellence, comme j'en ai l'honneur, en la priant de vouloir bien assister à la réunion qui aura lieu au palais du gouvernement lundi prochain, 14 courant, à deux heures de l'après-midi,

« Le président du conseil des ministres.

« LARES. »

Les membres de la *junta* appartenaient presque tous au parti auquel le triomphe des libéraux arrachait toute influence.

L'empereur Maximilien aurait dû naturellement y paraître, et discuter la situation avec ses conseillers.

Il n'y vint pas, et le maréchal Bazaine se trouva, dans cette séance décisive, seul en face de gens dont la résolution était prise d'avance. Il ne récrimina point, quoiqu'il fût à la fois surpris et affligé de l'abstention de Maximilien I<sup>er</sup>; mais il émit devant la *junta*, et envoya directement à l'empereur son opinion motivée.

Voici sa lettre d'envoi et sa déclaration :

« Sire,

« Par l'intermédiaire de M. le président du conseil des ministres, Votre Majesté m'a invité à lui exposer d'une façon franche et amicale mon opinion sur la situation.

« J'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté l'exposé que j'ai lu à la réunion de ce jour et qui est la sincère expression de ma manière de voir.

« C'est avec le plus profond respect, Sire...

« BAZAINE. »

*Déclaration du maréchal Bazaine à la junta.*

« Mexico, le 14 janvier 1867.

« L'évacuation des garnisons impériales mexicaines, sans tirer un coup de fusil, des principales places fortes et suffisamment armées, par suite des démonstrations d'un ennemi plus faible que ces garnisons, avait laissé voir le peu de confiance qu'inspire la protection militaire que l'empire peut promettre aux populations. Ces dernières se sont prononcées à cette date. Chaque État a recouvré son rang dans la fédération. Les élections faites, suivant les Bases de la Constitution de 1857, ont renforcé la majeure partie des autorités fédérales établies de fait depuis le départ des employés impériaux. Le système fédéral s'est aussi rétabli dans la plus grande partie du territoire.

« Que gagnera-t-on à faire des efforts militaires et de grandes dépenses pour retourner conquérir le territoire perdu? Rien!

« Avec l'expérience de ces deux dernières années, les populations ont peu de disposition au soutien de l'empire; et seul, pourrait-il se soutenir avec des colonnes dirigées vers l'intérieur; que celles-ci, recevant peu à peu cette influence, se prononceraient, et, d'autre part, se débiliteraient par les garnisons qu'on serait obligé à laisser dans les grands centres. L'ennemi, comme nous le voyons en ce moment, les harcellerait, les tiendrait bloquées et leur couperait toutes relations avec le gouvernement central. Comme conséquence immédiate, le commerce complètement paralysé, ainsi que les travaux agricoles et industriels, produiraient un mécontentement profond parmi les populations et un manque absolu de ressources pour contenir les troupes dans leur devoir.

« L'organisation fédérale semble devoir placer le pays à l'abri de toute tentative d'hostilité de la part des États-Unis, et cette dernière considération paraît exercer une grande influence sur l'esprit des populations qui, avec raison, craignent que quelque autre forme de gouvernement ne pousse les voisins du Nord à se poser en conquérants.

« 1<sup>o</sup> Au point de vue militaire, je ne crois pas que les forces impériales puissent maintenir le pays dans un état de pacification tel que le gouvernement de l'empereur puisse s'exercer

avec toute sa plénitude. Les opérations militaires seront des combats isolés, sans résultats définitifs, qui maintiendront la guerre civile par des mesures arbitraires que ces opérations entraîneraient forcément avec elles; et, comme une conséquence infaillible, en sortiraient la démoralisation et la ruine du pays.

« 2<sup>o</sup> Au point de vue des finances, le pays, ne pouvant s'administrer régulièrement, ne produira plus les moyens nécessaires au maintien du gouvernement unitaire impérial, et ses agents seront obligés d'imposer de forts impôts, en augmentant ainsi le mécontentement des populations.

« 3<sup>o</sup> Au point de vue politique, l'opinion de la majorité de la nation paraît dès aujourd'hui bien plus républicaine fédérale qu'impérialiste; il est permis de douter qu'un appel à la nation soit favorable au système actuel, et peut-être même n'obéira-t-elle pas à la sommation qui lui sera adressée.

« En résumé, il me paraît impossible que Sa Majesté puisse continuer de gouverner le pays dans des conditions normales et honorables pour sa souveraineté sans descendre au rang d'un chef de partisans, et il est préférable, pour sa gloire et sa sauvegarde, que Sa Majesté fasse la remise du pouvoir à la nation. »

A quoi servaient ces judicieuses observations? Maximilien s'en était rapporté à la *junta*, et celle-ci, à la majorité de trente-cinq voix contre cinq, décida que l'empire devait combattre, et que d'ailleurs tout autre appel était inutile, malgré le désir formel de l'empereur d'en référer au Congrès national. Les ministres de la guerre et des finances assurèrent posséder, l'un 250,000 piastres en caisse, le second 11 millions de piastres, dont 8 (c'est-à-dire 40 millions de francs) à la disposition immédiate du chef de l'État.

Dégagé désormais de toute coopération à la défense du gouvernement mexicain, le maréchal Bazaine pressa l'évacuation qui fut poursuivie avec tant d'activité, qu'à la date du 28 février, treize mille hommes étaient déjà partis.

Voici les adieux que le maréchal leur adressa :

ORDRE GÉNÉRAL.

« Officiers, sous-officiers et soldats,

« Notre mission au Mexique étant terminée, S. M. l'empereur nous rappelle en France.

« Pendant cinq ans, vos aigles victorieuses ont plané sur le nouveau monde, du golfe du Mexique à la mer de Cortez.

« Cette longue période de glorieux combats, de fatigues et de privations incessantes, a de nouveau fait briller les qualités militaires de notre nation. En outre, vous avez donné en maintes circonstances des exemples de conciliation et d'humanité dans un pays que déchire une guerre civile d'un demi-siècle, malheureusement entretenue par l'aveuglement et les rancunes des partis.

« Honneur à vous, officiers et soldats, d'avoir rempli à votre louange la mission que notre empereur a confiée à votre valeur, d'avoir si dignement représenté les sentiments civilisateurs de la France.

« Vos hauts faits, il est inutile de les rappeler ici; ils sont inscrits dans vos annales, ils sont énumérés dans les adieux que j'adresse en particulier à chaque corps.

« Honneur aussi à ces vaillants généraux qui ont si habilement dirigé vos efforts, à ces chefs expérimentés qui, dans les différentes branches du service, génie, artillerie, administration, santé des troupes, soins des animaux et du matériel, ont si bien secondé nos projets et facilité nos opérations.

« Au revoir, chers compagnons, au revoir partout où la sauvegarde de la dynastie nationale napoléonienne, entièrement liée aux intérêts de la patrie, fera de nouveau appel à votre dévouement.

« Le maréchal commandant en chef,

« BAZAINE. »

Le commandant en chef fit en outre répandre la circulaire suivante :

« Dans quelques jours les troupes françaises quitteront Mexico. Après quatre années qu'elles ont passées dans cette ville, elles n'ont pas de motifs pour se plaindre d'aucun manque de sympathie entre elles et les habitants. En conséquence, au nom de l'armée française sous mes ordres, et au nom de mes propres sentiments personnels, moi, le maréchal de France commandant en chef, je prends congé de vous. Notre vœu commun

est pour le bonheur de la « chevaleresque nation mexicaine. » Tous nos efforts ont tendu à établir la paix dans l'intérieur. Soyez certains, à ce moment de séparation, que notre mission n'a jamais eu d'autre objet, et qu'il n'est jamais entré dans les intentions de la France de vous imposer une forme de gouvernement contraire à vos vœux. »

Le 16 mars, le commandant des forces françaises de mer au Mexique, le contre-amiral baron de la Roncière Le Noury, put envoyer en France la dépêche suivante :

« A l'amiral ministre de la marine et des colonies.

« Évacuation entièrement terminée sans aucun accident. Personne n'est resté en arrière. Le maréchal Bazaine est parti le 12. Je pars aujourd'hui avec tous les bâtiments retenus pendant deux jours par un coup de vent du nord. Le *Phlééton* reste ici en station. Santé bonne. L'ordre règne en ville. Pas de nouvelles de Mexico.

« DE LA RONCIÈRE LE NOURY. »

## CHAPITRE V

Maximilien se retire à Queretaro. — Prise de Puebla. — Lettre du général Porfirio Diaz au chargé d'affaires Romero. — Siège de Mexico. — Lettre de Maximilien au général Marquez. — Prise de Queretaro.

Mexico était sous la domination du général Marquez, qui, immédiatement après l'évacuation, en avait pris possession au nom de l'empereur Maximilien I<sup>er</sup>. Celui-ci avait signé, le 7 mars 1867, un décret qui établissait une régence pour le cas où il lui arriverait malheur; puis il était allé se renfermer dans Queretaro.

Queretaro, le chef-lieu de l'état de son nom, est situé dans une belle et fertile vallée. C'est une ville de quarante mille habitants, régulièrement bâtie, possédant trois grandes places, d'où rayonnent toutes les rues, orientées aux quatre points cardinaux. Elle a de belles églises et de vastes couvents, entre autres le couvent fortifié de la Croix qui devint le quartier général de Maximilien.

Escobedo se chargea du blocus de Queretaro, tandis que Porfirio Diaz opérait sur Puebla. Averti, le 9 avril, que Marquez était sorti de Mexico avec cinq mille hommes pour lui faire lever le siège, Porfirio Diaz résolut de donner immédiatement l'assaut. Malgré la fusillade bien nourrie qui les accueillit et les grenades à main qu'on leur lança du haut des balcons et des terrasses, les libéraux enlevèrent les positions. Les soldats de la garnison, qui s'étaient réfugiés dans les maisons, craignant d'être entourés, se rendirent et les forts capitulèrent. Peu de temps après, le lendemain, 10 avril, anniversaire du jour où le jeune archiduc avait accepté la couronne, Porfirio Diaz fit sa jonction avec une division de cavalerie détachée de l'armée d'Escobedo, et commandée par le général Guadarrama. Avec ce renfort il alla au-devant des cinq mille hommes de Marquez et les mit complètement en déroute, puis il marcha sur Mexico, et vint établir son quartier général à Guadalupe-Hidalgo, d'où il écrivait, le 3 mai 1867, à son ami Romero, ministre mexicain à Washington, une lettre dont voici la fin :

« Peu de temps après mon arrivée, le père Fischer, confesseur de Maximilien, vint me faire des propositions inacceptables que je rejetai immédiatement. Ensuite la princesse prussienne Salm-Salm, la femme d'un aide de camp de Maximilien vint me voir pour me demander un sauf-conduit afin, disait-elle, de se rendre à Queretaro, d'exposer à Maximilien la situation de Mexico, et de lui persuader de rendre Queretaro. J'ai également rejeté cette proposition, car, pour vous parler franchement, je n'avais pas confiance dans ses résultats.

« Avant mon arrivée devant Mexico, Portella, qui se fait appeler ministre de la guerre, offrit de remettre la ville entre mes mains si je voulais lui donner des garanties de sécurité personnelle. O'toran m'a fait, de son côté, la même offre, en ajoutant que, si je lui garantissais la vie sauve et un passeport pour l'étranger, il me livrerait Marquez. Les scélérats sont traîtres même à l'égard les uns des autres.

« Nos batteries sont maintenant établies à 200 mètres environ des fortifications ennemies; et nous continuons nos travaux d'approche de manière à faire tomber promptement la capitale de la république en notre pouvoir, soit par un assaut,

soit par une capitulation. Dans l'intérieur de la ville, il n'est pas de violences et d'extorsions auxquelles Marquez n'ait recours pour faire de l'argent et pour accroître son armée. Les négociants étrangers ont fermé leurs établissements, et sont maintenant sous la protection de leurs ministres respectifs, qui ont protesté contre les actes de Marquez. Les journaux d'hier portent que ce dernier doit lancer un nouvel ordre très-rigoureux contre les négociants.

« Le corps diplomatique est, paraît-il, désireux de quitter la ville et de se retirer à Tacuhaya. Naturellement je ne reconnaitrai pas ses membres comme des fonctionnaires officiels, mais comme des particuliers.

« PORFIRIO DIAZ. »

La conduite de Marquez à Mexico n'excitait pas l'indignation de ses adversaires seulement, elle était blâmée par ses coreligionnaires politiques, par l'empereur lui-même, qui, le 5 mai, lui adressait ces reproches trop mérités :

Au général Marquez, commandant la ville de Mexico.

Queretaro, 3 mai 1867.

« Monsieur le général Marquez,

« Après avoir été longtemps sans aucune nouvelle de la capitale, j'ai reçu à la fois de plusieurs côtés des nouvelles qui blessent mes sentiments. Elles ont trait à des circonstances que nous aurions désiré ne voir jamais publiées, au moins pour la dignité de notre trône.

« Lorsque vous êtes parti pour la capitale, vous étiez, sur votre demande, investi des pouvoirs suffisants pour organiser une respectable division d'hommes que, avec des ressources en argent dont nous avons besoin, vous deviez amener au secours de cette place. Mais, contrairement à nos instructions, vous avez entrepris avec hésitation un mouvement tardif qui n'a été d'aucune aide à la ville de Puebla assiégée, et a causé la perte de la seule force régulière que vous puissiez mettre en campagne; et cela par suite du désordre et du manque d'habileté de votre retraite, qui a eu toutes les apparences d'une fuite.

« J'aime mieux ne pas parler à présent de la terreur et de la panique qui vous a porté à traiter avec les libéraux de la reddition conditionnelle de la capitale. Je voudrais aussi pouvoir passer sous silence la haine que vous avez soulevée contre l'empire par des vexations et des mesures cruelles que l'histoire n'expliquera jamais à notre avantage. De tels actes ont produit leur résultat inévitable. Non-seulement l'opinion publique est contre nous, mais même nos meilleurs amis, tels que les généraux Vidaurri, de La Perilla, Espejo et autres, refusent de partager la responsabilité de pareils écarts.

« Et tandis que dans la capitale tous les intérêts sont compromis par les exactions auxquelles on a recours pour se procurer de l'argent qui est gaspillé, — en laissant s'accréditer dans l'opinion publique qu'il est employé à des usages criminels, — cette héroïque et patiente armée qui défend cette place, a à lutter contre la faim et est à court de poudre, tandis que les projectiles provenant de la fonte des cloches des églises sont perdus sans profit. Dans une telle voie, l'empire doit nécessairement succomber; car, à l'époque où nous vivons, il n'y a de viables que les institutions politiques qui profitent aux peuples.

« Notre conscience personnelle, cependant, est à l'aise, attendu que nous n'avons épargné aucun sacrifice d'aucune sorte, et nous n'avons rien négligé de ce qu'il était possible de faire. La confiance sans limites que nous avons placée dans les hommes éminents qui nous entourent, et l'usage que chacun d'eux a fait de cette confiance, seront les bases sur lesquelles l'histoire fondera son jugement sur notre conduite. Et quant à nous, nous déclinons toute part de responsabilité attachée à tout acte de violence ou d'iniquité; nous n'en autoriserons ou n'en sanctionnerons jamais aucun.

« MAXIMILIEN. »

Le sombre tableau que l'empereur traçait de sa situation dans Queretaro, en faisait pressentir la prochaine et fatale issue. Le 15 mai, à trois heures du matin, le quartier général impérial fut surpris par les libéraux, qui s'en rendirent maîtres sans tirer un coup de fusil. Les soldats dormaient à côté des armes en faisceaux, comptant sur la solidité des fortifications qui les protégeaient. Furent-ils trahis? Le colonel Miguel Lopez, qui commandait la place, la livra-t-il à prix d'argent? La

voix publique l'en accuse, et pourtant comment être affirmatif, en présence des dénégations formelles du prévenu, auquel nous devons le seul récit circonstancié de ce qui se passa dans la nuit du 14 au 15 mai. Il avait été chargé d'aller en parlementaire demander au général Mariano Escobedo l'autorisation pour l'empereur de quitter la place avec quelques personnes de sa suite et le régiment de l'impératrice : après une conférence qui ne dura pas plus de cinq minutes, Escobedo conclut en disant qu'il n'était pas autorisé par le gouvernement de Juarez à donner des garanties, et qu'il fallait que Maximilien se rendît à discrétion.

« Je me retirai avec cette réponse, ajoute Miguel Lopez, et j'arrivai à mon campement vers minuit. L'empereur, contre son habitude, qui était de se coucher de huit à neuf heures, était encore levé.

« Il m'avait demandé plusieurs fois, me faisant chercher par les aides de camp du général Castello. Aussitôt qu'il sut mon arrivée, il me fit venir en présence du prince de Salm ou du colonel Pradillo, je ne sais plus lequel; l'un des deux peut certifier mon assertion.

« Il me demanda le résultat avec anxiété, et sur ma réponse, il voulut savoir si j'avais vu le général en chef en personne. Quand je le lui eus dit, il me chargea avec un désappointement visible de faire desseller ses chevaux, ceux de sa suite et ceux du régiment de l'impératrice, qui étaient préparés à sortir, puis il alla se coucher. Toute l'armée, qui a vu les préparatifs de marche, peut attester ce que je dis. Ces préparatifs, ce n'était pas la première fois que nous les faisons; mais, dans l'état où se trouvait l'armée, il nous fut toujours impossible de mettre à exécution le projet de l'empereur. L'ennemi, connaissant ces préparatifs par nos déserteurs, en avait conçu la plus grande audace. C'est alors qu'il fit la tentative désespérée qui devait coûter tant de sang.

« Voici ce qui s'est passé après minuit du 14 mai. Maximilien retourna à son logement, et moi, préoccupé du sort de l'armée, je restai debout pour parcourir mes lignes, absorbé par des pensées de toute sorte.

« Dans ma brigade, la surveillance était exercée par un chef de jour et un capitaine de service de nuit qui recevaient journellement l'ordre spécial de veiller sur le jardin et sur le Panthéon. Il y avait en outre une ronde de chefs et d'officiers du dépôt préposés aux mêmes fonctions. Je dois dire, parce que c'est essentiel à ma justification, que la distribution des forces défensives n'a pas été faite par moi et qu'elle était déjà réglée quand j'ai reçu le commandement de la brigade qui couvrait cette ligne et servait de réserve. Ainsi, nous avons été victimes d'une véritable surprise, à laquelle l'état de fatigue de nos troupes et l'épuisement de nos moyens ne nous ont pas permis de résister.

« Parvenu à la porte de la Cruz, point principal de ma vigilance et recommandé spécialement aux chefs chargés de la défendre, je me vis cerné par des officiers et soldats qui me mirent le pistolet à la gorge : je les reconnus aussitôt pour des ennemis, et ils me firent prisonnier.

« Un moment stupéfié, je ne pouvais ni combattre ni m'enfuir. C'est alors que les ennemis qui me tenaient parmi eux ont pris la direction de l'endroit où reposait l'empereur. Gagner du temps et avertir Maximilien pour qu'il pût s'enfuir, telle fut mon unique idée. J'allai au général Velez et lui fis observer qu'il serait humain d'éviter l'effusion du sang. Le colonel Yabloski fut chargé d'aviser l'empereur qu'il n'avait que le temps de fuir, et j'ignore comment il a pu mettre un si long temps à exécuter sa mission.

« Au point du jour se présenta Maximilien avec quelques personnes de sa suite et des soldats de divers corps, ainsi que des personnes n'appartenant pas à l'armée. L'empereur était à pied dans la rue, et suivait de près ceux qui m'avaient fait prisonnier, et, mettant à profit un moment de confusion occasionnée parmi les soldats de la république qui marchaient sous les ordres de Francisco, je m'enfuis sur un mauvais cheval au-devant du malheureux prince. Alors j'ai repris la direction des soldats. Cela se passait devant l'hôtel de l'Aigle-Rouge.

« De tous ces faits peuvent témoigner le prince de Salm, Yabloski, Pradillo, dont l'honnêteté est notoire; le docteur Blak, D. José de Blasio, des employés et des officiers de la république qui se trouvaient là.

« Toute ma conduite n'a tendu qu'à donner à l'empereur le temps de s'éloigner et à éviter une inutile effusion de sang.

Si j'avais pu provoquer une lutte utile, je suis sûr que Maximilien, au lieu de chercher son salut, ainsi que nous l'en avons sollicité, se serait présenté sur le terrain du combat, parce qu'il était naturellement brave, parce qu'il partageait les périls de ses subordonnés.

Après avoir dit que les traîtres sont les colonels Antiveros, Villasana et quelques autres, Lopez résume ainsi sa défense :

« Ai-je trahi par lâcheté? Non; j'ai fait mes preuves.

« Par ambition? J'avais la protection et l'affection de l'empereur.

« Par nécessité? J'ai de quoi vivre.

« Par haine? Contre qui?

« Pour avoir de l'argent? On a dit que j'aurais reçu de 10 à 60,000 piastres pour prix de mon infamie. Je tiens à la disposition de celui qui prouvera que je me suis vendu les titres de propriétés que je possède, et je lui donne ces titres. Loin de là, je suis prisonnier, j'ai perdu mes chevaux, mes équipages, l'argent que j'avais, y compris cent piastres que M. Blasio m'avait données par ordre de l'empereur, reste des seize cents piastres que j'avais reçues pour préparer la sortie lors de la nuit fatale du 14 mai.

« Pour assurer ma sécurité? On sait que je suis prisonnier comme mes autres compagnons d'armes et que ma vie est à la disposition de la république.

Un seul homme pourrait contester ce récit : ce serait Escobedo lui-même, et il n'a daigné entrer dans aucune explication. On peut se demander, au reste, pourquoi Lopez aurait eu recours à ce honteux marché, quand l'épuisement des assiégés rendait la victoire si facile? Il n'y eut lutte que dans la matinée, et elle fut courte. Maximilien s'était réfugié dans les retranchements d'une colline qui commande la partie septentrionale de Queretaro, le cerro de la Campana, où il fut rejoint par les généraux Mejia, Castillo et Avellano, par le prince de Salm-Salm et par plusieurs autres de ses officiers; mais il devint bientôt évident que toute résistance était impossible.

Quatre bataillons d'infanterie et toute la cavalerie libérale environnaient le cerro, que foudroyaient plusieurs pièces d'artillerie. Le drapeau blanc fut arboré, l'archiduc, avec tout son état-major, se rendit au général Corona. On permit aux prisonniers de conserver leurs chevaux, leurs armes et leurs effets personnels, et quelques heures plus tard on les conduisit au couvent de las Capuchinas.

Le commandant en chef de l'armée assiégeante se hâta d'instruire le gouvernement par cette dépêche :

« Au citoyen ministre de la guerre.

« Le 15, à trois heures du matin, les hauteurs de la Vera-Cruz ont été prises par nos frères, qui ont surpris l'ennemi. Peu après, une partie de la garnison a été faite prisonnière, et nos troupes ont occupé la Plaza.

« En même temps, l'ennemi avait battu en retraite vers le cerro de la Campana, où le feu de notre artillerie le força à capituler, à huit heures du matin.

« Maximilien et ses généraux Mejia et Castillo se sont rendus sans conditions.

« Vous voudrez bien présenter mes félicitations au président sur ce triomphe de l'armée nationale.

« ESCOBEDO. »

Juarez, dès qu'il eut reçu cette heureuse nouvelle, la transmit en ces termes au général Bérizabal, gouverneur de Matamoros :

« San-Luis de Potosi, 15 mai 1867.

« Au général Bérizabal.

« Mon estimable ami, *Viva la patria!* Queretaro a été pris de vive force ce matin à huit heures.

« Maximilien, Mejia, Castillo et Miramon sont prisonniers.

« BENEDITO JUAREZ. »

Miguel Lopez dit dans le préambule de son mémoire :

« L'empereur m'avait à plusieurs reprises manifesté son désir de sortir de la place; il se désiait de plusieurs chefs et de plusieurs corps d'armée; aussi les garnisons furent-elles changées sur différents points. J'en appelle à l'honneur du général Escobedo : il peut dire s'il n'est pas vrai que plusieurs officiers et beaucoup de soldats, surtout des étrangers, lui ont offert de passer dans ses rangs. Cette assertion est confirmée par ce

fait que, dès le 16 mai, le général Escobedo recevait une lettre ainsi conçue :

« Général,

« Les engagements que S. Exc. le maréchal Bazaine nous a fait contracter ayant expiré, et l'empire étant entièrement dissous, les officiers soussignés désirent servir avec leurs grades respectifs, si Votre Excellence le croit convenable, sous la bannière de la liberté à laquelle ils jurent fidélité et honneur.

« Nous sommes, avec le plus profond respect, de Votre Excellence les très-humbles et très-obéissants serviteurs,

« ERNEST DE ROSEVILLE, capitaine de cavalerie. — JEAN RICOT, lieutenant de cavalerie. — KARL SCHMIDT, capitaine de cavalerie. — FÉLIX DIEFFER, lieutenant de cavalerie. — EUGÈNE BAILLY, porte-drapeau. — PIERRE HÉRAUD, lieutenant de cavalerie. — VICTOR NOMEL, lieutenant de cavalerie. — PAUL GUYON, lieutenant d'infanterie. »

Escobedo répondit :

« Cette nation n'a pas besoin du secours des étrangers pour maintenir sa souveraineté et ses institutions : elle n'acceptera pas le secours des hommes qui sont venus ici verser le sang de ses fils dans une guerre injuste, violant tous les usages des nations civilisées, et, après tout, quand la république les a forcés de mettre bas les armes devant elle. La requête des pétitionnaires ne peut être acceptée. »

Avec l'empereur furent faits prisonniers de guerre, 10 généraux, 19 colonels, 23 lieutenants-colonels, 30 majors, 138 capitaines, 137 lieutenants, 121 sous-lieutenants, et 9 employés civils, en tout 496 individus.

Les vainqueurs furent d'abord cléments; la seule victime fut le général Ramon Mendez, qui avait fait exécuter deux officiers, aux termes du décret du 3 avril 1865. On espérait que le gouvernement de Juarez n'userait pas de rigueur envers son concurrent détrôné et captif. Le ministre autrichien, dès que les événements furent connus en Europe, fut chargé de veiller sur la vie de l'empereur. Il avait, dès le commencement de 1867, reçu mission de s'adresser au gouvernement des États libres de l'Amérique du Nord et de faire appel à leur intervention et à leur action diplomatique pour le cas où un danger aurait menacé l'empereur Maximilien.

La France, l'Angleterre, la Russie, la Prusse chargèrent leurs ambassadeurs à Washington de joindre leurs efforts à ceux de l'ambassadeur autrichien, à l'effet de sauver la vie de l'empereur.

Toutes les puissances s'employèrent dans ce sens, et la reine Victoria, en particulier, ajouta qu'il s'agissait « de sauver la vie d'un proche parent qui lui était cher. »

Le représentant de Juarez à Washington objecta que si Maximilien demeurait prétendant il continuerait à rassembler autour de lui tous les personnages turbulents du Mexique, et par suite à maintenir le pays dans un état permanent d'agitation.

Dès lors fut résolu sans retard dans le conseil de la famille impériale autrichienne que l'empereur Maximilien rentrerait dans tous ses droits de dernier agnat, qu'on s'appliquerait d'obtenir de lui la plus complète renonciation à ses droits comme empereur du Mexique, et à fournir les garanties nécessaires pour l'accomplissement et l'exécution de cette renonciation.

On expédia télégraphiquement à l'ambassadeur autrichien à Washington des instructions dans ce sens.

Ainsi qu'il l'a fait savoir par une note officielle ultérieure, le cabinet de Vienne n'agita jamais la question d'une rançon, qu'il eût été, d'ailleurs, prêt à acquitter. Il fallait éviter d'éveiller la pensée d'un empiétement sur la juridiction du conseil de guerre qui avait ouvert le procès, ce qui aurait aggravé la situation de l'empereur Maximilien. Cette dernière considération prévalut aussi lorsque fut agitée la question de savoir s'il n'y avait pas lieu d'envoyer à Juarez une personne de confiance. On renonça à ce parti, attendu que, abstraction faite de la tournure fâcheuse que cette démarche aurait pu donner à la destinée de l'empereur Maximilien, Juarez lui-même aurait été compromis si elle avait été découverte.

Le temps fut laissé à l'intervention de l'Autriche et à celle des autres puissances de se produire, mais M. Seward

lui-même employa en vain ses bons offices, Juarez avait depuis longtemps prévu l'époque où son parti l'emporterait, et il avait pris l'engagement de n'accorder aucune grâce. Dans une proclamation datée du palais national de Chihuahua, 1<sup>er</sup> janvier 1865, il avait dit aux Mexicains :

« Après trois années d'une lutte inégale et sanglante contre les légions étrangères conduites par la trahison dans notre pays, nous sommes debout et décidés, comme le premier jour, à défendre sans relâche notre indépendance contre le despotisme. Nous avons été malheureux à la vérité, le sort nous a été contraire plusieurs fois, mais la cause du Mexique, qui est la cause du droit et de la justice, n'a pas succombé, n'est pas morte, et ne mourra pas, car il y a encore des Mexicains dont le cœur palpite du feu du patriotisme; et dans quelque endroit de la république qu'ils existent avec les armes et le pavillon national à la main, là comme ici existera la patrie; là comme ici existera vive et énergique la protestation du droit contre la force.

« Cela doit être bien compris par l'homme dupe qui a accepté la triste mission de devenir l'instrument de l'esclavage d'un peuple libre. Qu'il sache bien, qu'il reconnaisse, que la trahison, le manque de la foi jurée dans les préliminaires de la Soledad, et les actes de reconnaissance et d'adhésion dictés par les baïonnettes étrangères sont les seuls titres sur lesquels il fonde sa domination; que son trône chancelant ne repose pas sur la libre volonté de la nation, mais sur le sang et les cadavres de milliers de Mexicains sacrifiés par lui, par la seule raison qu'ils défendaient leur liberté et leurs droits; que les traîtres qui l'ont désiré et appelé et ceux qui, sous la pression de la force, supportent sa funeste influence ou lui rendent hommage doivent se rappeler qu'ils sont des Mexicains, qu'ils ont des enfants auxquels ils peuvent laisser un legs d'infamie, et que par onze années de guerre cruelle et obstinée contre un ennemi puissant et plus enraciné dans le pays, nous avons appris la manière de reconquérir notre indépendance avec les mêmes éléments dont disposaient nos anciens dominateurs.

« L'usurpateur n'aime pas peut-être à réfléchir sur sa fausse situation, et au lieu d'accepter les vérités renfermées dans nos paroles, il les rejettera avec un sourire de mépris; mais n'importe. La conscience, qui n'oublie ni ne pardonne jamais, fera valoir nos raisons et se chargera de nous venger. Dans le fracas de la cour, dans le silence de la nuit, dans l'intimité du foyer domestique, partout et à toute heure, il sera poursuivi, il sera importuné par le souvenir de son crime, qui ne le laissera pas jouir tranquillement de sa proie, en attendant l'heure de l'expiation, et alors, pour le tyran, pour les traîtres qui le soutiennent et pour tous ceux qui aujourd'hui se rient de nous et se réjouissent des malheurs de la patrie, viendra le désabusement avec le repentir, mais sans profit, car alors la justice nationale sera inflexible et sévère. »

Pour ceux qui connaissaient le caractère de Juarez, cette déclaration équivalait à une condamnation capitale. La mansuétude du président du Mexique se réduisit à quelques concessions.

Maximilien écrivit, le 25 mai, que n'étant pas bien familier avec la langue espagnole, il désirait, si ses défenseurs se trouvaient en retard, qu'on lui accordât le temps nécessaire pour régler ses affaires. Voici quelle fut la réponse du ministre de la guerre de Juarez, Mejia, qui, par une singularité bizarre, était l'homonyme d'un des accusés :

« Au général Escobedo,

« San-Luis de Potosi, le 28 mai 1867.

« Le président a reçu aujourd'hui une lettre de Maximilien, datée du 25 mai, portant qu'il n'est pas bien familier avec la langue espagnole dans ses formules légales, et qu'il demande, dans le cas où ses défenseurs n'arriveraient pas en temps voulu, le délai nécessaire pour préparer sa défense et arranger ses affaires particulières. A la vue de cette lettre, le président a déclaré que si les avocats appelés par la loi arrivent à l'expiration ou vers l'expiration de ce délai, vous pourriez accorder dans les trois cas que de ce moment seulement courra le délai que la loi accorde pour la défense, tout en donnant également le bénéfice de cet ajournement aux deux autres prisonniers. Vous voudrez bien faire connaître cette décision à Maximilien.

« MEJIA. »

Le 26 mai, avec l'autorisation d'Escobedo, l'empereur captif envoya un télégramme à Mexico pour requérir les services du baron Magnus, ministre prussien, et deux avocats comme défenseurs. Porfirio Díaz ayant fait des difficultés pour laisser passer ce télégramme sans un ordre exprès du gouvernement, l'empereur prisonnier en réséna à Juarez, par une lettre en date du 27 mai, qui se termine ainsi :

« Je désire, monsieur le président, que vous ayez la bonté de donner cet ordre, afin que les personnes dont la présence est indispensable pour ma défense puissent venir plus tôt, et avec eux les représentants de l'Autriche et de la Belgique, ou, à défaut d'eux, ceux de l'Angleterre et de l'Italie, car il est nécessaire que je règle avec eux des affaires internationales et de famille qui auraient dû être réglées il y a deux mois. »

Le président ordonna qu'on ne mît point d'obstacle à cette requête, pourvu qu'il fût possible aux personnes désignées d'arriver à Queretaro en temps voulu et que les délais fixés par la loi ne fussent pas dépassés. Dans le cas contraire, le procès devait avoir son cours et le prisonnier aurait à choisir d'autres défenseurs.

Par un télégramme du même jour, Maximilien demandait au président une entrevue personnelle.

« Monsieur le président, je désire avoir avec vous une entrevue personnelle pour conférer sur des affaires graves et très-importantes pour le pays. Je ne doute pas que vous ne m'accordiez cette entrevue. Je suis prêt à partir pour San Luis, en dépit de toutes les difficultés. »

« MAXIMILIEN. »

Le général Mejia, ministre de la guerre de Juarez, répondit :

« Le président consent, vu l'ignorance avouée de Maximilien de la langue espagnole dans le sens légal, à prolonger de trois fois vingt-quatre heures les délais fixés par la loi pour la défense des accusés. En ce qui concerne la demande de Maximilien, relative à une entrevue qu'il désire avoir avec le président, elle ne peut être accordée en raison de la distance qui les sépare, et aussi par suite des exigences de la justice ; mais vous direz au prisonnier que tout ce qui est convenable sera fait. »

## CHAPITRE VI.

Procès, condamnation et exécution de Maximilien I<sup>er</sup>.

Près de deux mois s'écoulèrent. Les avocats, les ministres de Prusse, d'Angleterre, d'Italie et de Belgique, dont Maximilien réclamait la présence, traversèrent les lignes de l'armée qui assiégeait Mexico, et arrivèrent à Queretaro. Un dernier délai de trois jours fut donné aux accusés pour conférer avec leurs avocats, et le 12 juin fut affiché cet ordre du jour, émanant du bureau de l'adjudant général à Queretaro :

« A huit heures, le 13, la cour martiale s'organisera et sera composée des officiers dont les noms suivent :

« Président, le lieutenant-colonel Platon Sanchez ;

« Juges, MM. les capitaines Jose Ramirez, Miguel Lojero, Ignacio Jurado, Juan Rueday Auza, Jose Verastigue, Lucas Villagraud.

« La cour martiale se réunira à l'heure fixée au théâtre d'I-turbide, conformément à l'article 8, paragraphe 5 des ordres généraux et règlements de l'armée, n° 37.

« Tous les officiers qui ne seront pas de service sont tenus d'assister aux débats de la cour martiale, au lieu, jour et heure indiqués.

« A six heures du matin, cinquante tirailleurs à cheval, armés et équipés, seront rangés en ligne, avec leurs officiers, devant le couvent des Capuchinas ; un autre détachement de cinquante hommes du bataillon de la garde « des pouvoirs suprêmes, » également avec leurs officiers et leurs armes, prendra place au même endroit. Les deux détachements seront placés sous les ordres du colonel Miguel Palacios, commandant de la seconde brigade.

« SIERRA,

« Contre-signé, MEDINA. »

Conformément à l'ordre précédent, le 13 juin, à huit heures du matin, le conseil de guerre s'assembla au théâtre d'I-turbide.

L'affluence était considérable.

La scène était occupée par les membres de la cour et le reste du théâtre par les spectateurs.

A droite siégeaient les membres du conseil de guerre.

Sur la gauche et vis-à-vis du banc du conseil, on avait placé des tabourets pour les accusés et des sièges pour leurs défenseurs.

La plus profonde émotion pouvait se lire sur le visage de tous les assistants et le plus grand silence régnait dans l'assemblée.

Les généraux Miramon et Mejia furent menés à neuf heures du matin, dans une voiture escortée, par devant et par derrière, de carabiniers de Galeana, et, sur les côtés, d'une compagnie du pouvoir suprême et d'une compagnie du quatrième bataillon.

Ces accusés ayant été conduits dans un cabinet adjacent, le président ouvrit la séance.

Les membres de la cour et les défenseurs se rendirent ensuite à leurs places, chacun dans l'uniforme de son emploi.

Le lieutenant-colonel Manuel Aspiroz, remplissant les fonctions de juge-avocat, donna lecture de l'acte d'accusation et des interrogatoires. On remarqua la question suivante, qui avait été posée à Maximilien :

« Voulez-vous admettre que vous êtes responsable de toutes les luttes qui ont eu lieu au Mexique, depuis l'évacuation du pays par les troupes françaises ? »

L'empereur avait répondu :

« Non. Juarez est responsable de tout cela. Après le départ des Français, je lui envoyai un messenger et lui proposai de proclamer une amnistie générale et un pardon complet pour tous ceux qui s'étaient identifiés avec moi dans la cause impériale. Juarez a refusé, et je n'avais rien autre à faire que rester et tenter tous les efforts possibles pour protéger une grande partie du peuple mexicain. »

Le juge-avocat lut d'autres pièces par lesquelles il résultait que Maximilien avait demandé l'autorisation d'appeler trois avocats de Mexico pour le défendre, ainsi que le baron de Magnus, dont il sollicitait la présence pour arranger des affaires de famille, ou des affaires d'un caractère national, de haute importance pour la Vénétie, l'Italie et l'Autriche.

Les défenseurs étaient :

Pour Maximilien :

MM. Jesu Yaquez, de Queretaro ; Eulabio Ortega ; Mariano Riva Palacio ; Rafael Martinez de la Torre, de Mexico ;

Pour Miramon :

MM. Jaurigui, de San Luis de Potosi, et Ambrosio Moreno, de Queretaro ;

Pour le général Mejia :

M. Prospero C. Vega, de Queretaro.

Les défenseurs commencèrent par protester contre la juridiction du conseil de guerre ; Maximilien la déclarait illégale, attendu qu'elle s'appuyait sur la loi du 25 janvier 1862 contre les traîtres au pays ; qu'en sa qualité d'étranger, et ne pouvant être traître envers un pays qui n'était pas le sien, et dans lequel il exerçait des fonctions élevées qui le mettaient au-dessus de la loi.

Thomas Mejia fut le premier introduit, et quand il se fut assis sur un tabouret, son défenseur aborda la question constitutionnelle avec autant d'éloquence que de force d'argumentation. Il nia que la loi du 25 janvier fût applicable à Mejia, qui, dans ses campagnes, s'était borné à se défendre, sans jamais attaquer ;

Qu'il n'avait jamais versé le sang des prisonniers ;

Qu'il avait eu entre les mains le sort d'un grand nombre d'officiers de l'armée libérale, entre autres Arteaga, l'illustre martyr, et qu'il les avait traités tous avec humanité.

L'avocat touchant ensuite au caractère politique de l'accusé, dit que Mejia était resté fidèle à ses convictions ; il avait cru loyalement que le peuple désirait spontanément un trône. En terminant, M. Prospero C. Vega rappela à la cour martiale que la constitution mexicaine de 1857 avait aboli la peine de mort, et qu'il ne fallait pas souiller du sang versé sur l'échafaud les lauriers moissonnés par la victoire.

Répondant à une question du président, Mejia déclare qu'il n'avait rien à ajouter. Les gardes l'emmenèrent, et Miramon prit sa place. Ses défenseurs, MM. Jaurigui et Moreno, s'attachèrent à établir que la loi du 25 janvier ne pouvait être appliquée à Miramon ; que l'accusation s'appuyait sur la résis-

tance de l'accusé au gouvernement constitutionnel, son prononciamiento à Puebla, son enlèvement des fonds de la convention, son usurpation de pouvoir et, en dernier lieu, ses campagnes sous le drapeau de l'empire. Le défenseur s'éleva énergiquement contre l'application de la loi du 25 janvier à des faits commis avant la mise en vigueur de cette loi, pour quelques-uns desquels il avait déjà subi la peine légale et pour les autres desquels il avait pour complices le premier magistrat de la nation, le général Comafort, et tous ceux qui avaient suivi le cours des événements de la guerre civile.

La défense était d'avis qu'on ne pouvait prétendre que Miramon s'était joint à l'intervention, parce qu'il habitait en pays étranger au début et pendant l'établissement de cette in-

tervention sans qu'il y prit part; qu'étant à l'étranger, il avait offert ses services à Juarez, que ses services avaient été acceptés, et que s'il ne les avait pas rendus, il en avait été empêché par des causes indépendantes de sa volonté; qu'il revint dans son pays lorsqu'il lui était devenu impossible de vivre plus longtemps à l'étranger; qu'il trouva l'empire déjà établi; qu'il fut alors banni par Maximilien.

Étant devenu l'ennemi irréconciliable des étrangers, il retourna à Mexico à l'époque où le général Castagny se retirait avec les dernières troupes françaises. Ce fut alors qu'il marcha avec ses partisans jusqu'au moment où il fut fait prisonnier. En terminant, MM. Jauregui et Moreno soutinrent de nouveau que la loi du 25 janvier n'était pas applicable à Miramon, et que pour



Évacuation du Mexique par les troupes françaises.

les actes commis dans la dernière période de sa carrière, il était protégé par les garanties constitutionnelles de la loi des nations qui détermine les droits des prisonniers de guerre.

L'avocat, dans le cours de sa défense, parla de la clémence dont l'accusé avait toujours fait preuve envers les prisonniers de guerre, et dit que lui-même, étant prisonnier de Marquez, avait été sauvé par Miramon au moment où il allait être fusillé.

La défense étant terminée et Miramon ayant déclaré qu'il n'avait rien à ajouter, il fut emmené à son tour.

La cause de Maximilien fut appelée la dernière. Il avait eu deux attaques de dysenterie, et se trouvait dans l'impossibilité de comparaître.

Les griefs articulés contre lui étaient :

1° L'usurpation de l'autorité suprême ;

2° Promulgation du décret du 3 octobre 1865, sur la mise à mort sommaire, vingt-quatre heures après leur arrestation, de tous les prisonniers libéraux pris les armes à la main. En vertu de ce décret et au mépris des lois de la guerre, exécution des généraux Arteaga et Salazar, et d'un grand nombre d'officiers de tous grades ;

3° Promulgation du décret du 7 mars 1867, lequel assurait la continuation de la guerre civile, après le départ des troupes françaises ;

4° Décret créant une régence et tendant à perpétuer ainsi l'usurpation du pouvoir suprême et la guerre civile, alors que tout espoir de succès était perdu. (Ce décret, signé par Maximilien avant son départ de Mexico, avait été promulgué par le général Marquez après la capture du prince.)

MM. Jesu Maria Vasquez et Eulabio Ortega prirent d'abord des conclusions tendant à décliner la compétence de la cour martiale. Le conseil des défenseurs réunis était d'avis que, pour juger dans l'espèce, la loi n'était pas applicable, qu'il y aurait inconstitutionnalité. Il appuyait fortement sur l'irrégularité avec laquelle procédait la cour, en l'absence de tous témoignages, de documents écrits et de preuves.

« La situation dans laquelle se trouve la défense, disait-il, rend celle-ci incomplète. Le cas est d'une si haute importance, il implique tant de points touchant le droit international, l'histoire et la politique, que les quarante-huit heures accordées à la défense ne suffisent pas pour la préparer. Or, le prison-

nier ne doit pas être privé des moyens propres à le défendre.

« Le cas exige impérieusement, la nature de l'affaire demande que la légalité soit observée en tout, que le calme et la réflexion président à toute la procédure, afin que la bonne renommée de la république reste intacte aux yeux du monde qui attend avec une si grande sollicitude le dénouement de ce drame social. » La position prise en ces termes par la défense était appuyée de citations prises dans divers auteurs.

La cour passa outre et força la défense à accepter le débat. Les défenseurs déclarèrent qu'ils pourraient se taire en excitant de l'incompétence de la cour et de l'illégalité de la procédure, mais qu'ils ne le feraient pas.

M. Ortega dit qu'il allait répondre à toutes les accusations articulées contre le prisonnier, parce qu'on l'avait forcé de parler, mais sans reconnaître qu'aucune de ces charges fût appuyée sur la moindre preuve.

Il rappela toute l'histoire de l'accusé ; son arrivée au Mexique, et repoussa l'accusation qui le représentait comme un usurpateur. Maximilien, étant à Miramar, reçut une députation de députés mexicains qui lui furent présentés par un haut fonctionnaire de la cour autrichienne. Cette députation venait lui offrir la couronne du Mexique. Maximilien refusa d'accepter cette couronne tant que la volonté de la nation ne lui serait pas connue.

Dans l'intervalle, les Français occupèrent le Mexique. Sous la terreur des baïonnettes, une assemblée de notables fut convoquée. Elle vota la création d'un empire mexicain dont l'archiduc devait être le chef. Grâce à l'influence de cette même assemblée, beaucoup de municipalités donnèrent leur adhésion, et les actes de cette adhésion furent remis à l'empereur élu.

Maximilien, hésitant encore, consulta les jurisconsultes les plus éminents de l'Angleterre, et le collège de Londres déclara qu'il était élu empereur par la volonté de la nation. Les juristes de Londres ignoraient, aussi bien que le candidat, les moyens employés au Mexique pour obtenir l'unanimité du peuple par les partis triomphants. Maximilien accepta sans se croire usurpateur, persuadé au contraire qu'il était souverain légitime.

Il fut d'ailleurs confirmé dans cette croyance par l'accueil qui lui fut fait à son arrivée dans le pays, où il entra sans escorte militaire, accompagné seulement de sa famille ; enfin, par les ovations qu'il reçut dans son trajet de Vera-Cruz à Mexico et dans les villes de l'intérieur, qu'il visita par la suite.

M. Ortega nia que Maximilien eût été l'instrument de la France ; l'empereur avait été en conflit avec cette puissance postérieurement à l'accord fait à Miramar ; la France avait demandé la cession de Sonora, et l'empereur l'avait refusée, en insistant même pour que l'article stipulant cette prétention fût rayé ; enfin il avait été constamment opposé aux demandes des officiers français, et cet état des choses avait duré jusqu'au jour où ceux-ci avaient quitté le pays.

Dès que Maximilien eut aperçu les premiers symptômes du mécontentement général, il s'éloigna de la capitale. Retiré à Orizaba et Cuernavaca, il appela auprès de lui ses ministres d'État, tint conseil avec eux et les consulta sur la légitimité de son élection et sur le vœu du peuple. Ils lui représentèrent ce peuple comme tout à fait fidèle.

La défense réfuta ensuite très-habilement l'accusation de cruauté. Le décret du 3 octobre avait été signé par Maximilien alors qu'on lui avait faussement persuadé que Juárez n'était plus sur le territoire mexicain. Ce décret débute par cet exposé des motifs : « La cause que don Benito Juárez a défendue avec tant de valeur et de constance a succombé sous la force, non-seulement de la volonté nationale, mais aussi de la loi que ce fonctionnaire invoquait à l'appui de ses prétentions. Aujourd'hui, la faction même dans laquelle cette cause avait dégénéré, cesse d'exister par le départ de son chef du sol natal. »

Bien que Juárez n'eût pas quitté un seul moment le Mexique pendant les cinq ans de la guerre, on le croyait à New-York ; on l'y avait vu ; il devenait donc naturel de penser que tous les guerilleros n'étaient que des bandits, agissant pour leur propre compte, et qu'on pouvait ne pas leur accorder les bénéfices de prisonniers de guerre. Ortega affirma aussi qu'un des articles les plus sévères des décrets de 1865 avait été dicté par le commandant en chef des troupes françaises. Il ajouta que ces décrets avaient bien plus pour but de jeter la terreur

dans l'âme des ennemis de l'empire que de les livrer à un pouvoir discrétionnaire. Aucune demande de preuves n'avait été faite sans être accueillie. Bien plus, à quelque heure du jour ou de la nuit qu'une requête en grâce parvint à la résidence impériale, ordre était donné d'en informer Maximilien, sans égard pour son sommeil ou pour ses occupations ; et cet ordre avait été strictement exécuté.

La défense s'attacha à démontrer ensuite que la loi de 1862 était incompatible avec les droits de la nation, en tant que le conquérant se fait juge du vaincu. Elle conclut en priant instamment la cour, au nom de la civilisation et de l'histoire, qui aurait à juger les terribles actes de ce jour, de sauvegarder, comme partisans de la seconde émancipation du Mexique, la bonne renommée du pays, aux yeux des générations futures, qui applaudiraient au couronnement de la plus grande des victoires par le plus grand des pardons.

Lorsque M. Ortega cessa de parler, il était neuf heures du soir, et la cour martiale s'ajourna au lendemain, huit heures du matin.

À l'audience du 14 juin, les accusés n'étaient pas présents. Le président de la cour martiale demanda aux défenseurs s'ils avaient quelque chose à ajouter ; ceux-ci répondirent qu'ils ne voulaient présenter actuellement aucune observation nouvelle ; qu'ils réservaient le surplus de leurs moyens pour une phase ultérieure de la cause.

Le juge-avocat, M. Manuel Aspiroz, énuméra de nouveau les charges articulées contre les prévenus en citant certains documents émanés du gouvernement impérial. Il reprochait à Maximilien d'avoir essayé de prolonger la guerre en créant, le 7 mars 1867, une régence pour le cas où il perdrait la vie dans une bataille.

En réponse aux efforts de M<sup>e</sup> Vega pour établir l'absence de preuves, le juge-avocat soutint que ces accusations étaient fondées sur la notoriété, qui est une preuve suffisante.

En vertu de l'article 28 de la loi du 2 janvier, le crime capital était suffisamment établi, même en dehors de l'identité constatée des personnes. L'absence de textes et de témoignages que la défense jugeait si étrange n'avait aucune importance. On n'en avait pas besoin. Les accusés avaient été pris les armes à la main, leurs crimes étaient connus du monde entier.

Le juge-avocat conclut en requérant que la peine capitale fût appliquée aux accusés.

MM. Vasquez et Ortega présentèrent successivement la défense de l'archiduc. Le premier réfuta soigneusement les charges et conclut par ces mémorables paroles qu'il adressa à la cour :

« Si vous condamnez à mort l'archiduc, je m'inquiète peu d'une coalition européenne ou d'une attitude menaçante de la part des États-Unis. J'ai confiance dans les armées libérales de la république qui ont repoussé les Français de notre territoire. Mais je crains la réprobation universelle qui pèsera sur notre pays, comme un anathème, ce qui serait pire que la mort, et cela à cause de la nullité des actes de cette cour. »

M. Ortega prit alors la parole. Il protesta contre l'irrégularité de la procédure. Il appela l'attention sur ce principe de justice et de droit qui veut que le juge-avocat donne lecture de son réquisitoire avant les plaidoiries, afin que la cour entende en dernier lieu les paroles de l'accusé.

Il reprocha à M. Aspiroz d'avoir pris pour base de son accusation les réponses faites par les défenseurs à l'appui des preuves fournies par la défense, ce qui était tout à fait contraire à la pratique légale et à l'ordre naturel des choses ; d'avoir énoncé dans son réquisitoire des preuves qui n'avaient pas été lues dans le cours du procès, ce qui démontrait qu'il avait mis à profit la suspension de l'audience pour ajouter à son accusation, dans la nuit, en puisant de nouveaux points d'attaque dans la défense même, procédé en dehors de toute légalité dans une question de vie et de mort. Ne semblait-il pas requérir contre les accusés plutôt d'après leurs dires que d'après les preuves articulées contre eux dans l'acte de poursuite ?

En ce qui touchait l'accusation basée sur ce que l'archiduc aurait cherché à prolonger la guerre, en nommant une régence pour le cas de sa mort, le défenseur déclara que l'acte d'abdication de Maximilien, signé à Cerro de la Campana, existait réellement. « Sur mon honneur, ajouta-t-il, je vous affirme, et le franc libéral Mariano Riva Palacio peut vous affirmer comme moi que dans cet acte d'abdication il n'est pas question d'une régence. »

Quant à l'article 28, dont le juge-avocat avait parlé pour

justifier l'absence de témoignages et de preuves écrites, le conseil de défense tout entier répondit que les temps d'inquisition étaient passés où de simples formes étaient tout ce qu'on demandait pour former une conviction.

Les défenseurs n'avaient jamais supposé que M. Aspiroz s'attendît à ce que la cour, composée de jeunes et braves défenseurs de la république, s'assemblât pour condamner et non pour être convaincus. Enfin, ils n'avaient pu croire que l'honorable cour voulût faire de la justice une comédie au lieu de procéder selon sa conscience. Cette idée n'avait pu naître que de l'étrange argumentation du juge-avocat.

Un des membres du conseil de défense, M. Vega, demanda au juge-avocat de quel droit il avait annulé l'ordre du gouvernement suprême, l'invitant à procéder conformément aux articles 6 et 11 de la loi du 28 janvier. M. Ortega donna lecture de cet ordre et prit acte de l'infraction.

M. Jauregui prit des conclusions au nom de la défense. M. Moreno déposa une protestation contre l'admission d'un témoin après le procès, la poursuite étant close et le juge-avocat ayant reçu ample notification de la défense.

La cour martiale se retira en séance secrète pour formuler son arrêt, et à dix heures du soir, elle condamna à la peine de mort Maximilien de Hapsbourg, Miguel Miramon et Thomas Mejia, en fixant l'exécution au 16 juin.

Communiquée le même jour au gouvernement de Juarez, qui était établi à San-Luis de Potosi, en attendant la prise de Mexico, cette sentence fut discutée en conseil de cabinet. Juarez laissa Escobedo libre d'agir; toutefois, l'exécution fut ajournée jusqu'au 19.

Pendant ce temps, les avocats de Maximilien travaillaient à obtenir sa grâce. MM. Palacio et de la Torre qui étaient venus de Mexico pour diriger la défense, s'adressèrent directement à Juarez; mais leur intercession fut vaine.

La princesse de Salm-Salm fit le voyage de San-Luis de Potosi, et eut une entrevue avec le président, qui maintint seulement le délai primitivement accordé.

Un correspondant américain rendit visite à Maximilien, au moment où renfermé dans la même chambre que le prince de Salm-Salm, ils attendaient le retour de la princesse.

— Elle devrait être arrivée déjà, dit anxieusement le prince de Salm. Elle aura fait ce qu'elle aura pu faire.

Puis, il quitta sa chaise et se mit à marcher dans la chambre. Son lorgnon tomba de son œil, sans qu'il y prit garde. Ses doigts se serraient fébrilement derrière son dos. Il essaya de chanter un air, mais ne put y réussir.

Maximilien s'assit sur la chaise laissée vacante. Pendant quelques moments, il fut silencieux. Puis, levant les yeux avec un sourire agréable, il dit au correspondant du journal :

— Vous êtes Américain ou Mexicain ?

— Je suis les deux à la fois. Je suis né à Guadalaxara, mais j'ai vécu aux États-Unis.

Souriant encore, l'archiduc continua :

— Les Américains, je suppose, n'apprendraient pas ma mort avec regret.

— Je pense le contraire; ce n'est pas un peuple à se réjouir de cet événement, et j'espère bien qu'ils n'apprendront jamais une pareille nouvelle.

— Nous verrons. Et la figure de l'archiduc se rembrunit; il se parla à lui-même : J'ai fait ce que j'ai cru être pour le mieux. Ils m'ont trompé. J'ai bien peur qu'ils ne le regrettent.

Il appuya alors sa tête sur ses deux mains, et parut attendre et écouter. Le visiteur regardait les deux prisonniers, l'un immuable, l'autre allant et venant dans la chambre. L'aboïement d'un chien dans les rues remplies de soleil, le bruit des amusements dans le bâtiment à côté, la voix des soldats au dehors, tout était cruellement distinct à l'oreille.

On passa ainsi quelques minutes.

Alors, on entendit du bruit dans la rue. La lourde porte extérieure s'ouvrit, et un soldat annonça bientôt :

— La signora !

Aussitôt le prince de Salm recevait dans ses bras la nouvelle venue. C'était sa femme, la messagère de bonne volonté. Elle arrivait de San-Luis, d'auprès de Juarez. Sa figure était brûlée du soleil et fatiguée; ses chaussures déchirées; tout son corps tremblait de lassitude nerveuse quand elle posa sa main sur l'épaule de son mari.

L'archiduc s'avança alors attendant anxieusement son tour. Le prince de Salm avait demandé dans un soupir :

— Avez-vous réussi? Qu'a dit Juarez ?

— Ils feront ce qu'ils ont dit dans leurs dépêches. Ils ont accordé le délai.

Puis, se tournant vers Maximilien :

— Oh! Votre Majesté!... Je suis si heureuse...

Maximilien prit la main de la princesse et la baisa.

— Que Dieu vous bénisse, madame! Vous avez été trop bonne pour celui qui a peur de ne pouvoir plus jamais vous être utile!

La princesse s'efforça de sourire.

— N'en soyez pas si sûr; j'aurai encore quelques faveurs à vous demander pour le prince qui est ici.

— Vous n'aurez jamais besoin de me solliciter pour cela, répondit l'archiduc en conduisant la princesse vers la chaise de la prison. Mais vous semblez accablée. Vous êtes fatiguée? Nous pouvons vous offrir bien peu de chose. Prince, prenez soin de votre... Moi...

Et, tournant subitement la figure, Maximilien s'avança rapidement vers la fenêtre. Il était facile de voir pourquoi. Son chagrin était contenu, mais on pouvait presque l'entendre (par ses sanglots). Le prince, une main appuyée sur le dos de la chaise de sa femme, et l'autre étendue vers l'archiduc, comme dans une muette prostration, pouvait à grand-peine contenir sa propre douleur. Il était temps que la visite d'un étranger se terminât.

Le correspondant américain, qui avait déjà gagné la porte, fit un salut que personne ne remarqua, et s'éloigna aussitôt.

Peu de jours avant l'exécution des prisonniers, les représentants de Prusse et d'Angleterre vinrent à Queretaro pour tenter encore de suprêmes démarches; le baron Magnus envoya, le 17 juin, à don Sébastien Lerdo de Tejada, ministre de Juarez, le télégramme suivant :

« Étant arrivé aujourd'hui à Queretaro, j'ai appris que les prisonniers condamnés le 14 étaient morts moralement dimanche dernier. Car c'est ainsi que le monde considérera la chose. Tous leurs préparatifs avaient été faits ce jour-là; ils ont attendu pendant une heure entière qu'on les menât à l'endroit où ils devaient recevoir la mort; c'est alors seulement que l'ordre suspendant l'exécution leur a été communiqué par le télégraphe. Les mœurs humanitaires de notre temps ne permettront pas qu'après avoir souffert cette terrible agonie, ils soient mis à mort une seconde fois demain.

« Au nom de l'humanité et de l'honneur, je vous conjure d'ordonner que leur vie ne soit pas sacrifiée; je suis certain que mon souverain, Sa Majesté le roi de Prusse et toutes les têtes couronnées de l'Europe, qui sont unies par le sang au prince prisonnier; son frère, l'empereur d'Autriche; sa cousine, la reine du Royaume-Uni; son beau-frère, le roi des Belges, et aussi ses parents, les rois d'Italie et de Suède, et la reine d'Espagne, que tous, dis-je, s'engageront à donner à S. Exc. don Benito Juarez toutes les garanties nécessaires pour qu'aucun des prisonniers ne foule jamais le sol mexicain.

« A.-V. MAGNUS. »

Don Lerdo de Tejada répondit :

« Monsieur,

« J'ai le regret de vous déclarer, en réponse au télégramme que vous avez bien voulu m'envoyer ce soir, que, conformément à ce que je vous ai dit avant-hier, le président de la république n'est pas d'opinion qu'il soit possible d'accorder son pardon à Maximilien de Hapsbourg, pardon qui ne serait pas compatible avec les grandes considérations de justice, et la nécessité d'assurer la paix de la république dans l'avenir.

« Je suis, etc. »

L'exécution fut fixée au 19 juin.

Le lieu choisi pour l'exécution fut l'Alameda de Queretaro, place contiguë au convent de las Capuchinas. C'est une sorte de parc clôturé, de vingt acres environ de superficie, avec une fontaine au milieu, des allées pour les voitures tout autour et des promenades en diagonale pour les piétons. Avant le siège, le parc était magnifiquement ombragé, mais tous les peupliers avaient ensuite été coupés pour être réduits en charbon de bois, destiné à la fabrication de la poudre. Les branchages avaient été réservés pour les chevaux et les mules, qui n'avaient plus de fourrages. C'est sur cette place de l'Alameda que Mejia avait établi les quartiers de sa cavalerie. Dès six heures les troupes mexicaines, commandées par Escobedo, se formèrent en carré sur l'Alameda.

Un peloton de fusiliers, sous les ordres d'un sergent, chargea ses armes.

Les habitants accoururent en foule, pour assister au lugubre spectacle. A sept heures moins quelques minutes, les condamnés sortent du couvent de las Capuchinas. Maximilien s'écrie, en levant les yeux : « Quel beau ciel, c'est ce que je désirais pour le jour de ma mort ! »

Trois voitures les attendent à la porte. Maximilien monte dans la première, Miramon dans la seconde, Mejia vient ensuite.

Une forte escorte entoure les voitures.

A sept heures le cortège se met en marche au son des cloches qui tintent le glas funèbre.

Le plus grand silence règne sur le passage des condamnés. Quelques femmes laissent échapper des sanglots. Le peuple regarde passer d'un air morne, mais sans paraître la plaindre, la victime des intrigues cléricales, le successeur malheureux d'Iturbide. Quant à Miramon et à Mejia, on ne paraît pas s'occuper d'eux.

Le cortège s'avance vers le lieu de l'exécution.

Les condamnés sont arrivés. Ils descendent de voiture, et le carré s'ouvre pour leur livrer passage. On leur indique la position qu'ils doivent occuper en face des soldats chargés de l'exécution. Maximilien marche d'un pas ferme vers ce point ; il est vêtu très-simplement ; on ne lui a pas lié les mains et il n'aura pas non plus les yeux couverts d'un bandeau. Le prince paraît en proie à une profonde émotion. Lorsque les apprêts du supplice sont terminés, Maximilien s'adresse aux troupes en espagnol, il récapitule la courte histoire de son règne. La première fois qu'il avait reçu chez lui la visite d'une députation qui venait avec la mission de lui offrir le gouvernement de ce pays, il avait refusé. Dans une entrevue subséquente, la proposition avait été renouvelée, il avait répondu qu'il consentirait, s'il était convaincu que la majorité croyait de son intérêt de le placer à la tête du gouvernement ; une autre députation était encore venue apporter un supplément de témoignages. Sur l'avis des puissances de l'Europe, qui lui représentaient qu'il n'y avait pas d'autre parti à prendre, il s'était rendu à cet appel.

Après ce récit l'empereur proteste contre l'arrêt qui le frappe, la cour qui l'a jugé n'avait pas le droit de le faire ; c'était une question de bonne foi. Les nations du monde lui avaient engagé sa foi. Il n'aurait jamais fait un acte qui n'eût pas été pour le bien du Mexique. Il espère que sa mort arrêtera l'effusion du sang dans le pays.

Miramon lit un écrit ainsi conçu :

« Mon seul regret en mourant, c'est que, si le parti libéral conserve le pouvoir, mes enfants seront désignés comme les enfants d'un traître ; mais j'ai toujours combattu les principes libéraux et je me suis toujours élevé contre l'anarchie. Je veux mourir comme j'ai vécu, conservateur, content de mourir pour la patrie. Le souvenir de mes actions me survivra, et la postérité jugera si j'ai eu tort ou raison. »

Thomas Mejia, s'adressant à Escobedo, dit qu'il meurt pauvre et qu'il n'a jamais cherché à accaparer de l'argent. « Tout ce que je possède, ajoute-t-il, se réduit à quarante têtes de bétail dans la montagne. Je demande en grâce aux marchands de Matamoros, à qui je dois beaucoup, de ne pas tourmenter ma femme pour le paiement de mes dettes quand ils auront touché l'argent que l'empereur a bien voulu leur léguer. »

La femme de Mejia, un peu avant l'exécution, courait, comme une insensée, à travers les rues de Queretaro, portant dans ses bras un enfant nouveau-né.

L'heure est venue ; Maximilien appelle le chef des fusiliers, et lui donne une poignée de dollars :

« Partagez-les avec vos hommes, dit-il, et faites-les viser au cœur. »

— Sire, dit le sergent, j'ai votre pardon à implorer ; c'est un devoir pénible que j'accomplis ; mais je suis soldat et il faut obéir.

— Un soldat, reprend Maximilien, doit toujours exécuter sa consigne. Je vous remercie de tout mon cœur pour vos bons sentiments, mais j'exige que vous suiviez vos ordres. »

Tous ceux qui environnaient les condamnés se retirent.

L'empereur se place entre Mejia et Miramon.

Quand Mejia a cessé de parler, le peloton d'exécution se range en face des condamnés.

Les fusiliers appréhendent leurs fusils. Au commandement du

sergent, ils épaulent lentement et ajustent les prisonniers placés debout devant eux. Presque aussitôt le commandement : *feu!* retentit. Les détonations éclatent ; un nuage de fumée enveloppe les acteurs et les spectateurs de cette scène terrible ; trois cadavres sont étendus sur le sol. Miramon et Mejia frappés chacun de quatre balles dans la poitrine, meurent sans agonie ; le corps de Maximilien s'agite faiblement, et deux soldats viennent lui donner le coup de grâce. Les trois principaux chefs de l'éphémère empire mexicain ont vécu.

La circulaire suivante annonça l'exécution des trois condamnés :

« Queretaro, 19 juin.

« Citoyen, le conseil de guerre, le 13 courant, à onze heures du soir, a condamné Maximilien de Hapsbourg, Miguel Miramon et Thomas Mejia à la peine de mort. La sentence ayant été confirmée à ce quartier général, on a ordonné qu'elle fût mise à exécution le 16. L'exécution a été suspendue par ordre du gouvernement suprême jusqu'à aujourd'hui. Il est maintenant sept heures du matin, et Maximilien vient d'être fusillé.

« ESCOBEDO. »

Les docteurs Ribadareira et Basch, eurent mission d'embaumer le corps de Maximilien, opération qui exigeait de grands soins, à cause des balles qui avaient traversé le thorax et l'abdomen. Un habitant de Queretaro écrivait, quelques jours après, à la *Presse* de Vienne :

« Je viens de voir le cercueil et le corps de Maximilien. Le cercueil se trouve dans la maison de don Munos Lerdo, au second étage. Une sentinelle garde l'entrée de la chambre, en laissant néanmoins les visiteurs entrer librement. L'amabilité avec laquelle la sentinelle nous reçut nous parut être motivée par le désir de gagner quelques réaux.

« La chambre dans laquelle se trouve le cercueil a dû auparavant servir de hangar ; elle est sombre et sale. Le cercueil est placé au milieu de la chambre sur deux bancs en bois d'un travail grossier ; il est recouvert de drap noir attaché avec des clous dorés. Le couvercle du cercueil contient une ouverture vitrée qui permet de voir la tête et le visage de Maximilien. Le soldat nous a éclairé avec une chandelle d'un penny (10 c.).

« Le costume de l'empereur se compose d'une redingote bleu foncé avec des boutons de métal, d'un pantalon de même couleur, de bottes à l'écuillère et d'une paire de gants blancs couverts de taches. Il a la bouche et les yeux à demi ouverts, de sorte qu'on peut voir ses dents et remarquer la couleur de ses yeux. »

La remise de la dépouille mortelle de l'empereur à sa famille devint immédiatement l'objet d'actives négociations.

De précieux renseignements sur les dernières semaines de l'existence de Maximilien se trouvent dans le rapport de M. Lago, représentant de l'Autriche à Mexico. Voici les passages-essentiels de cette intéressante narration, qui embrasse l'histoire des événements depuis le commencement de juin jusqu'à la prise de Mexico par les juaristes :

M. LAGO A M. DE BEUST,

ministre des affaires étrangères d'Autriche.

« Mexico, 25 juin 1867.

« J'espère que Votre Excellence aura reçu ma lettre en date du 30 du mois dernier, et je me promets de lui rendre un compte abrégé des événements survenus depuis, autant que le temps et les circonstances me le permettent, en me réservant de donner plus tard des communications plus détaillées.

« Malgré les obstacles que le lieutenant général Marquez mit à mon départ, j'ai pu quitter Mexico le 31 du mois dernier par le canal Chalco, et, après un voyage de trois jours, arriver à Queretaro dans la nuit du 3 juin. Dès le lendemain, j'obtins du général Escobedo l'autorisation de voir l'empereur aussi souvent que je le désirais. Je me rendis aussitôt dans la prison du Convento-del-Capuchinas, où je trouvai Sa Majesté étendue sur un lit, malade de corps (dysenterie), mais saine d'esprit et résignée. Des centaines de soldats étaient couchés sur les escaliers et dans les corridors qu'il fallait traverser pour se rendre auprès de Sa Majesté, de manière qu'il fallait littéralement leur passer sur le corps. La chambre elle-même était une cellule qui se trouvait au bout d'un corridor au premier étage, longue d'environ dix pas et large de trois ; elle ne con-

tenait rien qu'un lit de camp, une armoire, deux tables, un fauteuil en jones et quatre chaises en jones ; le sol était carrelé grossièrement ; il y avait une porte et une fenêtre donnant sur le corridor. Devant la porte se trouvait un factionnaire ; devant la fenêtre, un officier couchait sur un paillason. La nuit, un général et trois colonels faisaient sentinelle, le revolver à la main, devant la chambre impériale. Les deux généraux impériaux Miramon et Mejia étaient détenus dans deux cellules voisines de celle de l'empereur, et avaient la faculté de converser librement avec leur souverain. Non loin de là se trouvaient, mais non pas comme prisonniers, le docteur Basch, médecin particulier de Maximilien, et deux serviteurs européens.

« A partir du moment de mon arrivée, j'ai eu presque chaque jour des entrevues de plusieurs heures avec Sa Majesté, qui m'a traité sans cesse de la manière la plus gracieuse et la plus bienveillante. Sa Majesté voit très-souvent aussi mes collègues, également arrivés à Queretaro, le ministre résident de Prusse, le chargé d'affaires belge, M. F. Hooriks, et le chargé d'affaires italien, M. Curtopessi, et montre également à ces messieurs beaucoup de grâce et d'amabilité. Dans l'intervalle nous avons acquis, en raison de la tournure grave et désespérée des choses, la conviction que les deux avocats Riva Palacio et Martínez de la Torre, venus de Mexico, agiraient à San Luis, le siège du gouvernement républicain, et par suite le lieu où serait prise la décision définitive, avec plus d'efficacité, dans l'intérêt de la cause de Maximilien, qu'à Queretaro, où les deux autres avocats Ortega et Velasquez devaient rester.

« Peu de temps après l'arrivée des deux premiers avocats à San Luis, nous apprenions d'eux, par le télégraphe, que leurs efforts avaient complètement échoué, et que l'on avait refusé de prononcer, ainsi qu'ils l'avaient demandé, l'incompétence du tribunal destiné à juger l'empereur. Ce tribunal était composé de six capitaines et présidé par un lieutenant-colonel. Par contre, les avocats avaient proposé que l'affaire fût renvoyée devant un conseil de guerre composé de généraux ou devant le congrès national.

« A la suite des nouvelles décourageantes que les avocats nous firent parvenir le même jour, par une estafette, de San Luis, M. de Magnus, représentant de la Prusse, partit immédiatement pour cette ville pour y tenter un dernier effort, en vue d'un meilleur résultat ou pour obtenir du moins une suspension de procédure judiciaire.

« Pour ne rien négliger, de mon côté, de ce qui pouvait être utile au malheureux prisonnier impérial, j'offris, bien que je ne fusse pas appelé à San Luis par le télégraphe, d'y accompagner mon collègue prussien, d'autant plus que le chancelier de celui-ci était à Queretaro assez gravement malade. Ce ne fut qu'après la déclaration solennelle faite par les deux avocats qui étaient restés devant moi et mes collègues, que la présence d'un représentant autrichien à San Luis ne pourrait que nuire à la cause de l'empereur, que je renonçai au projet d'y aller, ce dont Sa Majesté me remercia vivement le même soir, me disant qu'elle avait beaucoup plus besoin de moi à ses côtés. L'empereur ne fondait aucun espoir sur les négociations commencées à San Luis, et n'attendait avec raison, comme la suite l'a montré, absolument rien de ce côté pour sa vie et son honneur. Le 12 et le 13, le procès commença dans le théâtre de la ville. Le conseil de guerre se trouvait, comme les accusés, sur la scène ; les auditeurs dans les stalles et les loges, le théâtre était faiblement éclairé. Comme Sa Majesté, à cause de son état maladif, mais principalement par un sentiment d'honneur blessé, ne voulut paraître en un tel lieu à aucune condition, à moins de l'emploi de la force, on suspendit la procédure à son égard et on commença par les généraux Miramon et Mejia qui furent forcés, en effet, de paraître sur la scène.

« Le 14 au matin, enfin, commença le plaidoyer des avocats impériaux, après que ceux-ci eurent prouvé que le procès pouvait avoir lieu et le jugement être prononcé légalement, sans que l'accusé parût en personne devant ses juges. Je serai plus tard en position de rendre compte avec plus de détails à Votre Excellence des treize points d'accusation et de la défense. Outre l'usurpation du pouvoir suprême, la guerre civile, etc., le point qui figure en première ligne dans l'accusation est la sanction donnée à la loi du 3 octobre 1864, conformément à laquelle, d'après les allégations des libéraux, quarante mille personnes auraient été exécutées depuis cette époque dans le pays.

« Le 15, à neuf heures du matin, un adjudant du général Es-

cobedo vint nous chercher, MM. Hooriks, Curtopassi, Forest (ancien consul de France à Mazatan et chargé de pouvoirs confidentiels de l'ambassadeur de France) et moi, et nous conduisit au quartier général. Là, l'ordre nous fut donné de quitter Queretaro dans deux heures. A peine eûmes-nous le temps d'informer Sa Majesté de cette mesure et d'emballer nos effets, quand un second ordre nous enjoignit de quitter la ville immédiatement. Un quart d'heure après, une diligence préparée pour nous, nous emmenait hors de Queretaro.

« Un passeport nous fut délivré par un adjudant pour Cuantitlan-Tacubaya, et il nous déclara, au nom du général Escobedo, que si nous ne quittions pas à l'instant Queretaro, ou si nous y revenions avant sept à huit jours, cela nous coûterait la vie. Le 16 au soir, nous arrivâmes, après un voyage pénible, à Tacubaya où nous apprîmes que le général Marquez ne songeait nullement à rendre la ville, mais continuait à dépouiller et à torturer les habitants de la manière la plus éhontée, tandis qu'il faisait officiellement annoncer que l'empereur avait remporté de brillantes victoires et qu'il devait arriver d'un jour à l'autre.

« Dans la capitale la famine avait fait des progrès effrayants ; un tiers de la population s'était enfui vers les points occupés par les libéraux, où régnait une misère immense, d'où d'horribles épidémies commençaient à exercer leurs ravages. Dans le camp des libéraux, l'exaspération contre le général Marquez, contre les autres généraux impériaux et contre les officiers et soldats étrangers servant sous leurs ordres, était arrivée à son comble, attendu qu'il était impossible d'admettre qu'ils pussent encore être dans le doute sur le sort de l'empereur.

« On leur reprochait en conséquence de vouloir continuer l'effusion du sang inutilement et sans chance de succès par pure passion et obstination. Tous les officiers supérieurs mexicains et européens se trouvaient donc sur la liste de ceux qui devaient être exécutés après la prise de Mexico. D'autre part, S. M. l'empereur avait désigné à moi, aussi bien qu'à mes collègues, le général Marquez comme le plus grand traître qui, depuis qu'il avait quitté Queretaro, avait toujours agi d'une façon directement opposée aux instructions qu'il avait reçues de l'empereur.

« Ainsi l'empereur me dit que le général Marquez n'avait jamais été autorisé à se mettre en marche sur Puebla, mais qu'il avait reçu l'ordre de se rendre avec la garnison de Mexico et les sommes déposées dans cette ville à Queretaro, où il aurait offert alors à l'armée principale des libéraux une bataille décisive, dont l'issue lui aurait certainement été favorable. Après qu'on eut attendu vainement pendant quelques semaines le retour du général Marquez, on avait pris la résolution, après de nombreux combats toujours heureux contre l'armée assiégeante, six fois plus nombreuse, d'abandonner Queretaro et de marcher sur Mexico ; on devait partir le 15 au matin ; mais, à trois heures du matin, le traître Lopez, jusque-là un grand favori de l'empereur et commandant du couvent fortifié de la Cruz, avait introduit l'ennemi dans ce point qui domine tout Queretaro. L'empereur me raconta lui-même que, dans l'intention d'y réunir ses troupes, il s'était rendu à la colline bien fortifiée Cerro de la Campana, qui se trouve à l'ouest de la ville.

« Là, il aurait attendu le général Miramon ; mais celui-ci avait dans l'intervalle reçu une forte blessure au visage et avait été fait prisonnier. Ainsi se passa, sans aucun profit, le temps précieux qui aurait pu être utilisé pour s'ouvrir un chemin et pour fuir. Lorsque l'empereur apprit le sort de Miramon, il n'y avait plus à songer à la fuite. La plus grande partie des troupes impériales qui, pendant le siège, s'étaient montrées si braves et si fidèles, avaient été surprises et se trouvaient prisonnières et dispersées. Même le général Mejia conseilla à l'empereur de se rendre, puisque les colonnes d'assaut ennemies s'approchaient de toute part sous une terrible grêle de mitraille.

« L'empereur prit alors lui-même le drapeau blanc, puis il se rendit au général Riva Palacio, le fils de son avoué actuel. Quatre jours auparavant, le colonel Lopez, ce traître, s'était rendu dans le quartier du général Escobedo et avait offert sa trahison pour la somme de 2,000 onces d'or, sur laquelle, paraît-il, il n'a reçu que 7,000 piastres environ. L'empereur me dit lui-même que Lopez l'avait vendu lui et ses troupes, pour à peu près 11 réaux par tête.

« A peine arrivé à Tacubaya, j'adressai une communication

officielle aux officiers d'état-major autrichiens, pour les informer de la prise de Queretaro et de la captivité de Sa Majesté; en même temps je leur appris qu'une lettre autographe de l'empereur dans laquelle il les invitait à mettre fin à une effusion de sang inutile et que je leur avais envoyée par M. Magnus avait probablement été confisquée par le général Marquez, et je leur dis que, dans ces circonstances, je devais les rendre responsables vis-à-vis de Sa Majesté Impériale, notre gracieux maître, de toute vie de soldat autrichien qui serait perdue d'une façon inutile. J'offris d'avoir la nuit, dans la tranchée, une entrevue avec le colonel Khevennuller pour lui enlever le dernier doute sur l'authenticité de la nouvelle de la fin de l'empereur.

« En même temps je me mis en rapport avec le général Porfirio Diaz afin d'obtenir les conditions les plus favorables pour les Autrichiens. Le général Porfirio Diaz déclara tout à fait inacceptable une proposition des officiers autrichiens, d'après laquelle les Autrichiens pourraient se rendre à la Vera-Cruz avec armes et bagages, parce que les troupes étrangères avaient appuyé pendant deux mois la domination violente et barbare du général Marquez.

« Enfin, le général Diaz et moi nous nous accordâmes sur les points de la capitulation des troupes autrichiennes et de leurs chefs, concessions que le général désigna comme les concessions extrêmes dont il pouvait prendre la responsabilité vis-à-vis de son gouvernement. Le général Diaz refusa de me donner une déclaration écrite, mais déclara à moi et aux témoins présents, M. Frédéric Hube et le gouverneur Baze, qu'il s'obligeait par sa parole d'honneur, à tenir les stipulations arrêtées. C'est de cette manière que je communiquai aux officiers supérieurs autrichiens les dernières conditions du général, qui étaient à peu près les suivantes :

« 1<sup>o</sup> La condition principale de la présente convention est qu'à partir de ce moment les Autrichiens s'abstiendront de toute participation aux hostilités contre les forces républicaines;

« 2<sup>o</sup> Si jusqu'au 21 au matin (c'est-à-dire quarante-huit heures après la réception des stipulations) les Autrichiens sortent de la ville et déposent leurs armes, le général Porfirio Diaz leur garantit le transport jusqu'à Vera-Cruz aux frais du gouvernement républicain. Mais il faut que les armes et les chevaux soient livrés, à l'exception des épées et des chevaux des officiers;

« 3<sup>o</sup> En cas d'un combat, si, sans y prendre part, les Autrichiens se retirent dans le palais et hissent le drapeau blanc, ce général ne pourra leur garantir que la vie; du reste le gouvernement républicain prononcerait en pareil cas;

« 4<sup>o</sup> Ces conditions sont applicables aux autres soldats non mexicains placés sous le commandement des officiers autrichiens : suivent quelques conditions secondaires.

« Le 20, à cinq heures du soir, nous apprenions à Tacubaya que ces points avaient été acceptés sans réserve par les chefs autrichiens; ils déclaraient en même temps que le lendemain, à dix heures du matin au plus tard, les Autrichiens sortiraient de Mexico et déposeraient les armes à Tacubaya. Malheureusement des négociations avaient été entamées en vue d'une capitulation par le général Tabera, commandant de Mexico en remplacement de Marquez, qui s'était caché; elles aboutirent vers minuit.

« Le 21, à 5 heures du matin, les troupes républicaines devaient entrer à Mexico, ce qui eut lieu en effet. Par là, l'exécution du point 2 fut rendue impossible sans leur faute.

« Les Autrichiens sont concentrés dans le palais et depuis l'entrée des troupes républicaines on ne leur a pas encore demandé leurs armes. Les Autrichiens et une partie des troupes étrangères doivent partir demain pour Puebla; là ils attendront la décision que le gouvernement aura prise définitivement sur leur sort. Porfirio Diaz m'a déclaré que tous les officiers autrichiens (au nombre de 150) auraient la vie sauve, et il espère que le président ne mettra pas d'obstacle à leur départ du Mexique, ni à celui des troupes. Du moins il fera tout son possible, car c'est aux Autrichiens qu'il est redevable de la prompte capitulation de Mexico sans effusion de sang. »

(Suivent les détails sur les mesures prises pour le transport des Autrichiens à Vera-Cruz et leur embarquement.)

« Le 19 au soir, alors que je travaillais ardemment à la négociation secrète de la capitulation, je reçus la communication d'un télégramme adressé de Queretaro, par le général Esco-

bedo, à Porfirio Diaz, annonçant que l'empereur, ainsi que les généraux Mejia et Miramon, avaient été fusillés le 19, à sept heures du matin, au Cerro de Campana. Comme depuis quelques jours j'avais acquis la certitude que l'horrible événement était inévitable, j'avais adressé dès le 18 un télégramme aux docteurs Basch et Ribadaneira, en les invitant à embaumer soigneusement le corps de Sa Majesté dans le cas de sa condamnation. Je sais positivement que cette dépêche est arrivée à son adresse.

« Le soir même où je recevais la nouvelle de la mort de Sa Majesté, j'envoyais un télégramme à Juarez pour le prier de me faire remettre le corps de Sa Majesté pour qu'il pût être transporté en Europe. Le lendemain j'envoyais une estafette munie de tous les passe-ports et lettres de recommandation nécessaires au général commandant de Vera-Cruz (qui est encore aux mains des Impériaux), à Sacrificios, près Vera-Cruz, avec l'ordre de faire expédier à la Nouvelle-Orléans, par un navire de guerre, le télégramme qui probablement est arrivé à Votre Excellence. En même temps, j'invitais le capitaine du bâtiment *l'Elisabeth* à se rendre à Tampico, où j'espérais être dans trois semaines avec le corps de l'empereur.

« Après le départ du courrier je reçus un télégramme du ministre Lardo de Tajada, de San Luis, qui m'apprenait que, pour des motifs graves, le président ne pouvait pas me permettre de disposer du corps de Sa Majesté, et je donnai contre-ordre au commandant de *l'Elisabeth*. Ma mission était terminée, mais on me conseilla de tenter de nouvelles démarches auprès du président et de ses ministres après leur prochaine arrivée pour obtenir le corps de l'empereur. Je doute encore si je dois faire cette démarche. Le motif auquel on attribuait le refus du gouvernement républicain et que Porfirio Diaz me déclara ne pouvoir comprendre, était que celui-ci avait l'intention de ne délivrer le corps que sur la demande directe du gouvernement impérial et à un agent spécialement désigné à cet effet. D'un autre côté, M. Magnus, qui avait assisté aux derniers moments de l'empereur et avait reçu ses dernières volontés, se rendait le 20 à San Luis pour intervenir directement auprès du président afin d'obtenir la remise du corps. Le 19, M. Magnus nous écrivait (en français) de Queretaro.

« Tandis qu'on vous renvoyait à Tacubaya, M. Lardo me disait que vous étiez tous en route pour San Luis. L'exécution était fixée pour dimanche à trois heures de l'après-midi. Mais l'empereur m'ayant demandé d'être de retour ici avant sa mort, j'ai pu obtenir une remise de trois jours. L'espoir que les efforts faits de tous côtés pendant ces trois jours pour sauver l'empereur pourraient être couronnés de succès, nous a trompés. Le malheureux prince a conservé jusqu'à la mort un calme et une tranquillité d'esprit véritablement héroïques. Sa mort a été sublime. Je ne puis pas décrire aujourd'hui toutes ces scènes terribles, je suis atterré encore et tombe de fatigue et d'agitation morale.

Signé : MAGNUS.

Plus loin, M. Magnus ajoute (en français) :

« L'empereur a ordonné que sa dépouille mortelle soit embaumée ici par son médecin et accompagnée par lui ultérieurement à Vera-Cruz pour être transmise par lui à bord d'un steamer de guerre d'Autriche. Hier soir encore l'empereur a écrit au général Escobedo, en exprimant le désir qu'on me remette le cadavre. Malgré la lettre de l'empereur, le général Escobedo, conformément aux ordres venus de San-Luis, a fait embaumer la dépouille par les médecins mexicains, et du reste, il garde convenablement le mort. »

Puis, il ajoute également :

« L'avocat Ortega est d'avis que je dois partir pour San-Luis afin d'y régler cette triste affaire.

« J'appréhende quelles démarches du ministre résident prussien soient inutiles. En cas contraire, je me rendrai à Queretaro, et en suivant le conseil de ceux qui connaissent le pays, je préférerais dans une saison aussi avancée la route de la Sierra à Tampico (douze à quatorze jours de voyage) à celle qui mène par Mexico et Puebla à Vera-Cruz, d'autant plus que cette année le vomito sévit dans cette dernière ville.

« L'attaché de légation, chevalier de Tavora, que j'ai envoyé le 20 à Queretaro muni des pouvoirs nécessaires pour organiser le transport de la dépouille impériale, m'écrit de cette ville où il doit rester jusqu'à nouvel ordre, que S. M. est

tombée frappée par neuf balles. Mes collègues vont pour la plupart abandonner Mexico et partir pour l'Europe.

« Agréez, etc., »

« LAGO, m. p. »

« 26 juin 1867. — P. S. — Un des avocats de feu S. M. l'empereur, revenu hier de Queretaro, me fait espérer que, peut-être, le ministre résident prussien, M. de Magnus, réussira à se faire livrer le corps de l'auguste défunt. Je profite de cette occasion pour assurer à Votre Excellence que M. Dano, ministre français, a fait de son côté tout ce qui était possible pour sauver la vie à l'empereur. Je dois ce témoignage à la vérité.

« LAGO, m. p. »

« Mexico, 28 juin 1867. »

« J'ai l'honneur de soumettre à Votre Excellence un numéro du *Globe* contenant tous les plus importants télégrammes touchant le procès de S. M. l'empereur Maximilien. Les Autrichiens se sont mis aujourd'hui en marche à 3 heures du matin pour Puebla, où ils attendront la décision définitive sur leur sort.

« Le comte colonel Kevenhuller et le baron Bertrand restent pour le moment, d'après leurs désirs, à Mexico.

« Depuis quelques jours nous manquons de nouvelles de M. Magnus.

Le bruit court que le gouvernement permettrait que le cadavre impérial soit transporté à Tampico, sans escorte, accompagné seulement par le médecin privé, M. le docteur Basch.

« Agréez, etc., »

« LAGO, m. p. »

## CHAPITRE VII

Détails sur la prise de Mexico. — Fuite du général Marquez.  
Mexico après le siège.

On remarquera que le représentant de l'Autriche lui-même traite la domination de Marquez de violente et de barbare : Marquez avait rançonné et jeté en prison une foule de citoyens ; il avait arrêté les négociants Sanada, Beistagui, Torres Adalid et Beneken, et les avait fait garder à vue, en défendant de leur donner ni à boire ni à manger, ni de les laisser s'asseoir, jusqu'à ce qu'ils eussent payé une contribution dont le total s'éleva à 80,000 piastres fortes, environ 450,000 francs.

Il avait levé, en quinze jours, 4 millions 50,000 piastres d'impôts forcés ; extorqué, le 24 mai, 150,000 piastres à la maison de banque Barrow-Forbes et C<sup>e</sup>, et enlevé de vive force 60,000 piastres à l'institution charitable de Monte-Pio.

Odiéux à tous, il se sentait perdu, il remit le commandement au général Ramon Tabera, chef du 2<sup>e</sup> corps d'armée, dans la nuit du 18 juin, et s'enfuit sous un déguisement.

On sut, plus tard, au mois de novembre 1867, qu'il était parvenu à passer le Rio-Grande et à se réfugier au Texas.

Pour apprécier cet homme, qui a joué un si triste rôle, il suffit de lire le portrait qu'à tracé de lui M. Alexandre de Stamer, qui avait eu plusieurs fois occasion de l'approcher.

« J'ai souvent visité sa tente, qu'entouraient continuellement un piquet de soldats, tant il craignait d'être surpris par les juaristes. Au-dessus de son lit, on remarquait une longue et riche épée ; j'ai ouï dire que cette épée avait appartenu au roi Charles XII.

« Marquez est lâche : il pâlisait, il tremblait au feu comme un enfant. Le chef de bataillon Munier, de la légion étrangère, — un brave, celui-là, — a souvent été dans la dure nécessité de lui reprocher devant tous son manque d'énergie. Le colonel Dupin lui-même, qui commandait à cette époque la contre-guerrilla, a refusé à maintes reprises de marcher avec lui ; l'armée entière l'exécrait.

« Le seul savoir de Marquez est d'être d'une force peu commune au pistolet ; sa cruauté me procura l'occasion d'en juger par moi-même.

« Ses soldats, dans une rencontre, firent un jour un prisonnier : c'était un tout jeune homme ; il pouvait avoir dix-huit ans à peine. Marquez dit qu'il lui fût amené, décida sur-le-champ, sans vouloir l'entendre, qu'il fallait le fusiller comme

traître à la patrie ; il ne lui accorda qu'une heure pour se préparer à mourir *saintement*. Le curé de la Soledad entendit la confession suprême du condamné.

« Pendant cet intervalle, le général rassembla sa troupe en bataille, en choisissant dix de ses hommes pour former le peloton de mort.

« Bientôt après, le prisonnier, le visage inondé de larmes, — il pensait probablement à sa mère ! — apparaissait soutenu par son dernier ami, le prêtre, et aussitôt dix canons de fusil se braquèrent sur lui, prêts à vomir, au commandement d'un lieutenant qui cria : *Joue !* A ce commandement, une détonation retentit, et la victime tomba foudroyée. L'officier cependant n'avait pas relevé son épée !

« Horreur ! c'était Marquez, posté à soixante pas et ivre de sang, qui venait de ravir une seconde de vie à l'infortuné ! Ses soldats relevèrent le cadavre ; la balle de son pistolet avait frappé dans l'œil gauche.

« Les crimes qu'a commis Marquez depuis le rapatriement de nos troupes, me disait un ami revenu de la Vera-Cruz, sont inouïs. Rien ne pouvait plus assouvir la fureur de ce forcené, il égorgeait tout ce qui était capable de porter les armes, il ordonnait à ses soldats de piller, de détruire, d'incendier, de violer les femmes et de les massacrer. »

Après que Marquez se fût évadé de Mexico, à la faveur des ténèbres, Ramon Tabera fit immédiatement arborer le pavillon parlementaire. Un armistice de vingt-quatre heures fut convenu et rendez-vous pris pour le lundi matin, 20 juin, à neuf heures, à Chapultepec, entre Porfirio Diaz et le commandant Tabera.

Il y avait soixante-dix-huit jours que la ville était assiégée. Pendant ce temps, Marquez avait accumulé sur sa tête une réprobation unanime. Les accusations les plus graves planaient sur lui, et les populations pressurées, affamées, attribuaient au *Lugartamente*, comme on l'appelait, tous les maux dont elles étaient accablées.

Depuis douze jours déjà, une foule de citoyens, appartenant pour la plupart aux classes élevées, abandonnaient la place et s'enfuyaient chaque jour par milliers. Cette retraite avait quelque chose de l'Exode biblique. D'immenses bateaux plats chargés de cent à trois cents personnes, hommes, femmes et enfants, jetant en arrière un regard désespéré, traversaient incessamment les canaux du sud-ouest, manœuvrés par des Indiens qui les poussaient d'une rive à l'autre avec des perches de dix à vingt pieds de longueur. L'étrangeté du spectacle ajoutait encore à la grandeur des émotions qu'il soulevait. C'était tout un peuple qui désertait ses foyers. Au jour de la capitulation, sur 220,000 habitants il n'en restait pas plus de 120,000, soit la moitié dans la ville. La seule journée du samedi, 15, avait vu 14,000 âmes abandonner la capitale.

Depuis quinze jours, il n'y avait plus à Mexico ni pain, ni farine, ni maïs, ni viande, ni rien, si ce n'est de la chair de cheval. C'était la seule nourriture sur laquelle eussent pu compter la population et la garnison pour subsister si la résistance avait dû se prolonger.

Lorsqu'on sut que des pourparlers pour la capitulation étaient entamés entre Tabera et Diaz, la ville fut plongée dans une indicible anxiété. Tout était mystère et crainte sur ce qui arriverait. C'était la terreur de l'inconnu. On ne parlait que de tueries probables ; on disait que les deux cent cinquante notables qui formaient la célèbre assemblée de 1862 seraient tous fusillés ; que pas un chef, civil ou militaire, ne serait épargné ; que la ville serait noyée dans le sang. Le soir, la cité était silencieuse comme un tombeau ; à peine entendait-on un pas solitaire dans les rues ténébreuses ; de temps en temps le galop d'un cheval faisait événement en sonnant sur le pavé comme un glas. On se prenait, tant était grande la terreur muette, à regretter le grondement sombre du canon, qui, la veille encore, roulait d'écho en écho dans les profondeurs de la nuit.

Le 20 juin 1867, au lever du jour, le général Tabera, conformément aux conventions préalablement arrêtées, se rendit seul à cheval aux retranchements de l'armée libérale, y monta dans une voiture qui le conduisit au château, où il resta en conférence avec Diaz pendant près de deux heures ; puis on le vit revenir à 10 heures et demie à sa résidence privée.

L'armistice expirait à 4 heures après midi. Tout le temps intermédiaire se passa sans que personne connût les résultats de l'entrevue. A 4 heures et demie on ne savait rien encore.

Des milliers de citoyens, des soldats par escouades, français et autrichiens, couraient aux lignes; la démoralisation était partout. A 5 heures, on vit le consul des États-Unis se diriger vers le camp de Diaz.

Il revint, et bientôt la bannière républicaine fut déployée sur le château de Chapultepec, et cinq minutes après, le bombardement fut ouvert sur la ville avec une violence inconnue encore depuis le commencement du siège.

La masse du peuple accumulée aux avant-postes se rua au cœur de la ville, frappée de stupeur. Les bombes pleuvaient par centaines. Tabera dépêcha des ordonnances de tous côtés à la recherche de ses généraux. Une junta de guerre fut mandée à sa maison, et dix minutes après, la reddition sans condition était décidée. Des drapeaux blancs furent hissés et le bombardement cessa après avoir foudroyé la ville une heure durant.

Voici les termes de la capitulation publiée le soir même dans le *Boletín Republicana* :

« Art. 1<sup>er</sup>. Le feu cessera immédiatement jusqu'à la ratification de ces articles.

« Art. 2. La vie, les propriétés et la liberté de la population de Mexico seront remises à la garde du général Porfirio Diaz.

« Art. 3. Le général R. Tabera nommera trois personnes pour former une commission qui livrera la ville au pouvoir du général Diaz, de la manière suivante : Une de ces trois personnes remettra les troupes de la garnison, une remettra les propriétés du gouvernement, et l'autre l'artillerie et les munitions de guerre.

« Art. 4. Les forces impériales nationales ou natives se formeront en ligne et se rendront à la citadelle, où elles resteront jusqu'à ce qu'elles soient rendues en forme. La contre-guérilla, sous le commandement de Chinet, se concentrera dans les faubourgs de San-Pedro et de San-Pablo, et les troupes étrangères dans le palais.

« Art. 5. Les généraux commandants, les chefs et officiers conserveront leurs sabres ou leurs épées et se présenteront comme il sera ultérieurement ordonné par le commandant en chef (Diaz), et attendront de nouveaux ordres.

« Chapultepec, 20 juin 1867.

« Signé : J.-R. ALTORRE (lib.).

« MIGUEL PINA (imp.).

« CARLOS PALAFOZ (imp.).

« M. D. LE LA VEGA (imp.).

« Nous ratifierons les dispositions ci-dessus :

« Signé : PORFIRIO DIAZ.

« RAMON TABERA. »

Les ratifications de la capitulation furent échangées le 21 au lever du jour, et Diaz prit possession de la ville avec le corps de troupe d'Oajaca. Le mouvement s'accomplit en bon ordre. Les Autrichiens, conformément aux termes de la capitulation, ont occupé le palais National.

Les troupes de ligne et la cavalerie de la garnison se débandèrent; presque toutes rentrées dans leurs foyers, chose facile, puisque tous les soldats appartenaient à la ville même. Les Autrichiens furent libérés sur parole. Leur musique fut incorporée, sur sa demande, dans l'armée républicaine.

Don Jose Baz fut nommé chef de police de la capitale. Il publia immédiatement la proclamation suivante :

« Juan Jose Baz, chef de police de la capitale de la république mexicaine, aux habitants :

En vertu des pouvoirs que je tiens du gouvernement suprême, et en conformité des instructions reçues du commandant en chef de l'armée de l'Est, je décrète par les présentes :

Art. 1<sup>er</sup>. Toutes les personnes ayant occupé un emploi quelconque sous le soi-disant empire, et qui en ont reçu un salaire, devront se présenter à ce quartier général dans les vingt-quatre heures.

Art. 2. Quiconque ne se présentera pas dans le temps susmentionné sera considéré, quand on le trouvera, comme ennemi du gouvernement pris les armes à la main, et sera puni de mort, conformément à l'article 28 de la loi du 25 janvier 1862.

Art. 2. Ceux qui ont fait partie de l'Assemblée des notables, les conseillers chefs de départements, commissaires impériaux,

de même que ceux qui ont été dans le service militaire, resteront en prison jusqu'à ce qu'il soit statué à leur égard par le gouvernement suprême.

Art. 4. Ceux qui ont servi comme capitaines ou lieutenants resteront en liberté, mais devront se présenter pour obtenir des papiers d'exemption, qui leur serviront de permis pour rester jusqu'à nouvel ordre dans un endroit de leur choix; pourvu que ces personnes n'aient pas commis tels actes qui les placent dans une autre catégorie. Ceux qui ont commis des excès demeureront en prison jusqu'à ce qu'ils soient jugés.

« Art. 5. Tous les habitants de Mexico laisseront faire des perquisitions dans leurs maisons par des officiers porteurs d'ordres écrits délivrés par le chef de la police. Ceux qui résisteront, outre que les perquisitions seront faites par force, seront sujets à une amende de 100 à 500 piastres, et à un emprisonnement de six mois à deux ans.

« Art. 6. Ceux qui tenteront de pénétrer dans les maisons sans un ordre de ce département seront punis des travaux forcés pour une durée de six mois au moins et de cinq ans au plus.

« Art. 7. Ceux qui cacheront dans leurs maisons des individus compris dans ce secret seront punis d'un emprisonnement de six mois au minimum, ou des travaux forcés pour cinq ans au maximum. Sont exemptés de ce châtement ceux qui cacheront un père, un fils, un frère ou un mari.

« Art. 8. Toutes personnes ayant en leur possession des bijoux, de l'argenterie, des meubles ou d'autres objets appartenant à la nation, sont tenues de les remettre entre les mains du trésorier de la ville dans l'espace de vingt-quatre heures; celles qui ne se conformeront pas à cet ordre seront considérées comme des voleurs ordinaires, et punies conformément à la loi criminelle.

« Art. 9. Toutes personnes ayant des armes, des munitions ou articles de guerre appartenant au gouvernement devront les remettre à l'inspecteur de police dans les vingt-quatre heures, sous peine de six mois d'emprisonnement à un an de travaux forcés.

« Signé : JUAN JOSE BAZ.

« Mexico, 21 juin 1867. »

Plusieurs autres proclamations, émanées de la même source, réglaient des questions de police et d'ordre public.

Le général Ramon Tabera se présenta devant le général Porfirio Diaz, à 11 heures du matin, et lui rendit son épée. Il fut mis en état d'arrestation.

Le colonel Waldemar Beckér, chef de l'état-major de Marquez, fut arrêté sur la Plaza, devant la cathédrale, à midi. Le général Miguel Andrad Marquez, quartier-maître général, fut pris, à trois heures après midi, au moment où il essayait de gagner la campagne.

Toute la journée, un calme de mort régna dans la ville; tous les cœurs battaient à l'attente des événements.

A minuit, les *serenos* faisaient la ronde dans les rues, faisant entendre le cri de veille : *A las doce, y todo esta bien!* Il est minuit, tout va bien!

Le 21 au soir, un ordre prescrivit l'évacuation de tous les couvents dans les quarante-huit heures. Le lendemain, au lever du jour, la dispersion commença, et les 860 religieuses qui se trouvaient à Mexico quittèrent leurs asiles pour ne plus se réunir en ce monde. Ce fut le premier coup porté à l'Église, et sans doute le signal de la déchéance finale du pouvoir immense dont avait joui si longtemps le clergé mexicain.

Un autre décret, publié le même jour, 22, frappait un impôt de 10 p. 100 sur toutes les propriétés foncières et personnelles. La ruine était partout et le prélèvement de cet impôt devait rencontrer des difficultés incalculables.

Le 23, la population commença à reparaitre dans les rues, jusqu'alors désertes.

De nouveaux journaux surgirent comme par miracle. Dès le 25 juin, avaient paru l'*Oiseau rouge* (*Pazaro Rojo*), l'*Ombre* (*la Sombra*), l'*Orchestre* (*la Orquesta*), la *Cuiller* (*Cuchara*), la *Conscience publique* (*Consciencia publica*) et *M. Grégoire* (*Don Gregorito*). Ils étaient remplis de récriminations contre la France, et même contre les États-Unis, au gouvernement desquels ils reprochaient les démarches qu'il avait faites pour sauver Maximilien. L'état des esprits à Mexico, après l'occupation de la ville par les républicains, nous semble être peint

moins fidèlement dans ces feuilles passionnées, que dans cette lettre envoyée à l'*Indépendance belge* :

« Mexico, 28 juin.

« Après soixante-huit jours du blocus le plus rigoureux les troupes libérales sont enfin entrées en ville et depuis huit jours nous ne sommes plus obligés de payer une livre de pain 7 fr. 50 c. et le reste à l'avenant.

« Je voudrais m'étendre davantage sur les malheurs dont notre ville a été victime, je voudrais vous dire la quantité de gens qui sont tombés morts de faim dans les rues, mais j'ai hâte de vous parler du terrible événement du jour : l'exécution de l'empereur Maximilien, fusillé le 19 juin au matin à Queretaro.

« La nouvelle en était arrivée le même jour dans l'après-midi par le télégraphe au camp des assiégeants. Le soir, de petits imprimés la répandaient en ville. La consternation fut grande, surtout parmi les soldats autrichiens en garnison, au nombre de six à sept cents hommes. Le colonel, M. Kodolich, alla voir M. Marquez, le lieutenant de l'empire, qui nia le fait, mais permit d'envoyer au camp ennemi chercher des nouvelles. Le lendemain, 20 juin, jeudi, jour de la Fête-Dieu, les messagers revinrent avec la confirmation. Dès lors, les Autrichiens, les Belges, les gendarmes et les contre-guérillas françaises, bref, toutes les troupes étrangères quittèrent leurs postes aux barrières, refusant de servir plus longtemps. Le général mexicain Tavera put alors l'emporter sur Marquez qui



Combat d'Uruapan. Les généraux Arteaga et Salazar sont faits prisonniers.

voulaient prolonger la résistance, et dès le 21, par suite d'un arrangement conclu avec les assiégeants, les forces libérales firent leur entrée en ville. Depuis lors les vivres abondent, et bien que la terreur soit grande dans les rangs des impérialistes, la vie recommence à circuler dans notre grande ville. Tous les magasins fermés depuis deux mois se sont rouverts volontairement.

« L'exécution de Maximilien sera jugée sévèrement en Europe. On ne pourra se figurer que Juarez a osé attenté à la vie d'un prince parent de tous les rois de l'Europe, on l'accusera de cruauté et de barbarie. Sans doute, mieux eût valu épargner la vie de Maximilien et de ses généraux; mais, pour être juste, il faut tenir compte des mœurs du pays et des nécessités avec lesquelles le président a été obligé de compter.

« Quoique l'événement ait déjà plus de huit jours de date, nous manquons encore de détails officiels, les correspondances n'étant pas encore rétablies. Cependant voici les bruits qui courent en ville. Peu de temps après son arrivée à Queretaro, en février dernier, l'empereur fut attaqué d'une dysenterie qui pendant le siège ne fit que s'aggraver. Quinze jours avant

son jugement, il fut forcé de garder son lit, et le jour du procès, il ne put pas comparaître en personne devant la cour militaire chargée de le juger.

« L'exécution a eu lieu sur la plate-forme qui forme le sommet du Cerro de la Campana, quatre hommes furent obligés de l'y porter sur un fauteuil. Miramon et Mejia marchaient à ses côtés.

« Arrivé là au milieu du carré formé par les soldats, le capitaine commandant la compagnie chargée de l'exécution s'approcha de lui et le pria de ne pas lui en vouloir au sujet du pénible devoir qu'il était chargé de remplir. L'empereur le serra dans ses bras. Cette scène attendrit tout le monde. Beaucoup de militaires pleuraient.

« Miramon et Mejia avaient été condamnés comme traîtres à recevoir la mort par derrière, Maximilien la devait recevoir par devant. Ils demanda comme une faveur de ne pas être frappé au visage, pour ne pas redoubler le chagrin de sa mère qui, sans doute, voudrait le contempler encore. Ce désir pieux fut respecté. On lui permit aussi de mourir entre ses deux généraux, en leur donnant la main. Miramon,

le dos tourné, était à sa droite, Mejia à sa gauche. L'empereur, plus grand qu'eux, les dominait tous les deux. Il était vêtu de noir de la tête aux pieds. Son habit boutonné portait sur le côté gauche une plaque en argent ciselé; un chapeau mexicain à larges ailes-non retroussées ombrageait sa tête.

« Les soldats ayant tiré et la fumée étant dissipée, on vit que l'empereur était tombé en arrière, les deux généraux en avant; Mejia seul ne bougeait plus. L'empereur remuait violemment les jambes, et la tête roulait de droite à gauche. Miramon était tombé un peu en diagonale, de sorte que ses pieds touchaient presque l'empereur. Le sergent qui devait achever le prince dut enjamber le corps pour accomplir sa triste mission. Il le frappa à la tête, qui cessa ses mouvements, mais les jambes remuaient toujours. Aucun autre homme n'ayant son fusil chargé, le sergent, son coup lâché, fut obligé de recharger son arme; mais il était si troublé, qu'il dut s'y reprendre à plusieurs reprises, et qu'impuissant à remettre la baguette en place tant ses mains tremblaient, il la laissa tomber à terre pour tirer ce second coup. Alors tout fut fini.

« Je crois que la majeure partie des habitants de Mexico sont plutôt républicains que monarchistes, cependant le deuil causé ici par la mort de l'empereur a été universel, car Maximilien, comme homme, avait gagné les sympathies même de ses adversaires. Il était si affable, son abord était si prévenant qu'on se sentait invinciblement entraîné vers lui. Ceci, abstraction faite, bien entendu, de la question politique, car malgré les acclamations et les arcs de triomphe avec lesquels on a reçu Maximilien, la monarchie n'a jamais eu la moindre chance de s'établir au Mexique.

« La mort de l'empereur n'est malheureusement pas le dernier mot de la situation. Quatre ou cinq cents personnes, appartenant aux premières familles de Mexico, se sont compromises: les trente-cinq membres de la commission nommée par le général Forey à son arrivée ici; les deux cents quinze membres de l'Assemblée des notables qui ont proclamé l'empire, les conseillers d'État, les ministres, tous les hauts fonctionnaires, tant civils que militaires, tous tremblent pour leur vie, tous redoutent les vengeances du parti vainqueur. Ajoutez-y leurs parents et alliés, et vous comprendrez quelle terreur et quelle désolation règnent à Mexico. Le parti clérical paye cher la faute qu'il a commise en provoquant l'intervention étrangère dans les affaires intérieures du pays. »

Ce que dit le correspondant de l'*Indépendance belge* de la terreur qui régnait à Mexico, n'est pas exagéré. L'ordre n'était pas troublé; les étrangers n'étaient en butte à aucune insulte, les simples citoyens à aucune molestation; mais les chefs impérialistes étaient activement recherchés. Le père Fischer fut le premier mis en prison. Le général Andrade, MM. Lecunza, Larès, membres du gouvernement de Maximilien et plusieurs autres impérialistes furent arrêtés dans la maison du ministre d'Angleterre, où ils étaient cachés. Les autorités mexicaines déclarèrent que l'Angleterre n'ayant pas reconnu le gouvernement de Juarez, le ministre de cette puissance n'avait aucun caractère diplomatique et ne pouvait prendre personne sous sa protection. Un ancien libéral rallié à l'empire, le général Santiago Vidaurri ne fut trouvé que le 8 juillet, caché dans la maison d'un Américain nommé James Wright, au numéro 6 calle San Camillo, et à demi déguisé par de faux favoris. Il fit appel au général Diaz pour obtenir un jugement; mais il lui fut répondu qu'il était virtuellement condamné par le fait qu'il ne s'était pas présenté, conformément aux ordres du gouvernement. Il fut en conséquence fusillé sur la Plazuela de Santo Domingo, où les impérialistes avaient fusillé leurs victimes en 1865 et 1866.

Le vieux général Santa-Anna, l'ancien dictateur du Mexique, tenta de se faire débarquer à la Vera-Cruz par le steamer américain la *Virginia*. Il en fut empêché par le vapeur de guerre des États-Unis, la *Tallahoma*, où il passa la nuit du 3 au 4 juin.

Le lendemain, une chaloupe armée ramenait le général à bord de la *Virginia*, où il retrouvait son état-major composé de MM. Vidal y Rivas, de Nostetz, Lurtustz, et de Gottlieb.

Le représentant des États-Unis fit alors savoir à Santa-Anna qu'il eût à quitter les eaux mexicaines et qu'on le débarquerait dans tel port qu'il désignerait, soit à Cuba, soit aux États-Unis.

Peu après la *Virginia* appareillait et prenait la mer sous l'escorte de la *Tallahoma*, qui l'accompagna jusqu'à vingt milles des côtes.

Au lieu de se rendre à la Havane, comme on l'y avait engagé, Santa-Anna se fit conduire à Sisal, port du Yucatan.

Il y arriva le 11 au soir.

Le 12 juin, le commandant des forces libérales à Sisal vint à bord de la *Virginia* et annonça qu'il avait reçu l'ordre du général Peraza de conduire Santa-Anna à terre.

Le capitaine du navire refusa péremptoirement de livrer l'ex-dictateur; mais, pendant ce temps, trois goëlettes armées en guerre avaient entouré la *Virginia*.

Une chaloupe montée par le commandant de cette escadrille, D. Luis Gomez, et par un détachement de marins, s'approcha du vapeur américain pour prêter main-forte au représentant de l'autorité libérale. Comme le capitaine de la *Virginia* refusait toujours de remettre son passager entre leurs mains, un officier et trois hommes montèrent sur le pont, arrêtaient le général et ses compagnons et les conduisirent à Sisal. A leur arrivée dans cette ville, les aides de camp furent relâchés, mais l'ex-dictateur resta prisonnier.

Le général O'Horan, qui pendant deux ans a commandé le district situé entre Cuernavaca et Mexico, et qui s'était rendu tout particulièrement odieux en faisant fusiller en masse ses prisonniers, fut découvert au moment où il quittait la capitale, caché dans une caisse placée sur une charrette. Arrêté par le peuple, il fut traîné par les rues jusqu'au premier poste de soldats. O'Horan ne s'était pas livré, conformément aux ordres publiés, dans les trois jours qui suivirent la prise de la ville: il avait ainsi encouru la peine de mort, et fut fusillé le jour même de son arrestation.

Il n'y eut à Mexico que ces deux exécutions. L'ancien dictateur du Mexique, le vieux général Santa-Anna, ne fut condamné que plus tard au bannissement. Ses aides de camp, MM. Vidal y Rivas, de Nostetz, Lurtustz et de Gottlieb, furent relâchés.

L'absence de résistance désarma les vainqueurs. Toutes les villes se soumirent au gouvernement de Juarez, comme s'il n'eût jamais cessé de fonctionner. Les Mexicains n'eurent à assiéger que Vera-Cruz, que défendaient encore cent-trente Français, Espagnols et Mexicains. Leur commandant était un lieutenant de chasseurs à pied, nommé Soudrié, qui se faisait fort de tenir dans la place pendant six mois.

Les intérêts commerciaux de Vera-Cruz étaient trop considérables pour que les consuls n'empêchassent pas une lutte inutile. Le général P. Benavides ayant fait savoir que des ordres formels l'obligeaient à exiger que la ville se rendît à discrétion, les consuls stipulèrent que la légion se retirerait avec les honneurs de la guerre. Elle s'embarqua, le 28 juin, à bord du steamer mexicain *Tabasco*, frété à cet effet. Chaque homme reçut, comme dédommagement des arriérés de solde, une somme de 100 francs, produit d'une souscription ouverte parmi les négociants. La petite troupe traversa la ville avec armes et bagages, enseignes déployées, clairons sonnans, au milieu d'une foule sympathique, et elle fut saluée au port par l'artillerie mexicaine.

Le commissaire impérial, M. Bureau, s'embarqua sur le bâtiment de guerre autrichien l'*Elisabeth*.

Les consuls d'Angleterre, de Prusse et des États-Unis se chargèrent de remettre la ville aux libéraux, qui firent leur entrée sans aucun désordre. Bien que le consulat de France ne fût pas pavoisé, aucune démonstration hostile n'eut lieu.

Les officiers et soldats ayant servi l'empire furent sommés de se présenter à l'état-major de la place; les détenteurs, acheteurs d'armes et de chevaux ayant appartenu aux impérialistes mis en demeure de les restituer, enfin les négociants prévenus qu'ils avaient à déclarer leurs marchandises, tant en douane que dans leurs magasins.

## CHAPITRE VIII

Discussions au Corps législatif français sur le Mexique, au mois de juin 1867.

Pendant que ces événements décisifs se passaient au Mexique, le Corps législatif français s'occupait successivement des difficultés financières qui résultaient de l'expédition mexicaine et de l'appui donné par le gouvernement français à l'emprunt qu'avait contracté Maximilien I<sup>er</sup> en 1865.

Le projet de loi relatif aux suppléments de crédit de l'exercice 1866, portait pour article 1<sup>er</sup> :

« Il est accordé pour l'exercice 1866, au delà des crédits ouverts par les lois de finances des 8 juillet 1863 et 18 juillet 1866, pour le budget ordinaire de cet exercice, des crédits montant à la somme de 16,695,004 fr. 90 c.

« Ces crédits demeurent répartis par ministères et par sections.

« Article 2 :

« Il est alloué sur l'exercice de 1866, au delà des crédits ouverts par les lois précitées, pour le budget extraordinaire de cet exercice des crédits montant à la somme de 14,052,683 fr. 25 c.

« Ces crédits sont répartis par ministères et par sections. »

L'article 2, avec l'état B qui s'y réfère, est également adopté, ainsi que l'article 3, qui est ainsi conçu :

« Il sera pourvu aux suppléments de crédits ci-dessus au moyen de la plus-value budgétaire réalisée, en 1866, sur le produit des impôts et revenus publics. »

Les crédits demandés se montaient à environ 30 millions, dont seize imputables à l'expédition du Mexique.

5,467,500 francs avaient été dépensés par la légion austro-belge et la contre-guérilla, quoique la solde et l'entretien de ces deux troupes fussent à la charge du gouvernement mexicain. Il était tellement obéré qu'à moins de laisser se dissoudre ces corps qui opéraient de concert avec les troupes françaises, il fallait bien pourvoir à nos frais à leur entretien.

On avait dépensé, sans crédit préalablement ouvert, et sans décret de virement, une somme de 8,827,683 francs, sur laquelle 3,827,683 francs constituent non pas une dépense, mais une perte éprouvée par le trésor. Deux traites sur la commission des finances mexicaines, dont le montant devait rembourser l'avance de pareille somme faite au gouvernement mexicain, n'ont pas été acquittées.

Les cinq autres millions proviennent d'un prélèvement opéré par le maréchal Bazaine sur la caisse du payeur en chef du corps expéditionnaire.

Voici, d'après le rapport de M. Pissard, rapporteur de la commission des crédits supplémentaires, l'explication de ce fait anormal :

« Quant au prélèvement de 5 millions, opéré par le maréchal Bazaine sur la caisse du payeur en chef du corps expéditionnaire, il faut se reporter, pour l'expliquer, au 1<sup>er</sup> mai 1866, époque où il a été effectué. La situation du trésor mexicain se trouvait tellement réduite et son insuffisance était si complète, que l'empereur Maximilien aurait été obligé de licencier ses troupes si le trésor français n'était venu à son secours. C'est dans ces circonstances et à la suite d'un conseil de cabinet présidé par l'empereur Maximilien, et auquel intervinrent les représentants du gouvernement français au Mexique, que le maréchal Bazaine prit sur lui de convenir des points suivants :

« 1<sup>o</sup> Le trésor français prêtera au trésor mexicain un secours de 500,000 piastres par mois (2 millions 500,000 fr.), jusqu'à réception de la confirmation du gouvernement français, à qui sera rendu compte de cette affaire ;

« 2<sup>o</sup> Ce supplément aura lieu à titre de prêt remboursable, soit au moyen du produit des douanes mexicaines, soit au moyen du reste disponible sur les anciens emprunts ou de tout ce qui se réalisera ultérieurement sur ces emprunts, soit au moyen de l'arrangement qui interviendra entre le ministre du Mexique et le gouvernement français.

« L'engagement pris par le maréchal Bazaine n'ayant pas été accepté par le gouvernement français, le prêt s'est réduit à la somme de 5 millions, prélevés la moitié le 1<sup>er</sup> mai 1866, et l'autre moitié le 1<sup>er</sup> juin suivant, en la caisse du payeur français, en vertu des ordres formels du maréchal. »

Le vendredi, 21 juin 1867, l'ordre du jour rappelait la discussion du projet de loi relatif aux suppléments de crédits de l'exercice 1866. M. Berryer demanda tout d'abord des explications sur l'opération financière considérable ratifiée par ce projet, c'est-à-dire sur la négociation faite par le ministre des finances, de 54 millions de rentes mexicaines, remises au gouvernement français à valoir sur les 200 millions qu'avait reconnus le traité de Miramar.

« Ces rentes, dit M. Berryer, avaient été remises à la France, au taux d'émission, et le Corps législatif les avait considérées comme constituant un capital de 54 millions dont la réalisation était assurée au pays. Sur ces 54 millions, nous

voyons figurer au budget de 1863 une somme de 40,100,000 fr. Au budget de 1865, figure le complément, soit 13,000,000 fr.

« Les choses étaient en cet état, quand M. le ministre des finances fit son rapport du 29 décembre 1865. Ce rapport nous apprit que ces rentes avaient été converties en obligations de l'emprunt mexicain de la deuxième série, conformes à celles du deuxième emprunt. Le ministre des finances ajoute que ces obligations ont été négociées et que le résultat de cette négociation a été, pour le trésor, une perte de plus de 2 millions, qu'il y avait donc lieu de modifier les voies et moyens du budget de 1865.

« En raison de cette perte, on n'a plus fait figurer au budget de 1855 qu'une somme de 11 millions. Cette manière de procéder donnait lieu à quelques objections. Il est vrai que le crédit ouvert était exact : mais on présentait ces 2 millions comme la seule perte subie, en même temps que l'on tenait compte des arrérages, comme si ces arrérages pouvaient être admis à figurer dans le capital. Il n'était donc pas exact de dire que la perte du trésor se bornait à 2 millions.

« L'année suivante, on a obtenu quelques explications. Dans son rapport, au mois d'octobre 1866, le ministre des finances disait que l'attribution de 11 millions faite au budget de 1865 n'avait pas reçu d'application parce que les obligations n'avaient pas été réalisées, et qu'en raison de circonstances de force majeure, les concessionnaires étaient dispensés d'exécuter leur contrat.

« Ceci est grave. Quel était ce contrat? Nous devons le connaître. Quelles étaient ses conditions, sa nature? Était-ce un marché ferme, conditionnel ou à condition?

« Plusieurs questions se présentent. Quelle était l'opération en elle-même? Voici ce qu'en dit le rapport sur les suppléments de crédit de 1866 : « Les rentes mexicaines représentaient 54 millions; converties en obligations et cédées au Comptoir d'escompte, elles ont été réduites à 42,857,260 fr. »

« La différence pour le trésor est donc de plus de 11 millions. Mais quels étaient les concessionnaires? Le Comptoir d'escompte n'est pas un contractant, ce n'est qu'un intermédiaire; et dans le rapport du ministre, on se sert du mot concessionnaire. Mais quels sont donc ces concessionnaires, auquel on a accordé le droit de ne pas exécuter le contrat.

« Puis, les concessionnaires débiteurs de 42 millions n'ont payé que 14 millions 287,000 francs. Ainsi la perte du trésor n'est plus que de 11 millions. Il résulte du droit attribué aux concessionnaires de ne pas exécuter le contrat, de ne pas payer les 42 millions qu'ils doivent, et cela à un moment où les obligations se négociaient de 325 à 340 francs.

M. le ministre d'État. — A quelle date?

M. Berryer. — Dans les derniers mois de 1855. Au commencement de 1866, le titre se déprécie. Cependant on voit encore le cours de 330. Ceux qui avaient les titres à 300 fr. pouvaient donc faire une très-bonne affaire. Il y avait un double écart. On leur cédait pour 42 millions une valeur de 54 millions. D'autre part, ils achetaient 300 francs des obligations qu'ils pouvaient négocier à 325, 330 et jusqu'à 341. C'étaient là des conditions financières excellentes. Quelles sont donc ces circonstances de force majeure, qui, en 1865, pouvaient déterminer la non-exécution du contrat, c'est-à-dire la perte pour le trésor de 28 millions, puisque, sur les 42 millions dus, 14 seulement avaient été payés?

« Nous avons le droit de le demander et de savoir quels sont ces concessionnaires. Si je ne me trompe, ce sont ceux-là mêmes qui ont joui en 1855 des bénéfices du premier emprunt fait en obligations dites de la première série. Ils ont fait l'émission en prenant à 300 fr., au mois de mai 1865, des obligations qu'ils ont négociées à 340; cet emprunt, qui, à mon avis, présentait des avantages scandaleux de prime, d'intérêts, de loterie, a été souscrit en totalité à 340 fr. Les concessionnaires avaient une marge de 20 millions.

« Une compagnie qui réalise des bénéfices semblables ne devait pas être facilement admise à refuser l'exécution d'un deuxième contrat, passé dans le courant de la même année.

« Elle y avait d'autant moins de droits que les mêmes concessionnaires ont été chargés de l'émission de l'emprunt converti et qu'ils ont pu ainsi proposer au public au prix de 345 francs ces obligations qui leur étaient données à 300 francs.

« Comment fait-on supporter cette perte de 28 millions au trésor? Pour quelles raisons donne-t-on ainsi *quibus*? Je ne comprendrai une telle facilité que quand nous connaîtrons le

contrat et les concessionnaires, afin que nous sachions si ceux qui ont refusé d'exécuter le contrat sont les mêmes qui avaient réalisé précédemment des bénéfices considérables.

« Je demande donc quelles ont été les conditions du contrat et quelles sont les circonstances qui ont donné aux concessionnaires le droit de ne pas remplir leurs engagements.

« Maintenant j'ai une seconde question à adresser à M. le ministre.

« Dans le traité de Miramar, les articles 11 et 14 stipulent une somme de 12 millions comme indemnité à nos nationaux dont les réclamations étaient, nous a-t-on dit, la seule cause de l'expédition.

« Cette somme de 12 millions a été réalisée par une commission présidée par un des hommes les plus considérables de notre pays. Qu'est-elle devenue ?

« En outre, en 1866, une convention négociée par M. Dano fixa à 40 millions la totalité des sommes réclamées par nos nationaux. Dans ce total devaient entrer les 12 millions dont j'ai parlé plus haut. Ces Français qu'ont-ils reçu, que doivent-ils recevoir ? On comprend l'importance de cette question pour les débats qui ne manqueront pas de s'élever prochainement à propos du Mexique.

« Je demande donc comment ont été versées les 12 millions primitifs et le complément nécessaire pour parfaire les 40 millions stipulés dans le traité de 1866; quels paiements ont été effectués, et à qui, s'il n'y a pas de créances privilégiées; car c'est encore une chose importante à savoir si l'on se rappelle que des contestations sur la nature de certaines créances ont amené la retraite de l'Espagne et de l'Angleterre, après la convention de la Soledad.

« Je ne veux pas finir sans dire combien il est important, au moment où va s'ouvrir la discussion du budget, d'avoir tous les renseignements dont nous avons besoin sur la question du Mexique.

« Ceux qui nous ont été communiqués au commencement de l'année dernière portaient en tête que l'état des négociations ne permettait pas de publier les pièces qui se rattachaient au Mexique.

« En conséquence nous n'avons connu aucune des dépêches échangées entre le gouvernement français et celui du Mexique. Plus tard, on a communiqué la correspondance avec les États-Unis. Quant à celle avec notre ambassadeur, avec nos agents, tels que M. Saillard et le général Castelnau, quant aux instructions qui leur ont été données, nous n'en avons jamais rien su.

« Mais aujourd'hui que cette expédition est arrivée à son terme et à un terme déplorable, il est nécessaire que nous soyons enfin renseignés sur les divers événements qui se sont produits depuis 1860; et quand je songe aux désolantes conséquences de cette expédition, aux victimes qu'elle a faites, je ne puis m'empêcher de penser à l'opposition que personnellement je lui ai faite, et de rappeler que cette entreprise a été revêue à Vichy par le même général Prim qui naguère a voulu bouleverser l'Espagne. (Approbaton autour de l'orateur. — Mouvements divers.)

M. le ministre d'État. — L'honorable M. Berryer a adressé au gouvernement trois questions distinctes : la première est relative aux 54 millions payés à compte sur la créance fixée par le traité de Miramar; la seconde, porte sur la situation des indemnitaires du Mexique; la troisième a pour but d'obtenir des documents diplomatiques dont l'honorable M. Berryer juge la communication nécessaire. Je fournirai sur ces trois points une réponse complète.

« Les 54 millions payés au gouvernement français en rentes mexicaines doivent être considérés à deux points de vue : il faut voir d'abord leur emploi dans le budget, ensuite les négociations auxquelles ils ont donné lieu avec les maisons de banque.

« Ces 54 millions avaient été répartis de la manière suivante : 40,100,000 francs indiqués comme ressource au budget de 1864, et 13,000,000 francs au budget de 1865.

« Ces deux sommes ont été recouvrées en partie.

« En 1865, le ministre des finances d'alors, l'honorable M. Fould, expliquait que la négociation de ces titres mexicains ne déterminerait pour le trésor qu'une perte de 2 millions et quelques cent mille francs.

« Il est vrai que M. Fould portait en compte les intérêts perçus depuis la remise des titres entre ses mains jusqu'à leur vente. Mais cette imputation était légitime, car ces intérêts

n'avaient jamais figuré dans aucun budget et se trouvaient libres dans les caisses du trésor.

« J'ajoute une indication : les sommes perçues ne s'élevant qu'à 14,200,000 francs environ, comment, dans quelles circonstances, par quelles causes s'est produit ce résultat ? Je vais vous le dire, et pour l'expliquer je suis obligé de préciser les opérations de l'emprunt mexicain. La première a été une émission de rentes à 6 pour 100 par l'intermédiaire d'une maison de banque anglaise et d'une institution de crédit française.

« Une année après 500,000 obligations mexicaines furent émises au cours de 340 francs, qui se réduisaient par l'escompte à 332 francs et quelques centimes.

« L'honorable M. Berryer nous a dit que ces maisons de banque étaient les mêmes avec lesquelles nous avons traité pour la vente des 54 millions de titres qui avaient été stipulés par le traité de Miramar. Sur ce point, et dans l'état des choses, il m'est impossible de lui répondre.

« Cette opération ne s'est pas faite avec le gouvernement français, mais avec la commission mexicaine, présidée par l'honorable sénateur auquel M. Berryer a fait allusion. Je ne puis, quant à présent, savoir quels sont ces banquiers. L'opération était tellement étrangère au gouvernement français que des fondés de pouvoirs, envoyés exprès du Mexique, ont été les signataires de la convention.

« Postérieurement, la conversion des rentes émises en 1864 fut proposée. On trouvait l'emprunt conclu à des conditions trop onéreuses, et il y avait intérêt à unifier la dette; c'était d'autant plus facile que les deux séries de titres étaient équivalentes, et que le premier emprunt comme le second se traduisait par 600,000 obligations.

« Le gouvernement français dut accepter la transformation des titres 6 pour 100 dont il était détenteur, et aliéner ensuite les obligations dont il devenait propriétaire par cet échange.

« La négociation eut lieu le 25 septembre 1865. Le ministre des finances d'alors était en présence, non pas du Comptoir d'escompte, mais de M. Pinard, directeur du Comptoir d'escompte « agissant » dit le traité, tant en son nom personnel qu'au nom d'une série de maisons de banque.

« La cession des obligations de l'État se faisait au cours de 300 francs payables en douze termes. L'État ne devait livrer les titres que contre paiement effectif c'est-à-dire qu'après paiement d'un douzième : les titres représentant la somme versée étaient estampillés, et livrés aux cessionnaires.

« C'était là la garantie de l'État. J'insiste sur ce détail, parce qu'il explique comment tous les titres n'ont pas passé d'un seul coup entre les mains des acquéreurs dans des conditions qui leur permettent de les aliéner, si le cours était favorable.

« Ce contrat portait pour les acquéreurs la faculté de répartir leurs paiements en dix-huit termes mensuels, au lieu de douze, moyennant une simple déclaration de leur part; ils avaient donc la faculté de ne payer que par dix-huitièmes. De plus, une clause concomitante, prévoyant les cas de force majeure, révolutions ou renversement de l'empire mexicain, déclarait que dans ce cas le traité serait considéré comme non avenue.

« Ce traité s'exécuta du mois d'octobre 1865 jusqu'aux premiers jours d'avril 1866. 14 millions furent versés, et les titres équivalents furent délivrés.

« En janvier 1866, sans toutefois que je puisse préciser le mois, alors que les affaires mexicaines s'assombrissaient, M. Pinard avait fait connaître au gouvernement qu'il demandait le bénéfice du paiement en dix-huit termes.

« Un ou deux paiements encore furent effectués. Le gouvernement français, à ce moment avait fait connaître, par une note au *Moniteur*, sa volonté de retirer ses troupes du Mexique et l'ordre dans lequel s'effectuerait cette retraite. Je n'ai pas à dire pour quelles raisons l'évacuation se fit d'un seul coup.

M. Berryer. — Ce sont les discussions avec les États-Unis; c'est une autre affaire.

M. le ministre d'État. — Les titres mexicains subirent alors une dépréciation telle qu'ils tombèrent à 140, puis à 120 francs, et dès cette époque, les concessionnaires déclarèrent qu'ils se voyaient dans le cas de force majeure, prévu par le traité, et ils demandaient à ne plus faire de versements, à ne plus recevoir de titres. L'opération s'est ainsi trouvée arrêtée.

« La question de savoir si réellement il y avait force majeure a été examinée avec soin par le gouvernement. Le gouvernement ne s'est pas demandé si, dans d'autres circonstances où il n'avait pas été partie contractante, il y avait eu désavantage pour les concessionnaires; il a pris la lettre du contrat et n'a pas cru qu'il pouvait exiger des souscripteurs du contrat de septembre 1865 l'exécution de ce contrat. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire, dès à présent, de me livrer à une discussion pour justifier cette résolution, et il me semble que, sur ce premier point, j'ai répondu à l'honorable M. Berryer.

« J'arrive à la seconde question.

« Aux termes du traité de 1864, 12 millions en rente 6 p. 100 avaient été affectés comme première garantie au paiement des indemnités dues à nos nationaux. Ce même traité stipulait que les indemnités seraient fixées par une commission siégeant à Mexico, et composée de représentants du gouvernement mexicain. Au-dessus de cette commission arbitrale, il y en avait une autre siégeant à Paris, chargée de prononcer et d'approuver les décisions prises à Mexico.

« Après 1864, la commission de Mexico a procédé à son travail. Mais elle y a mis une certaine lenteur. Les agents mexicains n'ont pas été exacts, les agents français ont dû travailler seuls.

« Quant aux 12 millions stipulés par le traité de 1864, ils ont été déposés entre les mains de M. le ministre des finances. A l'heure actuelle, ils sont déposés à la caisse des dépôts et consignations, ils y restent à la disposition des indemnitaires. Quant aux droits respectifs, la commission arbitrale de Paris y donnera satisfaction par la répartition de cette somme.

« Mais le gouvernement ne s'est pas arrêté là.

« En 1866, alors que la commission mexicaine procédait avec cette lenteur que j'ai signalée tout à l'heure, le gouvernement français a insisté pour fixer par voie de traité à forfait la totalité des indemnités. Une convention de juillet 1866 a fixé cette indemnité à 40 millions. Nous en avons reçu 16. Il en restait 24 à recevoir.

« Cette convention n'a pas eu son effet définitif. Celle qui est relative aux douanes a mis à la disposition du gouvernement divers prélèvements auxquels participent nos nationaux. Et, sur ce point, je ne m'explique à aucun degré les paroles de l'honorable M. Berryer, ni les craintes qu'il a exprimées. Aucun paiement n'a été fait par privilège. La répartition se poursuit par la seule voie de la juridiction arbitrale. (Très-bien!)

« Reste la troisième question posée par l'honorable M. Berryer. L'honorable M. Berryer demande si nous sommes prêts à communiquer à la chambre les documents diplomatiques que nous pouvons avoir.

« En 1866, nous avons livré à la publicité les documents relatifs à nos rapports avec les États-Unis, en ce qui touchait le Mexique. On nous demande des communications nouvelles.

« Si l'honorable M. Berryer adresse au gouvernement des questions ayant trait à la mission Saillard ou à la mission Castelnau, nous sommes prêts à lui répondre. Quant aux documents diplomatiques, dans les circonstances graves que traverse le Mexique, il y aurait inconvénient à les livrer à la publicité.

« En résumé, le gouvernement est prêt à accepter la discussion sur tous les points, en tant que des intérêts d'ordre supérieur ne pourront pas être compromis. Mais il refuse les documents dont la production dans les circonstances actuelles ne présenterait pas un grand intérêt et aurait des inconvénients dont le gouvernement ne peut pas prendre la responsabilité. (Marques nombreuses d'approbation.)

M. Berryer. — Loin de moi la pensée de chercher à provoquer des communications qui, dans les circonstances actuelles, seraient de nature à aggraver la situation de celui que nous avons conduit au Mexique.

« Mais l'honneur, la dignité du pays, le devoir du Corps législatif exigent que nous nous rendions compte de la marche suivie, des procédés employés, des propositions débattues, en tant qu'ils ont eu pour effet de produire le lamentable résultat de l'expédition du Mexique. Il ne s'agit pas de tel ou tel point particulier, du désaccord qui aurait régné dit-on, entre les représentants du gouvernement français à Mexico et le souverain du Mexique. Mais les instructions données de Paris, le gouvernement nous dit qu'elles ne nous seront pas refusées. (Bruit.) Je m'en félicite.

« Sur ce point je me suis expliqué clairement, je n'ai rien demandé, je le répète, qui pût aggraver le sort déplorable de celui qui est aujourd'hui prisonnier et peut-être même jugé.

« Je suis bien aise d'apprendre que les valeurs destinées par le traité de Miramar aux indemnitaires français existent. Il nous appartiendra de statuer sur leur emploi.

« J'apprends aussi avec satisfaction que les comptes rendus de paiements faits aux porteurs de certains titres ne sont que de vains bruits de journaux. C'est une sécurité pour ceux qui ont des droits légitimes.

« Je reviens maintenant à ma première question. Je ne conteste pas les affectations budgétaires.

« Les arrérages mexicains ont dû figurer au budget pour régulariser les chiffres. C'est sur la perte éprouvée dans la négociation des 54 millions que j'insiste. C'était 42 millions que les contractants devaient verser; ils s'en sont dispensés en invoquant le cas de force majeure. Ce cas de force majeure nous pourrions le discuter. Il faut voir le contrat lui-même.

« M. le ministre l'a expliqué, mais il n'y a aucun inconvénient à ce qu'il soit communiqué à la Chambre. Comment la commission n'en a-t-elle pas réclamé la communication?

« Je me suis demandé si ces banquiers pour lesquels on a eu tant d'indulgence quand on a accepté des motifs de force majeure ne seraient pas les mêmes que ceux qui ont été chargés de la négociation des premières obligations mexicaines, avec un bénéfice de 20 millions environ.

« Si ce sont eux qui ont réalisé un pareil bénéfice, il semble peu facile d'admettre des cas de force majeure qui aient pu avoir pour conséquence de faire perdre au trésor 28 millions. Ils n'étaient pas tellement dégoûtés de ces affaires par cette opération du mois de mai, puisqu'ils ont accepté au mois de septembre de la même année toute la somme d'obligations que vous aviez dans vos mains.

« Je ne demande pas qu'on cite leurs noms à cette tribune; personne ne les ignore. Ce que je réclame, c'est la communication du texte du traité, afin que nous puissions examiner si on a eu raison de faire subir au trésor cette perte de 28 millions. (Approbation sur plusieurs bancs. — Mouvements divers.)

M. le ministre d'État. — L'honorable M. Berryer s'étonne que la commission des suppléments de crédit de 1866 ne nous ait pas demandé communication du traité de septembre 1865. Mais c'est que la discussion des suppléments de crédits de 1866 ne touche par aucune allocation, par aucune recette, à la somme de 54 millions dont il a parlé. Cette question du traité serait plus opportunément examinée à l'occasion de la loi des comptes de 1865.

« La commission a demandé des renseignements généraux sur les faits, nous les lui avons donnés; elle n'avait pas de documents à réclamer, puisque ces documents n'étaient pas nécessaires pour l'appréciation des crédits de 1866.

« L'honorable M. Berryer demande que le traité vous soit communiqué; je ne fais aucune difficulté à ce que cette communication ait lieu. Mais il a dit que tout le monde connaissait les banquiers mêlés à cette négociation. Je déclare que depuis que j'ai le portefeuille des finances, je n'ai, moi, jamais eu connaissance d'aucun nom.

« Maintenant si l'on veut discuter les cas de force majeure qui ont été reconnus, je suis prêt à le faire, sans me préoccuper des opérations précédentes, des pertes et des bénéfices, mais uniquement au point de vue rigoureux de la justice et de la loyauté des stipulations.

« En ce qui concerne les indemnitaires, M. Berryer s'est déclaré satisfait de ma réponse. Je n'y reviens donc pas.

« Quant au troisième point, M. Berryer semble croire que j'ai promis de communiquer à la chambre le texte des instructions envoyées de Paris à tel ou tel de nos agents spéciaux au Mexique. C'est là une erreur. J'ai dit que j'étais prêt à répondre, mais que je ne pourrais livrer à la publicité aucun document en ce moment.

« Je donnerai des explications aussi complètes que possible; mais, quant à la communication de pièces qui portent sur les rapports entre le gouvernement français et le gouvernement mexicain, elle aurait, dans les circonstances actuelles, de sérieux inconvénients. C'est au nom du sentiment d'humanité qu'exprimait M. Berryer et que je partage, que je déclare cette communication impossible.

« En résumé, je suis prêt à produire le traité de 1865 si la

chambre juge bon de le discuter à propos des crédits de 1866 ; si au contraire elle pense qu'il serait plus opportun d'attendre la discussion de la loi des comptes de 1865, le gouvernement attendra avec elle. (Très-bien ! très-bien !)

M. Berryer. — La commission, pour se rendre compte de l'état des affaires du Mexique, a donné des notes à l'occasion desquelles j'ai soulevé cette question de traité. C'est pour que l'examen puisse être complet que je réclame cette communication. Je suis la commission pas à pas.

« Quant à la question politique, il sera bien difficile d'adresser des demandes au gouvernement, s'il ne nous fournit pas les documents sur lesquels nous pourrions l'interroger. (Approbation sur plusieurs bancs.)

M. Roques-Salvaza, président de la commission. — Je ne viens pas porter la lumière dans la question spéciale sur laquelle M. le ministre d'Etat a répondu. Je veux seulement donner une explication, à propos d'une phrase incidente de M. Berryer, sur la responsabilité et les devoirs de la commission.

« L'honorable M. Berryer a dit que la commission aurait dû se faire représenter le traité en vertu duquel des banquiers avaient été chargés d'émettre des tiers mexicains. Comme président de la commission, je dois dire que les affaires dont il s'agit me paraissent étrangères à son mandat.

« La commission avait à examiner un projet de loi relatif aux crédits supplémentaires de 1866, c'est-à-dire un projet qui n'a point de rapport avec les pertes ou les bénéfices des banquiers, avec les circonstances qui avaient pu déterminer la rupture du contrat.

« Comment la commission a-t-elle été amenée à toucher cette question ? Au nombre des crédits supplémentaires demandés par le gouvernement figurent des sommes considérables se rattachant au rapatriement de nos troupes du Mexique.

« Par un sentiment de curiosité patriotique, la commission a porté ses regards sur l'ensemble de la question ; elle a demandé ce qu'avait coûté l'expédition. Ce sentiment sera partagé par la chambre, et il a son écho dans le rapport de la commission du budget.

« Le gouvernement aurait pu nous renvoyer à la discussion du budget. Avec une loyauté à laquelle je rends hommage, alors qu'il pouvait fermer la porte à notre curiosité, qui n'était pas absolument légitime (Bruit), il a mis une facilité extrême à nous donner les explications que nous lui demandions.

« Nous avons donc connu la somme totale qu'a coûté l'expédition. Mais ces dépenses n'ont-elles pas été atténuées par des recettes ? Il y a eu deux emprunts. Dans quelle mesure le trésor en a-t-il profité ? Le gouvernement nous a donné l'état des recettes faites. C'est ainsi que nous avons trouvé cette somme de 54 millions réduite à 40, puis à 14 millions.

« Je le demande à l'honorable M. Berryer, la commission pouvait-elle trouver dans son mandat le droit de demander les chiffres généraux que le gouvernement ne lui a cependant pas refusés ? » (Approbation autour de l'orateur.)

Après ce discours, le Corps législatif, sur la proposition du président, remet la discussion au lendemain, et M. Glais-Bizoin, à la séance du samedi 22 juin, reprit l'examen des intérêts financiers qu'avait amenés l'expédition du Mexique. Les membres de l'opposition avaient pensé que le débat sur les relations extérieures devait être renvoyé à la discussion générale des budgets ; aussi M. Glais-Bizoin eut-il soin de débiter en protestant contre l'intention de soulever subrepticement la question mexicaine, puis il continue en ces termes : « L'expédition du Mexique a été fatale à tous les points de vue, excepté au mien. (Bruit.) A mes yeux, cette expédition a été un fait providentiel, nécessaire pour démontrer le danger du gouvernement personnel (Interruptions), auquel étaient confiés la fortune et l'avenir d'un grand pays. (Nouveau bruit.)

M. le président Schneider. — M. Glais-Bizoin ne doit pas prendre prétexte d'une question spéciale pour attaquer à la fois la constitution et la situation où nous nous trouvons. (Très-bien ! très-bien !)

M. Glais-Bizoin. — Je répète que je ne veux pas traiter incidemment la question de l'expédition mexicaine. Mais je maintiens que le pays avait besoin de cette expérience. (Nouvelles réclamations.)

M. le président Schneider. — C'est sur le fond plutôt que sur la forme de sa pensée que j'ai arrêté M. Glais-Bizoin, et je le prie de rentrer dans la discussion. (Très-bien ! très-bien !)

M. Glais-Bizoin. — Je ne puis pas retirer mes paroles ; elles sont trop conformes à ma pensée. Si le pays n'était pas en 1863 sorti de sa torpeur, nous aurions été dans la même situation que le premier empire au moment de la guerre d'Espagne. (Bruit.)

« Nous aurions à l'heure qu'il est, pour réaliser la plus grande pensée du règne, 80,000 hommes au Mexique, la guerre avec les Etats-Unis et peut-être avec le monde entier. (Exclamations.)

« Mais j'arrive à la question spéciale qui m'a amené à la tribune. Je trouve inscrite au projet de loi cette dépense, « brigade austro-belge et contre-guerilla, solde et vivres, 5,467,500 francs, » et je lis à ce sujet dans le rapport :

« Une somme de 5,467,500 francs a été dépensée pour le payement de la solde et des vivres de la brigade austro-belge et de la contre-guerilla ; une autre somme de 1,838,000 fr. pour les transports à la suite des colonnes.

« Ces dépenses devaient être régulièrement payées par le trésor mexicain, mais il était complètement épuisé. La sécurité de notre propre armée a obligé le gouvernement français à prendre ces dépenses provisoirement à sa charge. »

« C'est ce mot *provisoirement* qui m'a fait monter à la tribune. Est-ce que le gouvernement français a pris l'engagement de transporter au Mexique les troupes belges et allemandes ? Est-ce que les gouvernements complices du départ de ces troupes ne sont pas chargés de les payer et de les réintégrer ? J'espère qu'on voudra bien nous expliquer ce *provisoirement*. En attendant, je demande *provisoirement* le rejet de l'article. (Rires d'approbation à la gauche de l'orateur.)

M. le général Allard. — Le mot *provisoirement* est bien clair. A l'époque du 1<sup>er</sup> mai 1866, le gouvernement mexicain se trouva hors d'état de payer les troupes austro-belges et la contre-guerilla. Ces troupes étaient alors engagées avec les nôtres dans des expéditions lointaines.

« Fallait-il les laisser se débâter ? C'était impossible. Le gouvernement a donc fait dans cette circonstance comme dans d'autres, il a avancé au gouvernement mexicain les fonds nécessaires. Il est bien évident que ce mot *provisoirement*, signifie que ce chiffre de 5,467,500 fr. sera imputé sur la dette mexicaine. (Bruit sur quelques bancs.)

M. Ernest Picard. — Je n'ai pas l'intention de traiter en ce moment la question du Mexique. L'honorable M. Berryer, en présentant des observations auxquelles nous nous associons, a demandé au gouvernement la communication de divers documents. Nous en réclamons aussi quelques autres d'une grande importance.

« Nous obtiendrons, — j'ai cru le comprendre d'après ce qu'a dit hier M. le ministre d'Etat, — le traité passé avec les concessionnaires d'obligations mexicaines ; j'espère que les circonstances permettront d'y joindre quelques-unes des communications qui ont été échangées entre le gouvernement français et ses agents au Mexique.

« Nous demanderons encore d'autres pièces d'une importance capitale.

« L'expédition du Mexique a été présentée comme une nécessité justifiée par les griefs de nos nationaux. Le gouvernement doit donc avoir un état des réclamations des créanciers français. Aucune raison, que je sache, n'empêche la communication de ces dossiers. Je les réclame.

« Enfin, puisque je parle des créanciers du Mexique, il m'est impossible de passer sous silence celui dont le nom a obtenu une si grande célébrité. Je voudrais savoir si les bons Jecker ont été payés ; si, par un traité du 10 avril 1865 ou 1866, une somme d'un million de piastres par an n'a pas été allouée pour le remboursement de cette créance, et si les agents du gouvernement français au Mexique ne sont pas intervenus dans le règlement de cette affaire. (Marques d'approbation à la gauche de l'orateur.)

M. le ministre d'Etat. — Si le Corps législatif le désire, je suis prêt à lui faire connaître le texte de la convention passée entre les concessionnaires des obligations mexicaines et M. le ministre des finances. En donnant lecture de ces documents, qui seront insérés aux comptes rendus de la séance, j'aurai répondu à l'une des demandes adressées par M. Picard au gouvernement. (Oui ! oui !) Je lis...

M. Ernest Picard. — J'espère que M. le ministre nous communiquera l'original.

M. le ministre. — Demander la communication des pièces

originales, cela est bon au palais, non au Corps législatif. (Vive approbation.)

M. Garnier Pagès. — Pourquoi pas ?

M. le ministre. — Voici le texte de la convention, puis celui de la correspondance qui a été échangée entre M. Pinard, directeur du Comptoir d'escompte, et M. le ministre des finances, à la date du 28 septembre 1865, avant la signature de la convention.

« Paris, le 28 septembre 1865.

« Entre S. Exc. M. Achille Fould, ministre des finances, d'une part,

« Et M. Pinard (Alphonse-Louis), directeur du Comptoir d'escompte de Paris, agissant tant en son nom personnel qu'au nom et comme mandataire de maisons de banque françaises et étrangères dont il s'engage à justifier des pouvoirs, d'autre part ;

« Il a été exposé ce qui suit :

« Par suite d'une décision de la commission des finances du Mexique, en date du 26 septembre 1865, les titres de la dette extérieure mexicaine 6 0/0, émise en 1864, seront, au gré des porteurs, convertis en obligations de 500 fr., composant une 2<sup>e</sup> série, jouissant des mêmes avantages que les obligations émises pour l'emprunt mexicain 1865.

« Le trésor public se trouvant détenteur, en vertu des stipulations de la convention de Miramar, de 261,905 liv. st. (6,600,006 fr.) de rente mexicaine 3 0/0 1864, savoir :

« 204,266 liv. st. (5,400,007 fr. 20) à valoir sur l'indemnité de guerre.

« 47,619 l. st. (1,199,998 fr. 80 c.) à compte sur les indemnités dues à des sujets français.

« Ces titres vont donc être convertis en cent soixante-quatorze mille six cent trois obligations et un tiers (174,603 1/3) aux conditions d'échange, stipulées par la décision du 26 septembre 1865 ;

« Savoir :

« 142,857 et 1/3 obligations pour le trésor public ;

« 31,746 — — — les indemnitaires.

« M. Pinard, ès noms, ayant proposé de se rendre acquéreur desdites obligations, les soussignés sont convenus de ce qui suit :

« Article unique.

« M. Pinard achète au trésor public les 261,905 l. st. de rente mexicaine 6 pour 100 1864, donnant droit à 174,603 et 1/3 obligations de 500 francs d'une deuxième série jouissant des droits et avantages stipulés en la décision de la commission des finances du Mexique du 26 septembre 1865.

« Cette acquisition est faite au prix net et ferme de 300 fr. par obligation, jouissance à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1865.

« La somme de 52,380,000 francs sera productive d'intérêts, calculés à raison de 3 pour 100 l'an, à partir du 7 novembre 1865, et le dernier finissant le 7 octobre 1866.

« M. Pinard pourra anticiper les versements d'un ou plusieurs termes, et il aura droit, dans ce cas, à une bonification d'escompte calculée à raison de 3 pour 100 l'an.

« Les obligations sont remises au contractant revêtues du timbre.

« Les chances résultant des tirages semestriels pour remboursements des obligations avec lots et primes, ainsi que les coupons d'intérêts à échoir jusqu'au dernier paiement sur les 174,603 et 1/3 obligations ci-dessus, appartiendront de droit au contractant.

« Fait à double expédition, à Paris, le 28 septembre 1865.

« Approuvé l'écriture :

« ACHILLE FOULD.

PINARD. »

« Paris, 28 septembre 1865.

« Monsieur le ministre,

« Au moment de signer le contrat par lequel je prends à mes risques et périls les 174,603 obligations mexicaines du trésor public, représentant une somme de 52,831,000 francs, permettez-moi, monsieur le ministre de stipuler une réserve dont Votre Excellence appréciera l'opportunité et l'équité :

« En cas de force majeure, c'est-à-dire si le gouvernement mexicain était renversé par une guerre ou par une révolution, le contrat serait résilié de plein droit sans indemnité pour la partie restant à exécuter.

« Dans le cas où je rencontrerais des difficultés pour écouler dans les douze mois les 69 millions de francs de valeurs mexicaines que je vais acquérir, Votre Excellence a consenti à proroger de six mois les termes à payer, en ajoutant, bien entendu, à chaque terme l'intérêt à 3 pour 100 l'an.

« Si Votre Excellence veut bien approuver les réserves que je viens d'indiquer, je la prie de vouloir bien me le notifier.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« Signé, PINARD. »

« Paris, 28 septembre 1865.

« Monsieur,

« Je m'empresse de vous accuser réception de votre lettre en date de ce jour, et de vous faire connaître que je donne ma complète adhésion aux conditions éventuelles qu'elle renferme. En conséquence, le contrat à intervenir, pourra, suivant les cas que vous spécifiez, être résilié de plein droit ou prorogé.

« Recevez, monsieur, etc.

« Le ministre des finances,

« Signé, ACHILLE FOULD. »

« Ces trois documents répondent, je pense, à la première question de M. Picard.

« M. Picard nous en a adressé deux autres relatives, l'une aux indemnités dues aux nationaux, l'autre à la créance Jecker.

« Je réponds que les dossiers des réclamations de nos nationaux sont au ministère des affaires étrangères. Je ne pense pas que le Corps législatif en demande le dépôt dans ses archives ou l'impression (Non ! non !). Si l'honorable M. Picard veut des renseignements, il peut les demander. La totalité des réclamations s'élève à 150 millions.

« La commission mexicaine avait alloué 46 millions. L'ensemble de ses opérations est soumis en ce moment à la commission supérieure siégeant à Paris. Voilà l'état de la question. La Chambre reconnaîtra qu'il n'est pas possible d'entrer dans le détail de trois ou quatre cents réclamations. (Mouvements d'adhésion.)

« Sur le troisième point indiqué par l'honorable M. Picard, je ne puis me défendre d'une réflexion. On prend la parole, on déclare ne pas vouloir discuter, on choisit son jour, son heure, et l'on tient un langage qui peut avoir une portée regrettable. On rappelle ce mot : la créance Jecker, qui a donné lieu à tant de calomnies.

« Je ne puis m'empêcher de protester contre ce qu'il y a de pénible dans ce souvenir. Le gouvernement français a été absolument étranger à cette affaire de la créance Jecker ; il ne s'en est occupé que pour protester contre tout paiement privilégié, et l'a fait avec efficacité, car le contrat a été arrêté dans son exécution.

« Quant aux faits originaires, je suis prêt à répondre sur-le-champ, si la Chambre le désire. (Non ! non !). Je demande alors que l'honorable M. Picard ne discute pas incidemment, puisqu'il a annoncé qu'il n'entendait pas discuter la question quant à présent. (Très-bien ! très-bien !)

M. Ernest Picard. — Oui, nous discuterons plus tard. Quant à la question que j'ai posée relativement aux bons Jecker, elle est naturelle ; elle nous a été inspirée par une communication faite dans un journal officiel, l'*Ere nouvelle*, de Mexico.

M. le ministre d'Etat. — Nous avons assez des journaux français, sans avoir encore affaire aux journaux de Mexico. (On rit.)

M. Ernest Picard. — Peut-être le gouvernement puiserait-il quelquefois des renseignements précieux dans les journaux étrangers. (Bruit.)

Un membre. — Des calomnies !

M. Ernest Picard. — Quant aux dossiers des créanciers français, je comprends très-bien qu'on n'en ordonne pas le dépôt aux archives du Corps législatif. Mais on doit comprendre aussi que nous avons intérêt à connaître, par un état avec dates, le nombre, l'importance et la légitimité des réclamations de nos nationaux, avant l'expédition. (Nouveau bruit.)

M. Glais-Bizoin. — Il ne faudrait pas que M. le Ministre d'Etat montrât trop de susceptibilité lorsqu'on évoque le souvenir de la créance Jecker. Il y a un fait incontestable, c'est que la convention de la Soledad a été rompue précisément à l'occasion de cette créance. (Réclamations.)

M. le ministre d'Etat. — Oui, la réclamation Jecker a été

mentionnée lors de la discussion de la convention de la Soledad; cette créance était devenue, en effet, une cause de difficultés considérables pour les nationaux français.

« Les bons Jecker avaient été émis avec cette condition qu'ils seraient acceptés par le gouvernement mexicain, en paiement des droits de douane dans les ports de Vera-Cruz et de Tampico; un grand nombre de négociants français en étaient porteurs. A ce moment, le président Juarez, succédant à Miramon, décida que ces bons ne seraient plus acceptés dans les caisses de la douane; il résultait de cette déclaration pour nos nationaux des pertes considérables.

« En outre la maison Jecker, qui était une maison importante, était dépositaire des fonds d'une société de secours mutuels établie entre les Français résidant au Mexique: par suite de la suspension de ses paiements, le dépôt se trouvait compromis.

« C'est dans ces conditions que, dès le mois de juillet 1861, M. Dubois de Saligny avait réclaté avec insistance, et c'est par suite de ces faits qu'en 1862, alors qu'on procédait à l'examen des griefs nombreux de nos nationaux, on réclama de nouveau pour que ces bons Jecker pussent servir au paiement des droits de douane.

« Voilà comment et uniquement sous quel rapport il a été question des bons Jecker dans la convention de la Soledad. (Très-bien! très-bien!)

M. Glais-Bizoin. — L'explication de M. le ministre justifie ce que j'ai dit à la Chambre. (Bruit.) C'est le gouvernement français seul qui a causé la guerre du Mexique, en refusant de ratifier une convention signée par un de nos représentants dont la loyauté est reconnue. (Bruit.)

M. Haentjens. — Je voudrais savoir du gouvernement s'il a l'intention de laisser finir la session sans faire connaître ses intentions relativement aux porteurs d'obligations mexicaines. (Mouvements divers.)

M. Glais-Bizoin prononce quelques mots que le bruit couvre.

M. le président Schneider. — M. Glais-Bizoin, vous avez déjà parlé plus d'une fois; je vous demande de laisser une petite place à d'autres. (On rit.)

M. Glais-Bizoin. — J'en ai peut-être déjà dit trop.

M. Haentjens. — J'insiste sur l'utilité qu'il y a à ce que les porteurs d'obligations mexicaines soient fixés, avant la fin de la session, sur leur situation. En faisant cette observation, je n'entends faire préjuger en rien mon opinion personnelle.

M. le ministre d'État. — Je prie le corps législatif et l'honorable M. Haentjens de me permettre de ne faire aucune réponse à cette question, afin de ne pas donner lieu à des interprétations diverses au dehors. (Très-bien! très-bien!)

M. le président Schneider. — Quelqu'un demande-t-il la parole sur la discussion générale?

M. Ernest Picard. — Je la demande, monsieur le président.

« Le projet de loi soulève une double question: d'abord celle du Mexique. Nous l'avons réservée pour la discussion générale du budget, d'un commun accord. (Mouvements divers.)

M. Pagézy. — Avec qui?

M. Ernest Picard. — Entre ceux qui doivent prendre part à la discussion. (Bruit.)

M. Pagézy. — Discutez, et ne laissez pas entendre que nous ne voulons pas discuter...

M. Ernest Picard. — Si M. Pagézy veut monter à cette tribune et expliquer les votes qui ont entraîné l'expédition...

M. Pagézy. — Je suis prêt à le faire. Mais je ne le ferai pas comme l'honorable M. Picard et ses amis, car je ne suis pas, moi, un ami de Juarez; je suis un ami de la France. (Bruit. — Très-bien! très-bien!)

M. Ernest Picard. — Vous ne l'avez pas prouvé en comprenant si mal ses intérêts. (Nouveau bruit.)

M. Pagézy. — Je n'ai pas entendu la réponse de M. Picard.

M. le président Schneider. — M. Pagézy, vous n'avez pas la parole, et je prie l'honorable M. Picard de rentrer dans la discussion.

M. Ernest Picard. — Je me défends dans ce moment. (On rit.) La seconde question est une question financière; elle a son intérêt, car l'état de nos finances tient aux règles qui président à nos budgets.

« La loi actuelle est faite pour nous inspirer de graves réflexions. En 1866, vous avez voté le budget. Aujourd'hui, sous forme de budget supplémentaire, on porte 30 millions au passif de l'exercice.

« Les choses se sont-elles passées régulièrement? La commission a-t-elle été fondée à déclarer que la légalité des dépenses n'était pas contestable? Je ne le crois pas.

« On nous demande des crédits supplémentaires montant à 30 millions et se répartissant ainsi:

1° Intérieur.....	520.004	90
2° Guerre.....	16.000.000	»
3° Marine et colonies....	5.400.000	»
4° Finances.....	8.827.583	35

« Je ne dirai rien du crédit relatif au ministère de l'intérieur, bien qu'il soit difficile de comprendre qu'il ait fallu pourvoir par un virement à une des dépenses auxquelles il s'applique; supplément du *Moniteur* pour les comptes rendus des séances du Corps législatif. Cette dépense devait être prévue, ce me semble, car il était facile de prévoir quelle serait la durée de la session.

Mais je m'attache seulement aux crédits du ministère de la guerre. J'y vois figurer les sommes suivantes:

Achat de 1,750 chevaux. . . . .	1.200.000 fr.
Effets d'habillement et de campement. . .	5.500.000
Expériences pour le perfectionnement de l'armement. . . . .	425.000

« Ces trois premières dépenses sont occasionnées, dit-on, par les événements de l'Allemagne. Elles ont été couvertes au moyen de virements par application du sénatus-consulte de 1861. Que devient, je le demande, la renonciation au droit d'ouvrir des crédits supplémentaires par décret, si le gouvernement peut se procurer par des virements les sommes qui lui sont nécessaires?

« Ce serait le cas d'examiner si le système qui consiste à diviser les budgets par sections et à ouvrir des suppléments de crédits au moyen de virements est un progrès. Je ne le crois pas, quant à moi, et je nie qu'il soit favorable à la clarté dans les finances.

« Nous serions au moins d'accord sur ce point, que les virements ne doivent avoir lieu que dans des circonstances impérieuses, en face de besoins imprévus. Eh bien, est-ce que les achats de chevaux et d'effets d'habillement ne pouvaient pas être prévus au mois de juin 1866, quand nous étions encore réunis?

« Peut-être dira-t-on qu'on n'a pas voulu demander alors de crédits pour cet objet, parce que cette demande eût été inopportune au point de vue politique. Je comprendrais cette raison; mais jusqu'à ce qu'elle me soit donnée, je dois poser la question.

« Quant aux expériences pour perfectionnement de l'armement, le rapport dit que « la France ne pouvait pas rester en retard dans les recherches et dans les expériences qui se sont faites de toutes parts en Europe, depuis la bataille de Sadowa, sur les divers modèles d'armes.

« La dépense extraordinaire de 425,000 francs a été la suite des travaux et de la fabrication d'objets de matériel pour ces recherches et ces expériences. »

« Je ne répondrais pas à la préoccupation générale du public, si je ne disais pas que, s'il y a quelque chose d'inexplicable ici, c'est précisément que le gouvernement soit resté en retard dans ces recherches. Les nouveaux systèmes d'armement étaient connus et appliqués.

« Comment les conseils supérieurs, qui, en dehors du concours de toute discussion publique, doivent veiller au perfectionnement de l'armement, semblent-ils les avoir ignorés? Est-ce que les Prussiens n'avaient pas fait usage, à Duppel, de leurs nouvelles armes? Est-ce que plusieurs pétitions n'avaient pas été adressées au gouvernement pour lui demander de modifier notre armement?

« Il y a donc là une grave question de responsabilité pour le gouvernement. (Bruit.)

« Je termine en expliquant qu'il m'est impossible de voter la loi, car je n'ai pas d'autre moyen de formuler mon blâme, et ce blâme est d'autant plus nécessaire qu'il y a dans la troisième partie du projet de loi une dépense illégale pour laquelle le gouvernement vous demande un bill d'indemnité.

« Il y a eu, en effet, des réquisitions faites au Mexique par le commandant en chef de notre armée pour une somme de 5 millions et il y a un découvert de 3 millions. Il n'y a pas eu virement dans ce cas, mais, en réalité, ouverture de crédits supplémentaires sans les garanties dont l'ouverture de ces crédits doit être entourée.

« Le gouvernement ne peut pas contester le fait. Le rapporteur, qui voit avec plaisir la fin de l'expédition du Mexique, justifie le gouvernement en disant que, si le sénatus-consulte suffit pour les dépenses ordinaires, il en est tout autrement pour les dépenses faites dans les pays lointains. Voilà un moyen commode de se soustraire à l'exécution d'un sénatus-consulte.

Une voix. — C'est évident.

M. Ernest Picard. — Si c'est évident, alors c'est le sénatus-consulte qu'il faut attaquer. Certainement, il y a des nécessités devant lesquelles il faut quelquefois fléchir.

« Par exemple, des dépenses intéressant le sort de notre armée, on ne me verra jamais les contester ; mais les dépenses

dont il s'agit ne pouvaient-elles donc pas être prévues ? Ne savait-on pas à cette époque que le gouvernement mexicain était dans l'impossibilité de payer, puisqu'il ne pouvait plus solder ses troupes ?

« Vous n'avez pas voulu le dire parce que vous vouliez entretenir le public dans de fâcheuses illusions. Vous avez fait des dépenses illégales, vous devez en supporter la responsabilité. (Bruit. — Approbation à la gauche de l'orateur.)

Répondant à ce discours, M. Vuitry, président du conseil d'État reconnut que les intérêts demandés étaient exceptionnels, et les divisa en deux parties : ceux qui avaient pour objet des dépenses militaires faites en Europe ; ceux qui s'appliquaient aux dépenses de l'expédition mexicaine. Dans ces derniers



Cerné près de Queretaro, l'empereur Maximilien se rend avec son état-major.

M. Vuitry établit encore une distinction : un crédit était demeuré pour couvrir une perte ; un autre était la conséquence d'un fait de guerre.

« La perte, dit M. le président du conseil d'État, ce sont les 3,500,000 fr ? Depuis deux ou trois ans, depuis les emprunts qu'il a faits, le gouvernement mexicain avait des fonds à Paris. De son côté, le gouvernement français avait au Mexique, pour les besoins de l'expédition, un service financier organisé.

« Le gouvernement mexicain ayant à faire venir de l'argent à Mexico, il fut convenu que le gouvernement français lui livrerait les fonds à Mexico et se couvrirait par des traites sur la commission des finances mexicaines à Paris.

« Les deux dernières de ces traites n'ont pas été payées. Il y a donc eu une perte pour le trésor. Il était impossible que le gouvernement procédât d'une façon régulière et ouvrît, dans ce cas, un crédit, même par voie de virement. Et, en effet, ce crédit n'est pas encore ouvert.

« Les documents soumis à la chambre ont fait connaître quelles circonstances avaient motivé l'autre dépense de 5 mil-

lions. Sous la pression de la nécessité, le maréchal Bazaine, pour venir en aide au gouvernement mexicain, fit avec lui une convention en vertu de laquelle la France devait lui payer une subvention de 2,500,000 francs par mois. La ratification du gouvernement français était naturellement réservée.

« Le gouvernement ne crut pas devoir maintenir la convention et ajouter encore aux sacrifices qu'il avait déjà faits. Des instructions furent donc envoyées pour arrêter les effets de la convention, qui n'a été exécutée que pendant deux mois. Dans ces circonstances, n'est-il pas évident que le maréchal Bazaine a cédé à la nécessité, et peut-on contester que le gouvernement ait fait son devoir ? (Très-bien ! très-bien !)

« Pourquoi, dit-on, n'avoir pas demandé ce crédit à la chambre ? Le gouvernement était si éloigné de prévoir ces événements, que dès qu'ils lui ont été signalés il a donné des ordres pour en arrêter les effets.

« Sur le dernier point qu'a touché l'honorable M. Picard, celui des nouveaux fusils, je laisserai à M. le général Allard le soin de donner des explications à la chambre.

« Je dirai seulement en terminant : Oui, c'est une chose

exceptionnelle, regrettable même, qu'après le budget rectificatif il faille encore demander au Corps législatif des crédits nouveaux pour 30 millions. Si le fait se renouvelait, il en résulterait une perturbation réelle dans nos finances. Mais ce dont on doit se féliciter, c'est que, grâce à l'augmentation des recettes normales, à l'appréciation modérée qui en avait été faite, ces 30 millions ne créent dans le budget de 1866 aucun déficit.

« Je dois ici rectifier une indication qui a été donnée par le gouvernement lui-même et répétée par la commission. Appréciant la situation nouvelle du budget de 1866, le gouvernement et la commission ont indiqué que ce budget présentait un excédant de recettes de 2 millions. Cet excédant n'est pas de 2, mais de 7 millions.

« Quand le projet de loi actuel a été présenté, les comptes du budget de 1865 n'étaient pas définitivement arrêtés, et l'on pouvait craindre que sur un excédant probable de 12 millions, reporté en recettes au budget de 1866, il n'y eût lieu de déduire 5 millions.

« Depuis, les comptes du budget de 1865 ont été arrêtés ; le Corps législatif est saisi du règlement définitif de cet exercice. On a pu se convaincre que l'excédant serait plus considérable et s'élèverait au delà de 20 millions. On a pu transférer à 1866 ces 12,224,000 fr. en laissant encore à 1865 9 millions d'excédant.

« L'excédant de 1866, par suite de cette augmentation définitivement acquise, sera donc de 7 millions.

« Le Corps législatif reconnaîtra que c'est là une situation favorable. Il faut se féliciter qu'on ait pu faire face à toutes les dépenses imprévues au moyen de l'augmentation des recettes. (Approbation sur un grand nombre de bancs.)

M. de Saint-Paul. — M. le ministre a dit que le budget de 1865 présentait un excédant de 20 millions. Mais dans les comptes de cet exercice figurent 35,800,000 francs de valeurs du Mexique à réaliser. Comment, avec ces valeurs qui ne sont pas réalisées, l'excédant dont on parle peut-il exister ? La réalisation aurait-elle donc eu lieu, et ces valeurs figureraient-elles comme argent au budget ?

M. le ministre président le conseil d'Etat. — Il n'y a pas dans le budget de 1865 trente-cinq millions de valeurs mexicaines ; il y a d'abord une somme de vingt-cinq millions provenant de l'indemnité stipulée par le traité de Miramar.

« Le compte définitif de 1865 indique que cette somme a été payée et la porte en recette. Elle a été en effet perçue et encaissée.

« Il y avait en outre en recette, au budget de 1865, une somme de 13 millions et quelques centaines de mille francs, dans laquelle entrait une certaine quantité de rentes mexicaines, 10 millions 800,000 fr.

« Cette somme n'a pas été payée en totalité. Il reste 8 millions 150,000 fr. à recouvrer ; ils ne sont pas portés en recette.

« Ces faits constatés, il demeure acquis qu'il y a sur l'exercice 1865 un excédant de 21 millions, sur lesquels 12 millions 224,000 fr. ont été reportés à l'exercice 1866. Il reste donc pour 1865 un excédant de plus de 9 millions, de sorte que si les 8 millions de rentes mexicaines ne devaient pas être recouvrés, il n'y en aurait pas moins un excédant de plus d'un million en faveur de l'exercice 1865. (Très-bien ! très-bien !)

Plusieurs voix. — C'est très-clair.

M. de Saint-Paul. — C'est très-clair en effet, mais il n'en est pas moins vrai que l'excédant est composé de valeurs mexicaines (dénégations), et qu'on ne peut porter en recette des valeurs qui ne valent rien. On a fait figurer comme encaisses 35,008,000 fr. (Nouvelles réclamations.) Je cite les comptes de 1865, que je viens d'envoyer chercher à la bibliothèque.

M. le ministre président le conseil d'Etat. — Le document cité par M. de Saint-Paul est le compte général des finances pour l'année 1865. Ce compte, préparé dans les mois de janvier, février et mars, et publié au mois d'avril ou de mai, ne pouvait prévoir la cessation du paiement des traites qui nous étaient remises sur la commission des finances du Mexique. Quand a été arrêté le projet de loi portant règlement définitif du budget de 1865, comme les faits étaient accomplis, le gouvernement a loyalement expliqué (p. 9 de l'Exposé des motifs) que 8 millions de valeurs mexicaines n'avaient pas été payés.

« L'excédant total de recette est donc réduit à 13,224,000 fr.

C'est sur cet excédant que 12 millions sont reportés à 1866. (Marques nombreuses d'approbation.)

M. Segrès. — Il est un point que je crois important d'établir. Dans l'excédant figure une valeur mexicaine non payée, mais les plus-values dans les recettes ont encore établi pour 1865 un excédant de recette. Non-seulement 12 millions ont été reportés à l'exercice de 1866, mais il reste encore, malgré le non-paiement des valeurs mexicaines, un excédant de plus d'un million.

M. le général Allard, président de section au conseil d'Etat. — Messieurs, il m'est impossible de ne pas répondre un mot aux reproches qui ont été formulés par l'honorable M. Picard concernant la prétendue incurie du gouvernement à fabriquer des armes d'un nouveau modèle.

« Après les batailles de Duppel et de Sadowa, l'attention publique se porta plus vivement sur les armes nouvelles : les uns les critiquaient et signalaient leurs imperfections, les autres vantaient leurs avantages. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'avant la bataille de Sadowa personne ne les avait adoptées, pas même les Autrichiens, qui avaient combattu à côté des Prussiens, à Duppel.

M. Ernest Picard. — Ils l'ont payé cher !

M. le général Allard. — Je ne cherche pas à établir s'ils ont eu tort ou raison ; ce que je veux dire seulement, c'est qu'avant Sadowa il n'y avait pas une seule nation en Europe qui eût une tendance marquée à adopter le fusil à aiguille. Par conséquent M. Picard n'est pas fondé à reprocher au gouvernement d'être resté en arrière.

« Le gouvernement, aussitôt après Sadowa, a fait ce qu'il devait faire. Il s'est livré à une étude immédiate et plus sérieuse que par le passé ; ce qui le prouve jusqu'à l'évidence, ce sont les 452,000 fr. de crédit supplémentaire qui vous sont demandés pour recherches et expériences sur les armes nouvelles.

« Le moment ne me semble pas venu d'entamer la discussion sur la transformation de notre armement. L'occasion s'en présentera naturellement à propos du supplément de crédit de 22 millions qui vous est demandé dans ce but au budget rectificatif de 1867.

« Mais la chambre et le pays peuvent être rassurés : le gouvernement a fait de grands efforts, et des résultats considérables ont été obtenus.

« Quand il nous sera permis de les faire connaître, on verra que le gouvernement a dignement répondu à la confiance de la chambre et à l'attente du pays. » (Vive approbation.)

A la suite de ces débats, les suppléments de crédit demandés pour l'exercice 1866 furent votés par 228 voix contre 13.

## CHAPITRE IX

Effet produit en Europe par la mort de Maximilien. — Discussions législatives.

Dans les discours que nous venons de reproduire rien n'annonce de sinistres ressentiments ; aucun orateur ne fait entrer en ligne de compte la chute de l'empire mexicain et la mort tragique de l'empereur : personne en Europe ne s'attendait à un pareil dénouement ; on prétendait même qu'il avait été mis en liberté ; sa grâce, alors qu'il avait cessé de vivre, était demandée à Juarez par Victor Hugo dans une lettre dont voici la conclusion :

« Au-dessus de tous les codes monarchiques d'où tombent des gouttes de sang, ouvrez la loi de lumière, et au milieu de la plus sainte page du livre suprême, qu'on voie le doigt de la république posé sur cet ordre de Dieu : *Tu ne tueras point.*

« Ces quatre mots contiennent le devoir.

« Le devoir, vous le ferez.

« L'usurpateur sera sauvé, et le libérateur n'a pu l'être, hélas ! Il y a huit ans, le 2 décembre 1859, du droit du premier venu j'ai pris la parole au nom de la démocratie, et j'ai demandé aux États-Unis la vie de John Brown. Je ne l'ai pas obtenue. Aujourd'hui je demande au Mexique la vie de Maximilien. L'obtiendrai-je ?

« Oui. Et peut-être même à cette heure est-ce déjà fait.

« Maximilien devra la vie à Juarez.

« VICTOR HUGO.

« Hauteville-House, 20 juin 1867. »

Un télégramme adressé de Bruxelles au journal *l'Étendard*, le 23 juin, à 10 heures 44 minutes du matin, portait :

« Une dépêche télégraphique de M. Seward à la légation américaine à Vienne annonce que l'empereur Maximilien est condamné à l'exil, qu'il est parti pour l'Europe et qu'il débarquera en Angleterre. »

Le *Constitutionnel* du 24 juin disait de son côté :

« Nous pouvons aujourd'hui donner des nouvelles à peu près certaines sur la situation de l'empereur Maximilien. »

« D'après des renseignements que nous avons tout lieu de croire exacts, l'empereur Maximilien va s'embarquer ou s'est déjà embarqué pour l'Europe. »

Le bruit de la fin tragique de Maximilien se répandit en Europe ; on refusa d'abord d'y croire, et l'on espéra un moment qu'il serait démenti. Le *Moniteur* laissait quelques doutes, dans sa note du 2 juillet :

« En présence des préoccupations douloureuses que donnent des nouvelles non encore officielles sur le sort dont aurait été victime l'empereur Maximilien, la revue de demain, ainsi que les fêtes à Paris en l'honneur du sultan, ont été contremandées. »

On remarqua toutefois que le comte et la comtesse de Flandres n'avaient pas assisté à la cérémonie de la distribution des récompenses, et que le dîner commandé en leur honneur n'avait pas eu lieu au ministère des affaires étrangères. Le premier journal qui annonça formellement la catastrophe du 19 juin fut le *Mémorial diplomatique*, qui recevait les communications de la cour de Vienne. « Des renseignements particuliers, dit-il dans son numéro du 2 juillet, ne nous laissent plus de doute sur l'authenticité de la nouvelle de l'exécution de l'empereur Maximilien. »

« Il est malheureusement exact qu'on a reçu à Vienne deux dépêches officielles annonçant que l'empereur Maximilien a été fusillé le 19 juin par ordre du gouvernement juariste. »

« Cette nouvelle causera une douloureuse émotion en Europe, où l'on sait apprécier le courage et la valeur. La mort de l'empereur Maximilien marque ses ennemis d'une tache indélébile. Les lois de la guerre, surtout envers ceux qui tombent victimes de la plus odieuse trahison, n'ont plus de ces rigueurs chez les nations civilisées, et il n'y aura qu'une voix dans le monde entier pour flétrir le lâche attentat qui vient de terminer le drame de Queretaro. »

« Nous ne tarderons pas à recevoir sur ce triste événement des détails qui, nous en sommes sûrs, assigneront à l'empereur Maximilien sa véritable place dans l'histoire. »

« Dès aujourd'hui, dominant à peine une émotion que tout le monde partagera, nous dirons de lui qu'il est mort héroïquement. »

Les premières dépêches officielles furent reçues par le gouvernement autrichien, l'une émanant du capitaine Grollier, commandant l'*Elisabeth*, navire mouillé en rade de Vera-Cruz, était adressée au consul général d'Autriche à New-York, M. Loosey, qui la transmit à son gouvernement le 29 juin. Elle arriva à Vienne le 30, à 2 heures 14 minutes :

« J'ai reçu la dépêche suivante :

« Mexico, par la voie de la Nouvelle-Orléans, en date du 29 juin. »

« Je reçois du chargé d'affaires autrichien la nouvelle que l'empereur Maximilien a été condamné à mort et qu'il a été fusillé le 19, à neuf heures du matin. »

« Le président refuse de livrer le cadavre. »

« L'*Elisabeth* est désignée pour le transport des Autrichiens de la Vera-Cruz. — Grollier, capitaine de vaisseau. »

« LOOSEY, consul général d'Autriche à New-York. »

La seconde dépêche est partie de Washington, le 29, à 4 heures 25 minutes du matin :

« Samedi, 30 juin. — J'annonce avec un sentiment d'horreur que je viens de recevoir à l'instant le télégramme suivant de la Nouvelle-Orléans :

« De Vera-Cruz m'arrive la nouvelle télégraphique de la condamnation et de la mort de l'empereur Maximilien. »

« Juarez est en possession du cadavre. »

« Cette dépêche est signée par le capitaine de vaisseau Grollier. La nouvelle n'est pas encore connue au ministère des affaires étrangères. J'apprends en outre que Maximilien

a été fusillé et que l'exécution a eu lieu le 19 juin, à sept heures du matin. »

« WYDENBRUCK, »

« Ministre plénipotentiaire d'Autriche à Washington. »

Le *Moniteur* français s'exprimait encore le 3 juillet d'une manière dubitative :

« Des dépêches télégraphiques venant de la Vera-Cruz annoncent que, contrairement aux espérances inspirées par les précédentes nouvelles, l'empereur Maximilien, mis en jugement par les libéraux et condamné à la peine de mort, aurait été fusillé le 19 juin à Queretaro. »

« On attend avec anxiété des avis plus authentiques et plus explicites, et l'on conserve encore l'espoir de voir démentir cette nouvelle, qui a produit en Europe comme en France une si douloureuse et si profonde impression. »

Le lendemain, les feuilles officielles contenaient la note suivante :

« La nouvelle qui s'était répandue depuis plusieurs jours et qui avait soulevé dans tous les cœurs une profonde indignation est arrivée officiellement d'Amérique. L'empereur Maximilien a été fusillé, le 19 juin, sur l'ordre de Juarez, par les misérables entre les mains desquels il était tombé. »

« Ce malheureux prince, qui avait été reconnu, il y a quatre ans, comme souverain légitime du Mexique par toutes les puissances de l'Europe, n'avait pas voulu quitter ce pays après le départ de l'armée française. Malgré les périls de l'entreprise, il avait tenu à honneur de tenter un suprême effort pour sauver ceux qui s'étaient attachés à sa personne et dévoués à sa cause. »

« Se mettant courageusement à la tête de ses partisans, il avait réuni une armée assez nombreuse. Il se trouvait à Queretaro dans une position presque inexpugnable ; même en cas de revers, il pouvait avec ses troupes se retirer par les montagnes vers la mer. »

« Mais il comptait sans la trahison. Un homme du nom de Lopez, qui avait su capter sa confiance, a odieusement livré l'empereur pendant son sommeil pour une somme d'argent. »

« L'assassinat de l'empereur Maximilien excitera un sentiment universel d'horreur. »

« Cet acte infâme ordonné par Juarez imprime au front des hommes qui se disent les représentants de la république mexicaine une flétrissure qui ne s'effacera pas : la réprobation de toutes les nations civilisées sera le premier châtimement d'un gouvernement qui a à sa tête un pareil chef. »

À l'audience du Corps législatif du 4 juillet, immédiatement après l'adoption du procès-verbal, M. le président Schneider lut ce qui suit :

« Messieurs, »

« Hier encore, on se refusait à croire que l'empereur Maximilien eût péri victime d'un acte odieux. »

« Aujourd'hui, messieurs, il n'est que trop vrai, l'attentat est consommé. »

« La douloureuse nouvelle a été officiellement annoncée ce matin avec l'expression de sentiments auxquels la France entière s'associera. (De toutes parts : Oui ! oui ! — Très-bien ! très-bien !)

« Mais votre président tient à manifester hautement, devant le Corps législatif, la réprobation qu'inspire une pareille atteinte portée à l'honneur et à la civilisation. » (Vive et longue approbation.)

Une allocution analogue fut prononcée par le président du Sénat, à l'ouverture de la séance du 6 juillet :

« Messieurs les sénateurs, à l'une de nos précédentes séances, l'intérêt qui s'attache ici à toutes les nobles causes avait provoqué des paroles d'espérance en faveur de l'empereur Maximilien. Nous nous trompions, et nous n'avons à exprimer aujourd'hui que des sentiments de douleur. (Profonde émotion.) Un crime horrible a été commis contre les lois de la guerre, du droit des gens et de l'humanité. (Mouvement unanime d'approbation.) De Maximilien, qui était à peine un vaincu, la trahison et la barbarie ont fait une victime. »

« Ceux qui ont immolé ce prince loyal et sincère, que d'imposantes manifestations nationales étaient venues chercher à Miramar pour occuper le pouvoir vacant, ces hommes, si tant est qu'ils méritent ce nom (mouvement), ne représentent ni la

cause d'un peuple, ni une forme de gouvernement. (Très-bien ! très-bien !) C'est l'anarchie militaire enivrée d'un jour de lâche et odieux succès (nouvelle et vive approbation) qui déchire son ennemi avant de se déchirer elle-même. (Bravo ! très-bien !) Car, messieurs, n'en doutez pas, le sang de Maximilien retombera sur ceux qui l'ont versé. (Oui ! oui ! — Vive sensation.) Ainsi le veut l'inflexible justice. La mort de ce prince innocent fera plus de mal à ses auteurs qu'il ne leur en eût fait par sa victoire.

« Protestons donc contre cet abominable outrage fait à la civilisation de notre époque, et attachons-nous de plus en plus fort aux principes généreux et libéraux qui nous le faisaient croire impossible ! (Bravos et applaudissements prolongés.)

M. Adolphe Barrot. — Et cet abominable traître Lopez qui est décoré de la Légion d'honneur !... On ne laissera pas sur sa poitrine le signe de l'honneur français !

M. le président. — C'est de la compétence du conseil supérieur de la Légion d'honneur. Il ne manquera pas de s'en occuper.

M. de Chabrier. — Il faut le dégrader.

Voix nombreuses : — Oui ! oui !

S. Exc. le maréchal Bazaine. — Il sera dégradé de droit.

M. le vicomte de la Guéronnière. — La conscience publique demande sa dégradation immédiate. (Marques d'assentiment.)

M. le comte de Grossolles-Flamarens. — Aujourd'hui le nom de Lopez est devenu synonyme de celui de Judas.

M. le baron de Ladoucette. — C'est au conseil supérieur de l'ordre, mis en demeure par qui de droit, qu'il appartient de prononcer la dégradation, et, n'en doutons pas, il le fera promptement. » (Nouvelles marques d'adhésion.)

Sous la douloureuse impression des paroles de M. le président et de l'incident qui les avait suivies, la séance resta suspendue pendant quelques instants.

Après un tel coup de foudre, quand les convenances interdisaient aux Chambres de reprendre l'examen immédiat des affaires du Mexique, qui avaient été déjà l'objet de tant de controverses parlementaires, il fut ajourné au 9 juillet. A l'occasion de la discussion générale des budgets ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1868, M. Thiers déroula les péripéties du drame mexicain.

Nous avons eu d'abord l'intention d'analyser ce long discours ; mais nous devons confesser franchement que nous avons dû y renoncer. Nous ne nous sentons pas le courage de priver nos lecteurs de cette page d'histoire. La voici :

« Messieurs,

« Je viens vous entretenir, vous le savez, de l'expédition du Mexique.

« Ces jours derniers, quand s'est répandue cette fatale nouvelle qui a rempli le monde civilisé d'une vive douleur et d'une juste indignation (très-bien ! très-bien !) je vous ai proposé de renvoyer à un moment plus calme cette grave discussion. Vous y avez consenti. Je voudrais bien différer encore ; mais le temps s'écoule, la session va se clore ; que faire ? Différer encore n'est pas possible ; renoncer à la discussion serait contraire à nos devoirs.

« Pour ceux qui, comme moi, sont arrivés ici sans passion, sans parti pris, sans ambition d'aucune sorte, sans nul autre désir que de ramener peu à peu, sans révolution surtout, à des institutions libres et d'obtenir par ces institutions une meilleure gestion des affaires publiques ; pour ceux-là, il est impossible de laisser un événement si grave, si douloureux, et qui a eu de si fatales conséquences, s'enfoncer dans le gouffre du passé sans avoir essayé de répandre les lumières qui peuvent en faire sortir les enseignements qu'il contient. (Marques d'approbation sur quelques bancs.)

« Pour un homme sensé qui a pu se tromper, et l'erreur est le lot de l'humanité, faut-il chercher à oublier sa faute ? Non : il faut regarder avec sang-froid son erreur, en rechercher les causes pour n'y plus retomber.

« Eh bien ! cette grande affaire du Mexique, qui a paru souvent à cette tribune, n'a jamais été envisagée parmi nous avec des dispositions d'esprit propres à faire luire la vérité même. Je l'ai examinée pour la première fois en 1864. L'échec de Puebla avait été glorieusement réparé à Puebla même ; le prince infortuné qui a payé l'entreprise de sa généreuse vie n'était pas parti encore.

« J'ai fait dès lors toutes les objections qui se présentaient

à mon esprit contre une telle entreprise ; je regretterai toute ma vie de n'avoir pas été plus persuasif.

« La question s'est depuis reproduite plusieurs fois ici.

« Quant à moi, je me suis tu, convaincu que l'événement seul pouvait éclairer désormais les pouvoirs publics. Mes collègues persistèrent, et on leur disait alors qu'ils décourageaient nos soldats et nos capitalistes. Nos soldats ! Le reproche était peu sérieux. Aussi disciplinés que braves, nos soldats font la guerre héroïquement et ne la jugent pas. (Très-bien !)

« Quant aux capitalistes, vous souhaiteriez tous, messieurs, qu'ils eussent été découragés à cette époque ; vous ne les verriez pas aujourd'hui, partagés entre la crainte d'un refus et la misère, solliciter le secours des pouvoirs publics.

« L'affaire a suivi son cours ; aujourd'hui elle est terminée, et on ne peut plus dire que nous lui faisons du tort. On objectera peut-être que si nous ne pouvons pas lui nuire, nous ne pouvons pas la servir. De telle sorte qu'à l'origine de l'entreprise l'aveuglement ; pendant son cours, un patriotisme mal entendu, et, depuis, le désir de l'oubli nous interdiraient toujours de dire la vérité. (Très-bien ! très-bien ! à la gauche de l'orateur.)

« Pour moi, je pense qu'il faut la dire, et que ce devoir pénible doit être rempli dans l'intérêt de la Chambre elle-même. J'ai bien médité sur cette affaire, et ma conviction, je le dis en toute sincérité, c'est que la cause de tout ce malheur a été le défaut de contrôle. (Approbation sur les mêmes bancs.) Mais il faut que cette conviction sorte de l'examen des faits.

« On nous a dit d'abord qu'il s'agissait de dommages essayés par nos nationaux, et dont réparation leur était due. On ajoutait qu'il ne suffisait pas de leur procurer une satisfaction accidentelle, une sécurité passagère, qu'il fallait leur assurer une sécurité durable, et que, pour cela, on devait établir un gouvernement régulier au Mexique.

« Depuis, on a continué à dire que c'était là une grande pensée, une belle et magnifique entreprise, qu'il aurait fallu persévérer, qu'on s'était malheureusement découragé, et que c'était ce découragement qui avait été la cause de l'insuccès.

« Eh bien, non, cela n'est pas. Le reproche ne saurait atteindre ceux qui, comme moi, ont été découragés dès le début de l'entreprise. Il s'adresserait plutôt à ceux qui, dans l'origine, y avaient cru. Mais il n'est pas même vrai pour ceux-là. Il n'est pas vrai que les dommages de nos compatriotes aient été la cause véritable de l'entreprise. Il n'est pas vrai qu'elle présentât des chances de succès : elle n'en présentait aucune. Il n'est pas vrai que le découragement ait été la cause de notre échec : eût-on persévéré, on aurait de même éprouvé des désastres, et il aurait toujours fallu s'arrêter.

« La vraie cause de l'entreprise, c'est une pensée généreuse, mais erronée, qui n'a pas trouvé une résistance suffisante dans nos institutions. Voyons les faits dans leur ensemble et dans leur enchaînement.

« Lorsque nous sommes arrivés au Mexique, ce pays venait de traverser de nombreuses révolutions. Détaché de sa métropole au commencement du siècle, il avait dû opérer en une seule fois toutes les révolutions pour lesquelles l'Europe a versé son sang depuis trois siècles. Après tant de vicissitudes, vers 1860, le pays, profondément fatigué, désirait ce qu'on désire à la suite des révolutions qui ont eu un but avouable, c'est-à-dire à peu près ce qu'on appelle les principes de 89.

« Ces révolutionnaires qui, comme les nôtres, avaient commis bien des fautes et encouru bien des malheurs, désiraient en voir la fin. L'homme qui gouvernait alors le Mexique, et qui n'avait pas encore imprimé à son nom une tache indélébile (très-bien ! très-bien !), donnait des espérances. Il prenait pour principal ministre le général Doblado, homme éclairé par tout pays, qui venait de gouverner plusieurs provinces et y avait fait régner l'ordre, la sécurité, la prospérité.

« Il y avait à cette époque au Mexique un ministre des Etats-Unis qui est mort depuis, et qui a laissé la réputation de l'homme le plus respectable et le plus sensé : M. Corwin ; il disait : le moment est bon, profitez-en. Malheureusement, il y avait une question redoutable : celle des créances étrangères. Au milieu des révolutions du Mexique, les étrangers avaient beaucoup souffert. Il y en avait, il est vrai, qui faisaient de leurs souffrances un moyen de spéculations souvent odieuses.

« Je n'en citerai qu'un seul exemple. A l'époque de l'expédition de Saint-Jean-d'Ulloa, le gouvernement français avait

réduit les demandes de nos compatriotes à 3 millions. Eh bien, on ne trouva que 2 millions à distribuer; il resta 1 million, qui fut distribué plus tard pour d'autres souffrances.

« Eh bien, le Mexique avait eu à payer des sommes énormes pour ces réclamations, et, dans tout le pays, des cris s'élevaient élevés contre ces paiements. Le gouvernement était dénué de ressources; il demanda un délai, une rupture s'ensuivit. Tous les hommes sensés le regrettèrent; mais, la rupture consommée, il fallait faire un acte de vigueur. L'Angleterre, l'Espagne et la France s'y résolurent.

« Quel devait être cet acte de vigueur? Là était la question. On dit aujourd'hui qu'il était facile de s'y tromper; que les Mexicains, fatigués de leurs révolutions, appelaient de leurs vœux le rétablissement de la monarchie sous un prince européen. Examinons.

• Le gouvernement anglais, éclairé par tous ses agents, était formellement contraire à toute entreprise de ce genre.

« J'ai lu tous les documents qui ont été publiés en Angleterre, en Espagne, aux Etats-Unis, sur cette question.

« Eh bien! le commodore anglais Dunlop, qui a commandé longtemps les flottes anglaises dans ces mers, qui avait vu passer sous ses yeux tous les partis, tous les hommes du pays, écrivait au gouvernement anglais que le seul parti qui, au Mexique, désirait le rétablissement de la monarchie, c'était le clergé, et que, précisément à cause de cela, il n'avait pas la moindre chance de regagner son influence sur le peuple, favorable à une politique libérale.

« Sans doute, ajoutait le commodore Dunlop, il y a au Mexique des hommes bien élevés qui sont partisans de la monarchie, parce qu'ils désirent un gouvernement fort; mais ce sont des gens timides, passifs, incapables de rien faire eux-mêmes pour le succès de leur opinion.

« Le gouvernement anglais, ainsi renseigné, ne voulait à aucun prix se mêler des affaires intérieures du Mexique; il voulait seulement faire un acte de vigueur, occuper le littoral, et il proposait aux Etats-Unis d'y contribuer.

« L'Espagne avait eu un moment d'enivrement pour les expéditions lointaines; mais les opinions s'y étaient bientôt rassises; un homme d'un grand sens et d'une grande fermeté, le maréchal O'Donnell, était alors à la tête des affaires.

« Le maréchal O'Donnell, s'adressant au ministre d'Angleterre, M. Crampton, lui disait: « Par rapport à cette combinaison (il s'agissait de placer sur le trône du Mexique un prince autrichien), il me suffit de rappeler ce que j'ai dit quand il a été question d'un prince espagnol. C'est là une idée si extravagante que je la juge à peine digne d'examen. Si une semblable entreprise n'est pas garantie par l'Europe, elle ne durera pas un an; si elle est garantie par quelque puissance européenne, elle sera la source de démêlés graves et continuels avec les Etats américains qui repousseront toujours toute ingérence de l'Europe dans les affaires d'Amérique.

« J'ignore les vœux et les dispositions de l'illustre personnage qu'on a mis en avant; mais moi, sans être archiduc ni prince, simple officier général, si on m'offrait la couronne du Mexique, je n'hésiterais pas à la refuser. J'ai trop longtemps vécu en rapport avec des Mexicains alors que j'étais capitaine général à Cuba, pour ne pas connaître l'esprit, les mœurs, les vœux de cette population, et pour croire que l'établissement d'une monarchie sous un prince européen puisse rappeler l'ordre dans le pays. »

M. Jules Favre. — Quelle est la date de cette communication?

M. Thiers. — Le 30 janvier 1862. En France, les idées des émigrés mexicains avaient rencontré plus de créance. Ces émigrés disaient que leur pays était fatigué; qu'il désirait le rétablissement de la monarchie; que la France y était populaire; que l'apparition de notre drapeau suffirait pour assurer le rétablissement de la monarchie; que le Mexique renfermait des richesses immenses qui dédommageraient de tous les sacrifices. On allait même jusqu'à dire à cette époque qu'on trouverait là de quoi payer la dette française. (On rit.)

« Restait à choisir le prince. L'exclusion était naturellement donnée aux princes appartenant aux nations qui devaient prendre part à l'entreprise. Un prince autrichien parut indiqué. On disait: on a pris une province à l'Autriche, la Lombardie; on lui rendra un empire. Après avoir satisfait l'Italie, on satisfera donc l'Autriche.

« Ce sont ces trois idées: — on n'avait qu'à paraître, —

on trouverait au Mexique des trésors immenses, — on satisferait l'Autriche, — qui ont déterminé l'expédition.

« Plein de cette chimère, on essaya de s'entendre avec le gouvernement anglais, qui resta inflexible, décidé à n'agir que sur le littoral. Il fallut transiger, alors intervint la convention du 31 octobre.

« Il y était dit qu'on allait au Mexique pour obtenir réparation des dommages essayés par les résidents européens, qu'on ne ferait aucune tentative d'immixtion dans les affaires intérieures du pays, qu'on occuperait seulement le littoral.

« Cependant, comme la France avait beaucoup insisté pour qu'on laissât un peu plus de latitude au chef de l'expédition, on ajouta une clause complémentaire qui l'autorisait en outre à accomplir les autres opérations qui seraient jugées sur les lieux les plus propres à réaliser le but de la convention, notamment à assurer la sécurité des résidents étrangers. Mais il était bien entendu qu'il ne s'agissait là que de simples opérations accessoires, comme de sortir de la Vera-Cruz, que cette clause n'impliquait en aucun cas une marche sur Mexico, quoique les instructions données à l'amiral Jurien de la Gravière, qui s'est conduit dans cette affaire avec beaucoup de sens et de prudence, l'autorisassent, en cas de nécessité, à continuer la marche dans l'intérieur jusqu'à Mexico.

« Et pour cela que lui donnait-on? 2,200 hommes. Cela prouve à quel point les idées chimériques des émigrés avaient pénétré dans tous les esprits.

« On part au mois de novembre. On arrive à la Vera-Cruz dans les premiers jours de décembre. Le général qui commandait l'expédition était le général Prim, personnage dont les destinées ont été orageuses, mais auquel je ne conteste ni beaucoup de courage ni beaucoup d'esprit. L'Empereur des Français en avait ainsi jugé à Vichy, car il avait permis qu'il commandât les troupes françaises. A la Havane, le général Prim vit les émigrés mexicains, qui lui dirent ce qui se disait partout, qu'il n'y avait qu'à se présenter pour produire une révolution. « Eh bien! répondit le général Prim, si vous pouvez faire une révolution, faites-en une. Nous traiterons avec vous comme avec Juarez, mais nous ne nous en mêlerons pas. Nos instructions nous ordonnent de traiter avec le gouvernement de fait. »

« Les alliés arrivèrent à la Vera-Cruz. Rien ne remua. A Mexico seulement, se produisit une grande exaltation. Les révolutionnaires mexicains s'animèrent de nouveau; les hommes modérés, sans partager leur exaltation, adhérèrent à la résistance qu'ils se préparèrent à nous opposer.

« Cependant le gouvernement mexicain, plus sage que les exaltés, comprenait que c'était une grave affaire d'avoir à la Vera-Cruz une expédition de trois grandes puissances. Aussi avait-il rapporté le décret qui ordonnait la suspension du paiement des indemnités dues aux Européens, et envoyé l'homme sage du pays, le général Doblado, pour se mettre à la tête de l'armée mexicaine et pour traiter avec nous. L'armée mexicaine ne songeait pas un seul moment à avoir raison de l'armée alliée, elle n'avait pas défendu Vera-Cruz et s'était retirée à l'intérieur; mais la peste nous bloquait dans la Vera-Cruz. Au bout de quelques jours, nous comptions les morts par centaines, les Espagnols et nous surtout, car les Anglais n'avaient dans l'expédition que quelques marins. Nous étions bloqués par la famine et la peste.

« Le général Prim, qui ne redoute aucun péril, alla droit au camp mexicain. Il y trouva le général Doblado et eut avec lui une explication franche: « Que venez-vous faire ici? lui dit le général Doblado. Si vous venez nous imposer un gouvernement, comptez sur la résistance la plus opiniâtre. Si au contraire vous venez seulement réclamer pour vos nationaux, comptez que justice sera faite; qu'il s'ouvre une négociation équitable, nous nous entendrons bien vite. — Pas de difficultés, répondit le général Prim; nous venons nous occuper des intérêts de nos nationaux. Mais, ajouta-t-il, nous ne pouvons rester dans les positions que nous occupons aujourd'hui. — Je le comprends, dit le général Doblado. Eh bien! si la négociation s'entame, je vais vous abandonner les défilés de Cliquite, qui sont infranchissables. Je vous abandonne trente lieues de pays. Vous pourrez venir à Orizaba, à Cordova, vous y trouverez des vivres, car nous n'empêcherons plus les populations de vous en fournir, et nous pourrions traiter amiablement. Seulement, je vous demande deux choses: la première, c'est que si nous ne parvenons pas à nous entendre, vous nous rendiez les positions

que nous vous abandonnons aujourd'hui ; la seconde, c'est qu'afin d'apaiser l'exaltation des Mexicains, vous permettiez que notre drapeau flotte à côté des drapeaux alliés. »

« Y avait-il une seule objection à faire à ces conditions ? On nous livrait des positions importantes, on nous demandait de les rendre, si l'entente ne pouvait s'établir : quoi de plus naturel ? N'était-il pas naturel aussi de laisser flotter le drapeau mexicain à côté des nôtres, puisque nous ne voulions pas faire la guerre au gouvernement mexicain ? Cela fut donc consenti et forma la convention de la Soledad, qui fut un peu plus tard si durement désavouée par le gouvernement français. Grâce à cette convention signée le 19 février, nos troupes purent se rendre à Orizaba ; et ce qui prouve l'importance du service qu'on venait de nous rendre, c'est que la route était couverte de morts et de mourants. En même temps, il était bien évident que les intentions conciliantes du général mexicain étaient sincères ; car, si on n'avait pas voulu traiter avec nous, il aurait suffi de nous bloquer dans la Vera-Cruz, où l'on nous aurait fait mourir de faim et de maladie.

« A Orizaba, on essaya de s'entendre, — je ne parle pas en ce moment de négociations avec le gouvernement mexicain ; — mais les plénipotentiaires européens essayèrent de s'entendre entre eux sur le chiffre des demandes à adresser au gouvernement mexicain. L'Angleterre demandait 80 millions. Je suis convaincu que ce chiffre était très-exagéré, quoique cependant l'Angleterre eût pratiqué en grand l'exploitation des mines au Mexique et eût pris part à tous les emprunts.

« L'Espagne demandait 40 millions, chiffre qui s'explique par le grand commerce qu'elle avait fait avec le Mexique et par les grandes propriétés qu'elle y a possédées.

« Quant à nous, notre dernier règlement avec le Mexique datait de 1853. A cette époque, nous avions reçu une somme considérable, et, bien que sept ans seulement se fussent écoulés depuis, le plénipotentiaire français demandait 60 millions. La somme parut forte. Cependant, comme on n'avait pas à se juger les uns les autres, quelque exagérée que parût cette demande, les plénipotentiaires espagnols et anglais ne firent aucune objection. Mais depuis, nous avons traité avec Maximilien, et nous avons évalué la dette à 40 millions, payables en papier, ce qui ne représente pas plus de 20 millions. Et dans ces 20 millions il y avait, outre la part des négociants pour qui, nous dit-on, l'expédition a été faite, la part de ceux qui ont souffert depuis le commencement de la guerre, la part des premiers n'était donc guère que de 8, 9 ou 10 millions. Ainsi, d'après notre propre évaluation, alors que nous demandions 60 millions, 10 millions auraient suffi.

« Cependant, on ne dit rien. L'Angleterre et l'Espagne firent seulement quelques observations touchant cette créance Jecker dont je ne veux pas parler ici, et qui ajoutait 75 millions aux sommes déjà demandées à d'autres titres. Elles firent remarquer qu'il était bien difficile, sinon excessif, de faire payer au gouvernement mexicain 275 millions, c'est-à-dire trois ou quatre années de son revenu. Cependant on se borna à convenir que chacun des plénipotentiaires en référerait à son gouvernement.

« On resta donc à Orizaba, attendant des nouvelles d'Europe. Mais, tout à coup, on apprit qu'une nouvelle expédition venait d'arriver à la Vera-Cruz, commandée par le brave général de Lorencez, et suivie ou plutôt précédée des émigrés mexicains, gens honorables, mais pleins d'illusions.

« Ils disaient qu'ils avaient, non pas officiellement, mais confidentiellement, du gouvernement français mandat de rétablir la monarchie au Mexique, et de la rétablir en faveur d'un prince autrichien. Il y eut un grand récri des deux puissances, nos alliées. L'Espagne et l'Angleterre dirent : nous avons promis de ne pas nous mêler des affaires intérieures de ce pays. Nous avons obtenu, à cette condition, une position sûre, un campement sain pour nos troupes, et voilà qu'une nouvelle expédition française arrive avec la mission de rétablir la monarchie à Mexico. C'est nous faire une position qui n'est pas soutenable.

« On demandait, non pas que le général Almonte, homme très-honorable et qui doit regretter amèrement aujourd'hui le succès de ses tentatives, fût livré aux Mexicains, — c'est une indignité qui ne fût venue à la pensée de personne ; — mais l'Angleterre avait renvoyé Miramon à la Havane, et on nous disait : faites-en autant pour les nouveaux venus.

« Notre plénipotentiaire refusa ; ce fut la rupture. J'ai sous

les yeux le procès-verbal de la rupture ; il est du 9 avril ; il a été, dit-on, rédigé par la légation française, mais il est signé par les plénipotentiaires des trois nations ; il est donc authentique. Je vous le résumerai.

« Le dialogue suivant s'établit. Les plénipotentiaires anglais et espagnol disaient : Cette position n'est pas soutenable. Nous avons promis de ne pas intervenir dans la question du gouvernement, et vous venez avec une armée pour renverser la république. — C'est vrai, répondit M. Jurien de la Gravière, mais croyez-vous que ce soit de bonne foi que les Mexicains nous aient cédé ces campements, et qu'ils veuillent sérieusement entrer en négociation ?

« Il était facile de répondre que les Mexicains n'auraient pas été assez ineptes pour nous livrer ces positions s'ils n'avaient pas eu l'intention de traiter. D'ailleurs, la crainte que devaient leur imposer les trois puissances européennes suffisait pour qu'on ne doutât point de leur bonne foi.

« On nous répondait d'ailleurs : nous sommes au 9 avril, et c'est le 15 que les négociations doivent commencer. Attendez. — J'ai des ordres, répliquait l'amiral. — Nous en avons aussi, et ils nous commandent de nous borner à l'occupation du littoral. — J'ai des ordres, répétait l'amiral.

« On nous objecta encore l'engagement d'honneur. — Oh ! l'engagement d'honneur, reprit le plénipotentiaire français, nous le remplissons. Je vais faire rétrograder mes troupes et rendre les positions qui nous ont été livrées. — Mais c'est une déclaration de guerre. — J'ai des ordres.

« Les plénipotentiaires anglais et espagnol dirent encore : Nous avons ordre de ne pas faire la guerre au gouvernement mexicain ; nous nous séparons. Et on se sépara.

« Le général Prim dit alors au Français : j'avais l'honneur de commander aux Français ; je regrette d'y renoncer. Je les admire, je les aime, et je suis désolé de les voir s'engager dans cette voie. Vous allez marcher sur Puebla, je pressens un malheur.

« Nous marchâmes sur Puebla. Le général de Lorencez se conduisit en vaillant homme ; mais il fut obligé de se replier. A cette époque, les torrents étaient débordés, les transports, les marches étaient des plus difficiles. L'armée se vit arrêtée par un cours d'eau devenu presque infranchissable, et elle avait derrière elle une armée qui pouvait se croire victorieuse. Quelques braves soldats, malgré le péril, gagnèrent l'autre rive à la nage et parvinrent à établir une communication, à l'aide de laquelle notre colonne put franchir le torrent. Elle attendit pendant cinq mois les secours d'Europe. Elle les attendit dans l'attitude qui a fait l'admiration de la France, et, j'ose le dire, du monde entier. (Très-bien ! très-bien !)

« Voilà la première période de l'expédition. L'avons-nous faite pour nos nationaux ? Non. Ils en ont été l'occasion et non la cause. On pouvait traiter avantageusement pour eux ; mais d'une opération simple dans le principe on a voulu faire une opération extrêmement compliquée.

« Mettons donc cette excuse de côté. Si j'ai rappelé si longuement ces faits, c'est pour faire ressortir de cette histoire la nécessité du contrôle. Vous a-t-il été dit un seul mot de cette entreprise quand elle a commencé ? En a-t-on entretenu le Corps législatif ? Non.

« Il est vrai qu'au commencement, en 1861, la Chambre n'était pas assemblée. Mais la deuxième expédition est de la fin de mars, et on aurait dû en parler au Corps législatif réuni depuis le mois de janvier. L'entrée de Puebla du 3 mai était connue à la fin de juin, et alors on vous demandait 17,000 hommes, sans qu'il y eût, de la part du gouvernement ou de la Chambre, une seule observation.

Plusieurs membres. — C'est une erreur.

M. Emile Olivier. — Nous avons averti à ce moment-là.

M. Jules Favre. — Nous avons traité la question dans la séance du 11 juin.

M. Thiers. — C'est une erreur, soit. A ce moment-là, d'ailleurs, il fallait incontestablement réparer l'échec éprouvé, mais une discussion complète, comme nous en avons eu depuis, aurait eu pour résultat la limitation de l'entreprise.

« Il a fallu, et cela vous donne une idée de la difficulté d'agir dans ces contrées lointaines, une année entière pour réparer l'échec du 3 mai. Puebla, en effet, ne fut prise que le 17 mai 1863. Est-ce un reproche que je veux adresser à nos généraux ? Non. Le général Forey, le général Bazaine, depuis maréchaux — justement maréchaux — ont agi sagement en

ne voulant pas entreprendre un nouveau siège sans avoir tous les moyens de le terminer à notre honneur.

« Là nous avons trouvé un de ces sièges comme nous en avons rencontré en Espagne, à Lerida, à Tarragone, à Saragosse, mais nos jeunes soldats se sont montrés dignes des vieilles bandes du premier Empire. (Très bien ! très bien !)

« Puebla fut pris ; et là commence la faute véritable. Aux premiers jours de l'expédition, on pouvait se faire illusion. Quand des hommes honorables viennent et disent : nous avons vu, ils ont, sur ceux qui n'ont pas vu, une bien grande puissance. Vous avez entendu ici l'honorable M. Corta vous dire : j'ai vu. Et vous vous rappelez l'impression que ses paroles ont produite. Les émigrés disaient : il n'y a qu'à paraître ; nous avons vu ! En ce moment-là, je comprends l'illusion, l'erreur.

« C'est après la prise de Puebla que commence la faute véritable. Si ce que j'appelle le contrôle avait existé alors, il n'est pas possible qu'un cabinet responsable, délibérant sous les yeux du souverain, composé d'hommes dont la capacité ne peut être mise en doute, ne se fût pas fait les objections que je vais rappeler.

« On avait dit : il n'y a qu'à paraître. Deux ans s'étaient écoulés et nous avions à peine dépassé Puebla. Les Mexicains étaient incapables de nous résister en rase campagne, mais ils occupaient les défilés, les lieux habités, et là ils se défendaient ; ils comptaient surtout sur l'appui d'une nation voisine, sur l'appui des Etats-Unis. Cette idée première d'un succès facile était donc démentie par les faits.

« Nous venions en outre de voir les partis à l'œuvre au Mexique. On aurait dû comprendre dès lors que la position du prince autrichien au milieu de ces partis serait insoutenable. Les Mexicains avaient voulu chez eux l'application des principes de 89. Ils avaient vendu presque tous les biens du clergé. Ces biens étaient non-seulement entre les mains des Mexicains, mais des Espagnols, des Français et des Anglais. Or, où le prince allait faire une folie devant laquelle tout le monde avait reculé, c'est-à-dire déposséder les acquéreurs de biens nationaux ; ou il ne ferait pas cette folie. Il était isolé et s'aliénait à l'instant même les hommes qui l'avaient appelé, c'est-à-dire surtout le clergé.

« On avait parlé aussi des richesses du Mexique. On en était encore aux appréciations du dernier siècle. Alors tous les métaux précieux venaient d'Amérique en passant par l'Espagne. Il s'agissait de 150 à 200 millions par an produits pour la grande partie par le Mexique.

« Vous vous rappelez peut-être ce que l'on disait des richesses du Potosi ; on en était encore là. Mais depuis on a vu la Californie donner 4 ou 500 millions, l'Australie 2 ou 300 millions par an. Les richesses du Mexique n'avaient pas d'analogie avec celles que l'on tire à présent de ces deux pays.

« D'ailleurs, ces mines fameuses, réellement fort riches, présentent des difficultés immenses d'exploitation. Le minerai d'argent ne peut se traiter que par le feu et le mercure. Or, le Mexique n'a pas de combustible, et le mercure tiré d'Espagne établissait un lien de plus entre la colonie et la métropole.

« En Californie, au contraire, à côté des mines on trouve le combustible et le mercure. Tandis qu'en Californie on exploite avantageusement des mines d'argent qui ne donnent que 75 piastres par mètre cube de minerai, il faut au Mexique qu'elles donnent 400 piastres pour être exploitées avec profit.

« En Californie, on n'a pas mis d'impôt sur les mines ; au Mexique, l'Etat leur demande jusqu'à 20 0/0 de leurs produits.

« Ainsi mettons de côté cette richesse chimérique. Ajoutons que le sol n'a donné aucun de ces résultats merveilleux comme la culture du coton dans les Etats-Unis, ou du café au Brésil. Ce sol est pestilentiel dans les parties basses où il est fertile.

« Dans les parties hautes, il y a 5 ou 6 mois de pluies torrentielles, et 6 ou 7 mois de sécheresse torride. Il y avait donc bien 100 à 150 millions de métaux précieux à espérer, mais il fallait un long temps, une administration régulière pour les obtenir, et il y avait en tout cas bien loin de la réalité à ces budgets fabuleux que l'on avait fait briller à tous les yeux.

« On pouvait donc, pour me résumer sur ce point, prévoir une résistance désespérée, une position intolérable pour le prince qui viendrait, et une richesse réelle, mais qui ne pourrait être développée qu'avec beaucoup de temps, et d'ailleurs bien moins considérable qu'on ne l'avait supposé, et si l'on

persévérait, la résistance des Etats-Unis et bientôt une guerre avec cette puissance.

« Eh bien, si le contrôle avait existé, cela n'était pas possible, et sur dix ministres il s'en serait certainement trouvé un qui aurait soulevé ces objections.

« Que s'est-il passé ? je n'en sais rien. Toujours est-il qu'on marcha sur Mexico, et quand on fut maître de la capitale, le parti qui avait annoncé des merveilles, et qu'on n'avait pas vu jusque-là, se montra enfin.

« On forme un gouvernement provisoire composé d'hommes très honorables, je le reconnais, le général Almonte, Mgr de la Bastida, évêque de Mexico, mais remplis d'illusions.

« Une junta fut également organisée, et cette junta, par 213 voix sur 215, décida que la monarchie serait rétablie au Mexique, qu'un appel serait fait à l'archiduc Maximilien. Une députation partit pour l'Europe.

« Pendant ce temps, l'armée française ne resta pas inactive ; elle s'étendit autour de la capitale, pénétra dans les districts miniers ; elle fut bien reçue où elle se présenta, mais avec une certaine réserve.

« J'ai là une lettre d'un négociant français dont je ne dirai pas le nom, parce que je ne veux pas livrer un nom français aux fureurs des partis du Mexique, mais je la tiens à la disposition de qui voudrait la lire.

« Ce négociant, dont les prévisions ne l'ont jamais trompé, écrivait à cette époque qu'il avait, après une absence, retrouvé le Mexique un peu plus tranquille ; mais qu'il faudrait encore, pendant bien longtemps, y envoyer des soldats et des millions. Les Mexicains, ajoutait-il, sont vaincus, mais non soumis, et on attend avec impatience l'arrivée de l'archiduc Maximilien qui doit tout pacifier, dit-on. Je le souhaite, mais je n'ose dire que je l'espère.

« Pendant ce temps, la députation se rendait à Miramar. Elle y trouva un prince d'un esprit vif, d'un cœur généreux, aimant les grandes choses, mais n'ayant peut-être pas encore l'expérience nécessaire pour prévoir toutes les difficultés qui l'attendaient au Mexique. Il ne se fit cependant pas entièrement illusion, et il paraît, d'après certaines publications regrettables qui ont eu lieu, qu'il ne se décida qu'après avoir obtenu, non-seulement l'espérance, mais la certitude qu'une force française resterait assez longtemps au Mexique pour assurer le succès de l'entreprise et que l'on viendrait à son secours par des opérations financières.

« Le prince arriva à Paris en janvier 1864. Nous étions alors réunis, et nous avons la faculté de faire connaître notre avis par la discussion de l'Adresse.

« Je présentai toutes les objections que j'ai résumées tout à l'heure.

« Le lendemain, on allait voter le paragraphe relatif au Mexique et de ma place je m'écriai, avec toute la force dont j'étais capable : « Nous avons réparé l'échec de Puebla. Maintenant il faut s'arrêter. Le prince n'est pas parti, il dépend de vous d'arrêter le gouvernement.

« On vous dit : voulez-vous donc abandonner les Français qui sont au Mexique aux vengeances des partisans de Juarez ? Ne vous exposez pas à un plus grand danger, celui d'abandonner le prince que vous y aurez conduit, si vous le laissez partir.

« Le lendemain, M. Rouher me répondait, et si je cite ses paroles, croyez bien que ce n'est pas pour le plaisir de vaines représailles ou d'une triste revanche des paroles un peu dures qu'il m'adressa alors, M. Rouher disait : « Les passions s'éteindront, la vérité se dégagera, la postérité viendra et dira : celui-là fut un homme de génie qui à travers les résistances, les obstacles et les défaillances, eut le courage de mener à bien une difficile entreprise... celui-là comprit que l'équilibre de l'Europe n'était plus sur les Alpes, sur les Pyrénées, sur la Vistule et le Pont-Euxin ; il est dans le monde entier. Ce sera là une page glorieuse, et l'on s'étonnera que cette politique ait été combattue, mal comprise, non pas ici mais ailleurs. »

« Voilà comment parlait M. Rouher.

« Le prince partit et se rendit à Rome : il y avait au Mexique une difficulté relative aux biens du clergé, et il comptait, pour l'aplanir, sur la bienveillance du souverain pontife.

« Mais vous savez, quelles sont, à cet égard, les doctrines de la cour de Rome.

« Quand Pie IX voit le clergé français, clergé non plus propriétaire, mais salarié, rester cependant un modèle et garder une grande autorité dans le monde, — et vous savez quel

rôle vient de lui être attribué à Rome, — il comprend très-bien que la mainmorte puisse être abolie.

« Mais si la cour de Rome peut accepter les faits accomplis, elle ne peut prendre l'initiative; elle ne peut donc rien promettre.

« Maximilien revint à Miramar. Un emprunt de 126 millions fut conclu; mais cet emprunt n'en donna que 102. L'archiduc a dû laisser en Europe deux années de la dette anglaise, deux années de notre dette, une certaine somme pour la garantie des emprunts. Il ne lui resta guère que 40 millions, et il est douteux qu'il eût plus de 20 millions quand il est arrivé au Mexique.

« Le prince fut très-bien accueilli à son arrivée à Mexico. Mais nous avons tous vu, depuis cinquante ans, s'élever des gouvernements nouveaux, et je vous demande si vous en avez jamais vu un seul qui n'ait pas rencontré à sa naissance des acclamations presque unanimes. (Mouvements divers.)

« Cependant notre armée avait pris possession de Queretaro, de Guanajuato et des districts miniers. L'empereur alla visiter ces provinces, et là encore il fut bien reçu; mais, je le répète, avec une certaine réserve, car les hommes sages du pays doutaient du succès.

« Maximilien revint à Mexico; là il fit tout ce qu'il pouvait faire pour fonder un gouvernement; mais il trouvait partout des obstacles, et si, comme moi, vous aviez passé une partie de votre vie à lire et méditer ce monument du génie humain qu'on appelle la Correspondance de Napoléon I<sup>er</sup>, vous trouveriez de désolantes ressemblances entre l'expédition mexicaine et les guerres d'Espagne.

« Maximilien fit ce que faisaient les frères de l'Empereur: il rendit des décrets, institua un conseil d'Etat, constitution excellente, mais pour laquelle il faut des hommes; il fit des préfets, des sous-préfets; il essaya de régulariser un peu la justice et d'organiser l'armée. Les cadres ne manquaient pas; mais il manquait des soldats, car là-bas il n'y a pas de conscription. Il essaya d'établir des chemins de fer, et concéda à une compagnie anglaise la ligne de Mexico à Vera-Cruz; il fit un grand appel à tous les émigrants européens, espérant que la guerre d'Amérique détournerait l'émigration des Etats-Unis pour la porter au Mexique.

« Il s'occupa enfin de la grande question des biens d'Eglise. Il s'adressa au clergé. Déjà le général Almonte avait vu Mgr Labastida s'éloigner de lui parce que sur cette question il n'avait pas voulu s'engager. Maximilien appela alors le nonce apostolique, Mgr Neglia, qui venait d'arriver. Il lui disait: « Nous ne pouvons pas exproprier les gens qui ont acheté et payé ces biens; mais nous allons faire une révision des ventes; tout ce qui sera régulier, nous devons le maintenir; mais tout ce qui sera irrégulier sera annulé, et alors, sur les ventes annulées et sur les biens qui n'ont point encore été vendus, nous aviserons à faire un arrangement avec l'Eglise romaine. »

« Le clergé repoussa cette proposition; l'empereur Maximilien, qui était vif et bouillant, s'irrita et répondit dans une lettre qui a été imprimée dans le temps, et qui, au fond, paraît sage et raisonnable.

« Dès lors il fut complètement isolé, sans autre appui que l'armée française.

« Celle-ci avait marché au nord sur trois colonnes, occupant un front de deux ou trois cents lieues, et vous seriez effrayés si vous saviez quel petit nombre de soldats elle comptait alors.

« L'armée avait été, par des renforts, portée à 40,000 hommes; mais il fallait garder notre ligne d'opération, garder Mexico, Vera-Cruz, et c'est tout au plus s'il restait 15,000 hommes pour faire sur trois colonnes des marches de deux à quatre cents lieues. On peut, on doit dire que sans l'habileté du maréchal Bazaine, l'armée eût couru le plus grands dangers.

« On marcha cependant à droite, on occupa les districts miniers et Tampico; au centre, on s'empara de Durango, on refoula Juarez, et c'est alors qu'on annonça sa fuite et disparition; à gauche, on poussa dans le district de Sinaloa jusqu'aux frontières de la Sonora.

« C'était bien; mais il fallait s'arrêter, sans quoi on courait de grands dangers. L'armée française, seul soutien de l'empire, occupait et maintenait dans la soumission la meilleure partie à peine de l'immense surface du Mexique. Dès qu'elle

paraissait sur un point on se soumettait; dès qu'elle s'était déplacée, les libéraux revenaient et se retrouvaient les maîtres. En fait, chacune de nos colonnes ne tenait pas plus de place que n'en tient sur l'Océan un vaisseau qui passe, juste la place de son sillage.

« Il aurait fallu pour constituer une armée mexicaine, beaucoup d'argent: on avait des cadres, beaucoup d'officiers, mais point de soldats.

« De plus, l'argent manquait. D'abord, l'empereur avait cru qu'avec une vingtaine de millions pour la dette, 20 millions pour l'armée mexicaine, 25 millions convenus avec la France pour l'armée française, 25 millions pour les travaux publics et les dépenses intérieures, il pourrait suffire à tout. C'était un budget de 70 millions. Il savait bien qu'il ne pouvait pas les demander à l'impôt; mais il espérait avec les 30 millions qu'il apportait passer l'année, et pour l'année suivante obtenir de nouveaux secours d'Europe.

« Mais, après six mois, il fallut refaire le budget; ce n'était plus 18 millions de piastres qu'il fallait, c'était 36 millions, environ 180 millions de francs. Il s'adressa à l'Europe.

« Le premier emprunt avait été fait en rentes 6 pour 100 à 63 fr.; elles étaient tombées à 50, 52 fr.; il était impossible de recourir encore à cette forme de crédit; on imagina alors un de ces emprunts à grand appareil, faisant appel surtout aux petits capitaux si nombreux, et qui presque toujours s'y laissent prendre.

« On émit à 340 fr. des obligations remboursables à 500 fr., rapportant 30 fr., c'est-à-dire 9 pour 100 à peu près; et surtout on y ajouta des primes extraordinaires: deux tirages par an, avec un lot de 500,000 fr.; deux, de 200,000; quatre, de 100,000; soixante, de 10,000; en outre, sur le produit de l'emprunt, une certaine somme devait être laissée à la Caisse des dépôts et consignations pour reconstituer le capital en cinquante ans.

« Une foule de gens peu éclairés, séduits par tous ces avantages, se laissèrent entraîner. De plus, — vous avez pu le voir dans des consultations qui n'ont point été faites à la légère, — tous les employés du gouvernement avaient été mis en œuvre pour convaincre le public de l'excellence de ce placement.

« Cette question fut discutée ici même. Je n'y pris aucune part, je trouvai cependant très-sage ce qui fut dit à ce sujet. Mais alors M. Corta, que je regrette de ne pas voir ici, car je n'aime pas à discuter contre des absents, même lorsque je n'ai pas à les attaquer, M. Corta nous étala toutes les merveilles du Mexique, à ceux qui doutaient de ces richesses, comme moi par exemple, on répondait: Mais M. Corta a vu. Que pouvez-vous répondre à un homme qui a vu?

« Moi aussi j'avais vu... des gens qui avaient vu; et je n'étais pas convaincu.

« Eh bien, ce budget Humboldt dont on a fait tant de bruit, M. Corta l'avait doublé; autrefois, disait-on, le Mexique produisait 100 millions; s'il y avait 50 millions de dépense, il restait pour la couronne d'Espagne un revenu de 50 millions. Et, ajoutait-on, depuis lors la population ayant augmenté, il n'est pas téméraire de porter ce budget de 100 à 200 millions.

« Oui sans doute, le Mexique, sous la forte autorité espagnole, produisait 100 millions; mais à ce moment l'Espagne, seule distributrice des métaux précieux, prélevait sur ces articles 20 à 25 pour 100. Aujourd'hui, cette perception est à peine de 6 à 8 pour 100. Sur les tabacs qu'elle vendait seule à l'Europe, l'Espagne prélevait encore 20 millions de bénéfice; aujourd'hui c'est à peine s'ils en produisent 6 ou 7.

« Quant à la dépense, on oubliait que celle des fameuses galions se faisait partie au Mexique, partie en Espagne, et que la dépense correspondante est aujourd'hui toute à la charge du Mexique. On oubliait les 5 millions nécessaires pour payer le mercure des mines d'Almaden.

« On oubliait que la dette se monte à 30 millions, et qu'elle n'existait pas du temps de la domination espagnole.

« Ainsi, on pouvait dire que les revenus étaient de 60 millions et la dépense de 90.

« Cette difficulté, qui fut celle où se heurta Maximilien, avait été aussi celle de tous les gouvernements du Mexique depuis ce qu'on appelle l'indépendance, car toujours tous ces gouvernements ont eu 70 millions de produits, 100 millions de dépenses et tous les ans ils ont pourvu à ce déficit au moyen d'un emprunt, ou par la vente de biens d'Eglise, ou par la vente de quelque province aux Etats-Unis.

« On nous disait encore : on peut doubler ce budget, car les douanes mexicaines rendent environ 50 millions, et il y a eu à la Vera-Cruz et à Tampico une augmentation qui se continuera.

« On raisonnait comme on avait fait dans les commencements de notre expédition d'Afrique; on pensait que cette augmentation serait définitive, et l'on portait le revenu probable des douanes à 100 millions.

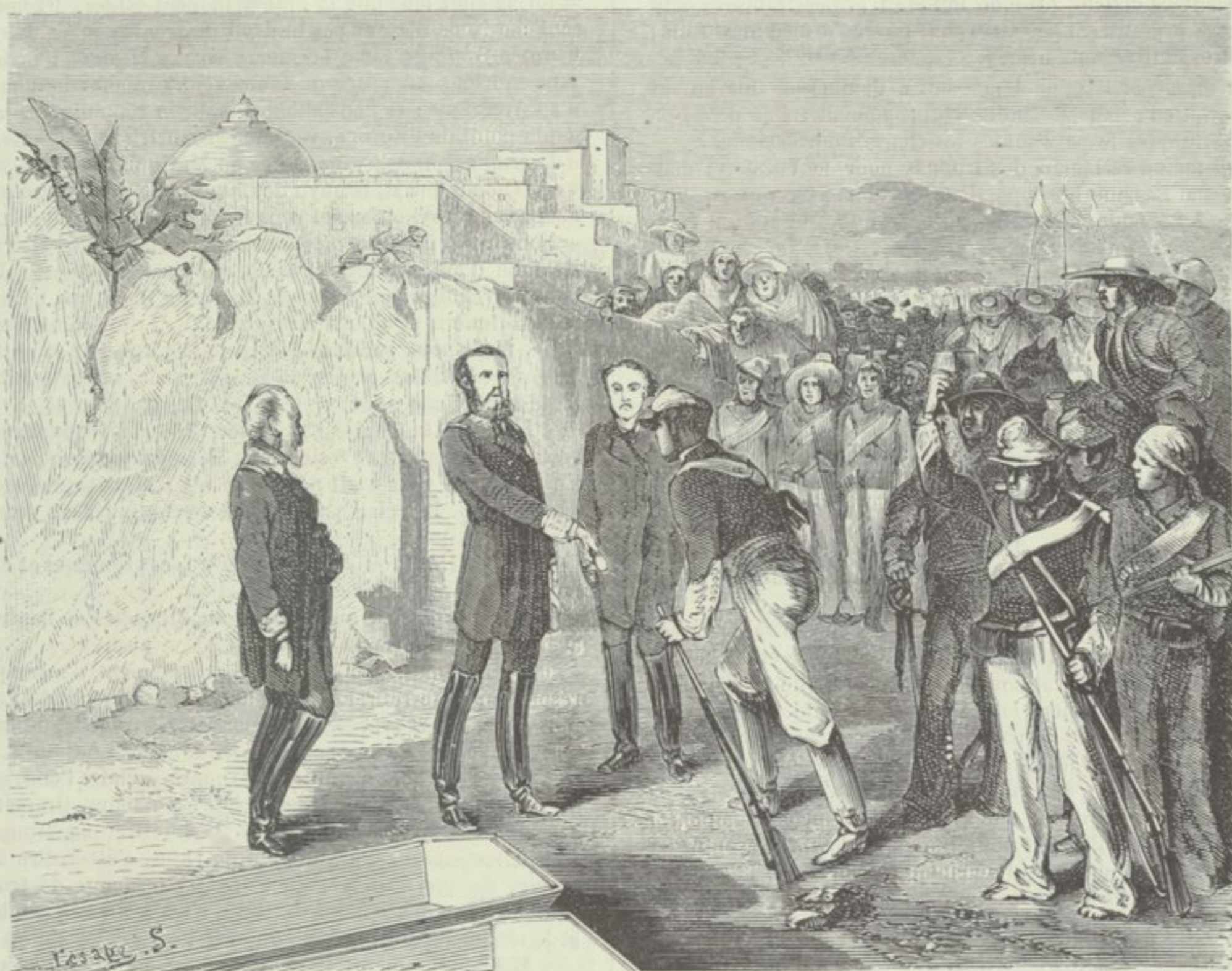
« Puis on imaginait un impôt foncier dans un pays où il n'y a pas de cadastre et où, en s'adressant au clergé et à tous les propriétaires aisés, on peut à grand-peine obtenir 5 à 6 millions. On portait le produit de cet impôt foncier à 50 millions. De même on supposait 25 millions pour le produit des métaux

précieux, qui ne donnent pas plus de 7 millions; et enfin pour le tabac, qui donne à peine 5 ou 6 millions, on portait 25 autres millions : total, 200 millions.

« Avec ces 200 millions, nous disait-on, comment ne pas faire face à un budget de 150 millions ?

« Et après M. Corta, M. le ministre d'Etat ajoutait qu'un général lui avait dit que le Mexique avait toujours donné non pas 200 millions, mais 300 millions à tous ceux qui l'ont pillé ou ravagé.

« Si le pays donnait autant à l'anarchie, il ne serait pas moins fertile pour ceux qui y introduiraient l'ordre. Et avec une certaine irritation, M. le ministre d'Etat ajoutait : « Vous voulez décourager les capitalistes comme vous avez voulu dé-



Exécution de l'empereur Maximilien et des généraux Mejia et Miramon.

« courager les partisans de l'expédition du Mexique. Eh bien, les capitalistes ont prononcé. Je reçois à l'instant une dépêche qui m'annonce que l'emprunt est souscrit. » Alors satisfaction et applaudissements. (On rit.)

« Messieurs, ce n'est pas pour récriminer que je rappelle ces souvenirs.

Plusieurs voix : C'est la vérité ! C'est de l'histoire. (Bruit.)

M. Thiers. — Je ne veux pas citer les paroles du ministre d'Etat. Il disait (hilarité générale), il disait : « Encore quelques mois, et l'armée française rentrera après avoir triomphé, et elle pourra recevoir vos couronnes. »

« Eh bien, soit ! Mais prenez garde. Je ne fais de reproches à personne. (Bruits divers.) Mais voyez ce que c'est que de se mettre dans une position fautive ; car ce que j'attaque, ce sont les positions fausses et insoutenables. Eh bien, tandis que le ministre d'Etat nous vantait les avantages de l'emprunt et nous garantissait le succès de l'expédition (il nous disait cela en mai et en juin), M. le ministre des finances, quelques semaines après, souscrivait ce traité dont dernièrement on nous a lu la copie.

« D'un côté, on déclarait que l'emprunt était une excellente opération; on recommandait à tous les agents financiers de le répéter en tous lieux. Et en même temps, par un traité secret dont je ne veux pas examiner en ce moment la légalité, M. le ministre des finances avouait qu'au fond l'affaire était équivoque et mauvaise, puisque toutes les conventions pouvaient toujours être annulées; de telle sorte qu'au moment même où M. le ministre d'Etat célébrait cette affaire, un autre ministre déclarait que l'emprunt ne valait rien ou presque rien.

« Je me rappelle ce fait pour prouver que lorsque des ministres agissent sans solidarité, sans concert, il arrive ceci : c'est qu'un ministre préconise une entreprise, tandis que son collègue déclare que cette entreprise est mauvaise.

« L'emprunt se fit. Encore une fois, ce ne sont pas les personnes, ce sont les situations que j'attaque.

« Que produisit-il ? On n'a pas présenté les comptes, et je crois que c'est regrettable à tous égards; mais enfin je crois savoir que l'emprunt a donné à peu près 168 millions. Eh bien, que restait-il sur ces 168 millions à l'infortuné empereur du Mexique ?

« Il fallut laisser en France une somme pour reconstituer le capital; il fallut prélever deux années d'intérêt; il fallut réserver la somme nécessaire pour payer les lots.

« Il fallut enfin laisser au ministre des finances de France de quoi aligner son budget : 12 millions pour 1864, 25 millions pour 1865. Il restait à peu près à l'empereur Maximilien 40 millions sur ce second emprunt.

« Vous voyez que les ressources arrivaient sensiblement diminuées au Mexique. Dans cette année 1865, la situation s'était déjà bien empirée. Nos colonnes avaient dû s'arrêter, se concentrer; les Etats-Unis commençaient à triompher de l'insurrection du Sud.

« Les insurgés mexicains, qu'on disait expulsés, reprirent courage; ils résistaient en s'appuyant sur le Rio-Grande.

« Dans le Chihuahua, d'où l'on disait que Juarez avait été chassé, la résistance commençait à se faire sentir. Dans le Sinaloa, un jeune général, Cortina, luttait pareillement; Regules tenait du côté du Pacifique, Porfirio Diaz à Oajaca. Cependant les ressources étaient presque nulles. L'armée française était obligée de prendre sur sa caisse pour payer l'armée mexicaine; il fallait organiser cette armée.

« Le maréchal Bazaine demandait à l'empereur une loi sur la conscription, mais Maximilien lui répondait : Que dira-t-on, si j'apporte dans le pays toutes les charges européennes ?

« Lui-même réclamait des troupes pour le Yucatan; mais le maréchal Bazaine lui opposait à son tour, avec raison, l'impossibilité d'abandonner sa ligne d'opération, qui était la Vera-Cruz, Orizaba, Puebla, Mexico.

« Alors on vit se reproduire ce qui était arrivé pendant la guerre d'Espagne; quand la situation est mauvaise, on se plaint les uns des autres. Le roi Joseph se plaignait des généraux de Napoléon, et les généraux se plaignaient du roi Joseph.

« Et moi, qui ai étudié cette histoire avec un soin particulier, je suis convaincu que, lorsqu'ils s'accusaient, ils avaient tort les uns et les autres, et que, quand ils se justifiaient, ils avaient raison les uns et les autres, parce qu'ils s'imputaient réciproquement les fautes de la situation. (Très-bien ! sur quelques bancs.)

« Eh bien, messieurs, les fautes de la situation, il faut les prendre pour soi, quand on a mis les hommes dans une situation où ils ne peuvent pas bien faire.

« Quant à moi, je suis persuadé que les choses se passèrent à Mexico comme en Espagne; la mésintelligence entre l'autorité française et le nouvel empire était un tort de la situation. Ici se place un événement malheureux, un incident profondément triste, et, quand je parle de la situation, c'est surtout sur elle que je voudrais faire peser les décrets du 3 octobre.

« Là où nos troupes n'étaient plus, les routes se couvraient de bandes armées. On disait que le gouvernement était faible, et on ne voyait pas qu'il était bien difficile de distinguer entre les brigands et les hommes qui défendaient leur pays. (Bruit.)

« Dieu me garde de faire peser ces décrets sur la tête de qui que ce soit. (Mouvements en sens divers.) Je les ferai peser sur la situation. Il y avait un cri général contre la faiblesse du pouvoir; on ne voyait pas qu'à côté de quelques brigands qui pouvaient en effet infester les routes, il y avait des gens qui défendaient leur pays et qui avaient le droit de le défendre. (Très-bien ! à la gauche de l'orateur. — Mouvements et bruits divers.)

M. le président. — La gravité du débat fait un devoir à tous d'écouter silencieusement.

M. Thiers. — Par ces regrettables décrets du 3 octobre 1865, on amnistiait, il est vrai, ceux qui se rendaient; mais ceux qui résistaient étaient jugés par une cour martiale et punis de mort dans les vingt-quatre heures.

« Ce fatal décret a malheureusement frappé, à côté de quelques brigands, deux hommes qui jouissaient au Mexique de l'estime générale, les généraux Arteaga et Salazar. Vous avez lu les adieux déchirants qu'ils adressaient à leurs mères. Moi j'ai vu des négociants qui m'ont dit que leur sort avait excité dans tout le Mexique une douleur véritable. Et c'est ce qui devrait engager les hommes à se défier toujours d'actes semblables, à regarder devant eux la justice éternelle.

« Ce qui doit être pour tous un enseignement, c'est que l'homme qui avait rendu ces décrets a été frappé à son tour, et je le répète encore : regardez toujours la justice universelle, et n'oubliez jamais que l'ornière des représailles est une or-

nière de sang et de boue où viennent expirer tous ceux qui s'y sont engagés. (Vive approbation.)

« Malheureusement, ces décrets produisirent un effet immense aux Etats-Unis et furent l'objet de propositions diverses au Congrès. Dès le début de la guerre, les Etats-Unis avaient montré de l'humeur, mais pas de ces intentions positives avec lesquelles on est obligé de compter. Sur ces entrefaites, ils réclamèrent et demandèrent des explications au ministre des affaires étrangères, l'honorable M. Drouyn de Lhuys, sur l'exécution de ces décrets. Il répondit, je ne lui reprocherai pas sa réponse, car il était lui-même dans un grand embarras, — il répondit : « Prenez-vous-en à Maximilien, prenez-vous-en à « Juarez. »

« La réponse aurait été trouvée bien cruelle, si on avait pu la rapprocher de ce qui est arrivé depuis. Mais, je le répète, M. Drouyn de Lhuys était fort embarrassé ! Le gouvernement américain n'insista pas, mais il nous demanda quelles étaient nos intentions. Le fond de leur demande était impérieux; mais la forme était telle que la France la peut exiger. Ils nous dirent : « Nous n'avons pas le droit de trouver mauvais qu'une « armée française fasse la guerre avec le Mexique; mais nous « ne saurions admettre que vous veniez rétablir la monarchie « en Amérique : si nous allions établir la république sur quel- « que point de l'Europe, vous ne le souffririez pas. — Combien « de temps comptez-vous rester au Mexique ? »

« L'honorable M. Drouyn de Lhuys répondit : « Reconnaissez l'empereur Maximilien, et vous faciliterez notre retraite. » — « Non, dit le gouvernement américain. Pour nous, il n'y a au Mexique d'autre gouvernement que la république, d'autre pouvoir régulier que celui de Juarez. S'il est une nation que nous estimions et qui ait nos sympathies, c'est la nation française, mais nous serions désolés qu'elle attachât son honneur à la réussite de ses projets au Mexique, car, sur ce point, l'entente serait impossible. »

« L'année 1865 finissait. L'année 1866 allait commencer. On vous avait dit qu'on ne resterait au Mexique que jusqu'en 1864. En 1865, on vous avait dit qu'on n'y resterait que jusqu'à la fin de 1865. Il n'était pas possible de continuer ces promesses sans les réaliser.

« Or, en 1866, on se trouvait entre ces promesses et l'imminence d'une guerre avec les Etats-Unis.

« Ceux qui disent que la cause de l'insuccès de l'entreprise a été le découragement en parlent à leur aise.

« Quant à moi, j'approuve le gouvernement d'avoir pris la résolution de se retirer, car il était inutile, quand, de l'avis de tous les hommes sensés, on ne pouvait pas réussir, de faire de tels sacrifices et de braver la guerre avec les Etats-Unis.

« On ne pouvait faire autrement que de prendre l'engagement de se retirer, et le vice d'entreprise est ailleurs. On prit donc avec les Etats-Unis l'engagement de retirer les troupes en trois détachements, l'un à la fin de 1866, c'est-à-dire à l'automne, époque favorable pour des mouvements de troupes; l'autre au commencement de 1867, c'est-à-dire au printemps, et le troisième enfin à la fin de 1867.

« Malheureusement, il est une chose que je ne peux pas approuver. Oui, il fallait retirer nos troupes. Mais il ne fallait pas, pour se donner la satisfaction puérile, permettre-moi le mot, de mettre le budget en équilibre, exiger, dans la position où se trouvait Maximilien, qu'il versât les 12 millions de 1865 et les 25 millions de 1866.

« Ici, vous ne pouvez pas nous donner pour raison que l'opposition, — vous ne la craignez guère et vous avez bien raison de ne pas la craindre, — aurait pu vous quereller sur ce point. A cette époque, je vous ai dit : ces 12 millions, ces 25 millions ne mettront pas le budget en équilibre, et réduiront au désespoir le gouvernement de Maximilien.

« On ne se borna pas à prendre ces 37 millions sur l'emprunt. On exigea un arrangement relatif à la dette. On exigea, afin de faire quelque chose pour les souscripteurs de cet emprunt tant préconisé, que le gouvernement mexicain livrât la moitié du produit des douanes de la Vera-Cruz et de Tampico. C'était lui enlever les seules ressources avec lesquelles il pût vivre.

« M. Saillard fut chargé de lui annoncer ces résolutions. Il en fut profondément ému. Mais à cette privation de ressources se joignit bientôt une grave préoccupation qui a dû singulièrement agir sur ses dernières résolutions.

« On avait parlé d'un arrangement intervenu entre la France et l'Amérique, arrangement par lequel notre retraite était sti-

pulée, et on disait que nous étions d'accord avec les États-Unis pour obliger Maximilien à abdiquer en faveur de Juarez.

« La vive imagination de l'empereur s'exalta, et c'est alors que le voyage de l'impératrice fut résolu. Et tandis que le *Moniteur*, dont M. le Ministre d'État nous recommandait la lecture, disait que tout se passait à merveille au Mexique et que l'impératrice Charlotte n'avait pas quitté ce pays, le télégraphe annonçait son arrivée à Saint-Nazaire. (Bruits divers.)

« Cette princesse infortunée fut reçue aux Tuileries avec les égards dus à son rang, avec les égards qu'elle devait attendre du prince auguste auquel elle venait s'adresser.

« Elle eut bientôt satisfaction quant à cette idée qu'on voulait forcer l'empereur Maximilien à abdiquer au profit de Juarez. Mais, ensuite, elle trouva de cruelles nécessités. L'Empereur pouvait-il lui dire qu'on résisterait aux États-Unis? Que l'on demanderait à la chambre des ressources nouvelles? Non, il ne le pouvait pas. La princesse quitta Paris, alla à Rome...

« Je m'arrête dans ce cruel récit. Vous savez ce qui est arrivé depuis. Et maintenant, en présence de cette infortune, quels vœux former? Pas même celui que l'infortunée princesse puisse acquérir la connaissance de son dernier malheur. Espérons que le divin auteur des choses réserve des consolations infinies pour les âmes qui ne font que paraître sur la terre pour y souffrir. (Vif mouvement.)

« Cependant l'Empereur Napoléon avait modifié avec sagesse, selon moi, le projet de retraite de son armée. Il avait décidé que le premier départ serait retardé jusqu'au printemps de 1867; que le dernier serait avancé et qu'ainsi l'armée se retirerait en masse. Dans l'intérêt même de l'armée, ce parti était sage, et il donnait six mois de répit à l'empire du Mexique.

« Malheureusement, ce changement ne fut pas notifié aux États-Unis. Il résulte des dépêches que le nouveau ministre, M. le marquis de Moustier, avait négligé d'en faire part au gouvernement américain. J'aurais mieux aimé qu'on négligeât la question du Luxembourg. (On rit.) Ce changement eut pour résultat des démêlés assez désagréables. Enfin, on s'entendit, et il fut décidé que notre armée tout entière quitterait le Mexique au printemps de 1867, et ce retour s'est, en effet, réalisé au mois de mars.

« Le gouvernement français décida alors l'envoi au Mexique du général de Castelnau, avec mission de préparer l'évacuation, de régler les difficultés qui pouvaient surgir; enfin, de laisser à l'empereur le choix de rester ou de partir, mais en lui conseillant de partir, ce qui était certainement fort sage. En outre, il était dit que, si l'empereur ne restait pas, le général devrait s'entendre avec n'importe quel gouvernement existant au Mexique. Or, Maximilien parti, il n'y en avait pas d'autre que celui de Juarez. (Bruit.) Quant à moi, j'estime qu'il eût mieux valu s'entendre avec Juarez vaincu qu'avec Juarez vainqueur. (Très-bien !)

En même temps les États-Unis envoyaient au Mexique M. Campbell et le célèbre général Sherman. Il ne nous a été rien dit de ces missions. Cependant le secret aurait pu en être connu, car ce qu'on pouvait nous en dire était fort avouable.

« Les États-Unis avaient ordonné à M. Campbell et au général Sherman, — les dépêches sont connues, elles ont été publiées, — de se transporter auprès de Juarez, de le faire reconnaître, à l'exclusion de tout autre compétiteur, de lui donner un appui moral, matériel au besoin, sur la frontière, et de lui recommander de se conduire avec prudence vis-à-vis de l'armée française, avec humanité vis-à-vis de nos nationaux. C'étaient là des instructions parfaitement avouables, conformes à la situation, qui, à cette date, commandait un peu à tout le monde.

« Il y avait malheureusement entre ces deux missions une telle ressemblance, que l'imagination du prince infortuné s'en exalta. Il venait d'apprendre à la fois le malheur arrivé à l'impératrice Charlotte et la nouvelle de l'évacuation. Il était atteint d'une fièvre violente.

« C'est en se rendant à Orizaba qu'il connut cette double mission, il en conclut que la nouvelle de l'accord entre la France et les États-Unis pour rétablir la république, était vraie.

« Il se renferma à Orizaba, ne voulant voir personne. Ajoutez qu'au moment où le général Castelnau traversait Vera-Cruz, la mission américaine y arrivait. Cette coïncidence fortuite avait encore contribué à fortifier le prince dans son opinion.

« Alors le parti qui s'était séparé de lui courut à Orizaba, et se réunit de nouveau autour de sa personne. Les généraux vinrent lui offrir leur épée; le clergé lui-même lui offrit les ressources pécuniaires dont il disposait. Le prince, se croyant abandonné par la France, voyant un devoir d'honneur à ne pas abandonner ses partisans, prit la résolution de rester. Il retourna à Mexico. Il forma le projet que nous connaissons.

« Après quelques publications regrettables qui nous donnaient l'apparence de partir brouillés avec le prince que nous avions voulu élever sur le trône, l'armée française se retira en bon ordre, sans qu'on eût à regretter aucun de ces événements qui accompagnent quelquefois les retraites.

« Mais nous avons laissé nos nationaux dans une situation des plus alarmantes; nous avons laissé ce prince infortuné faire un dernier effort qui a sauvé son honneur, mais seulement son honneur. (Mouvement.)

« Eh bien, la voilà tout entière, cette triste et douloureuse expédition, de son commencement à sa fin. Je puis affirmer que ce que je vous ai dit repose sur des faits incontestables. Si je me suis trompé sur quelques détails, — ce que je ne crois pas, — j'ai présenté le caractère des faits dans toute leur vérité. Et maintenant je vous demande la permission de les résumer et de les juger. (Parlez! parlez!)

« L'expédition a duré six ans. Les six premiers mois, ceux de la fin de 1861 et du commencement de 1862 se sont passés à aborder le littoral, à s'y établir, à commencer une négociation — qui allait réussir et donner satisfaction à nos nationaux, — et à la rompre pour suivre la pensée désormais dominante de l'expédition. Nous avons subi un échec et nous l'avons réparé. Toutefois, une nouvelle année s'est écoulée entre l'échec essuyé et l'échec réparé. Alors, oh! alors, il fallait s'arrêter. En ne s'arrêtant pas, on a commis une grande faute. Nous avons passé dix-huit mois sur les lieux; nous avons pu juger ce qu'il y avait de chimérique dans les rapports des émigrés mexicains. Il fallait comprendre que la résistance des habitants et du climat, fortifiée par le concours des États-Unis, serait redoutable; que la position du prince serait insoutenable; car il serait placé entre une folie et un acte qui lui aliénerait ses plus braves partisans.

« Il fallait comprendre que les ressources dont on avait parlé n'auraient quelque valeur que si l'on restait longtemps au Mexique, pas avec 30,000 hommes, mais, comme l'a dit si justement le maréchal Forey au Sénat, avec 50 ou 60,000 hommes, — et que, si nous y restions, nous y rencontrerions les États-Unis.

« Il fallait s'arrêter après l'échec réparé. On ne l'a pas fait. Les années 1863 et 1864 ont été employées à aller chercher Maximilien, à lui persuader d'accepter la couronne, à le conduire au Mexique.

« Ce prince a pu concevoir quelques espérances dans le commencement de 1865; mais bientôt il a vu que la situation devenait difficile, et que surtout les ressources financières manquaient. Il s'est adressé à l'Europe, et l'on a fait ce fameux emprunt que vous savez; il n'en a eu qu'une très-petite part. Il a dû recourir à la caisse de notre armée, ce qui a soulevé de nouvelles difficultés.

« Il n'avait pu constituer une armée nationale. Les troupes françaises, forcément disséminées, laissaient la place libre aux bandits.

« Ceux-ci répandirent l'alarme dans le pays, et alors, en 1865, parut ce triste décret qui déterminait l'intervention des États-Unis. L'année 1866 a été occupée par les perplexités de l'évacuation, et 1867 a vu la fin de ce triste drame. »

M. Thiers termina par des considérations générales et un vœu en faveur du progrès des institutions françaises. Après lui, M. Granier Cassagnac monta à la tribune pour soutenir de son opinion l'expédition du Mexique.

M. Jules Favre parla en sens contraire, et son discours fut souvent interrompu par de vives réclamations. M. Rouher, qui lui succéda à la tribune, ne pouvait, vu l'heure avancée, entrer dans de longs développements; il se borna à dégager la responsabilité de la France dans les malheureux événements des derniers mois, et à déclarer que, à vingt reprises différentes, Napoléon III avait fait inviter Maximilien à quitter le Mexique.

Ces explications étaient comme la préface du discours que M. Rouher prononça à la séance du mercredi, 10 juillet 1867, et dans lequel il prit une à une, pour les réfuter, les objec-

tions de MM. Thiers et Jules Favre. Après une réplique de ces derniers, le Corps législatif vota la clôture de la discussion générale.

## CHAPITRE X

Entrée de Juarez à Mexico. — Nouveau ministère. — Banquet du 16 juillet. — Accusations contre Escobedo. — Loi électorale. — Convocation et réunion d'un congrès. — Réélection de Juarez. — Obsèques de Maximilien. — Les volontaires. — L'impératrice Charlotte.

Au moment même de ces longs et grands débats, le 10 juillet, le président Juarez était à Tocabaya, aux portes de la capitale du Mexique. Le 15, il y rentra, précédé de cette proclamation :

« Mexicains,

« Le gouvernement national revient établir sa résidence dans la ville de Mexico, qu'il a quittée il y a quatre ans. Alors il emporta la résolution de ne jamais abandonner l'accomplissement de ses devoirs, d'autant plus sacrés que le malheur de la nation était grand. Il partit avec la plus entière confiance que le peuple mexicain lutterait avec énergie contre l'inique invasion étrangère, pour la défense de ses droits et de sa liberté. Le gouvernement partit pour combattre, le drapeau de la patrie à la main, jusqu'à ce qu'il eût obtenu le triomphe de la cause sainte de l'indépendance et des institutions de la république.

« Les bons fils du Mexique l'ont aidé en combattant seuls, sans le secours de personne, sans ressources et sans les éléments nécessaires pour faire la guerre. Ils ont versé leur sang avec un sublime patriotisme, en faisant tous les sacrifices, plutôt que de consentir à la perte de la république et de la liberté.

« Au nom de la patrie, je donne la plus haute reconnaissance aux bons Mexicains qui l'ont défendue et à leurs dignes chefs. Le triomphe de la patrie, qui a été l'objet de leurs nobles aspirations, sera toujours leur plus beau titre de gloire et la plus haute récompense de leurs efforts héroïques.

« Plein de confiance en eux, le gouvernement s'est efforcé de remplir ses devoirs, sans concevoir jamais la pensée qu'il lui fût permis d'amoindrir aucun des droits de la nation. Le gouvernement a accompli le premier de ses devoirs en ne faisant aucun compromis à l'extérieur ou à l'intérieur qui pût préjudicier en rien à l'indépendance et à la souveraineté de la république, à l'intégrité de son territoire ou au respect dû à la Constitution et aux lois. Ses ennemis ont prétendu établir un autre gouvernement et d'autres lois, sans avoir pu accomplir leur criminel dessein. Après quatre années, le gouvernement revient dans la ville de Mexico avec la bannière de la Constitution et avec les mêmes lois, sans avoir cessé d'exister un seul instant sur le territoire national.

« Le gouvernement n'a pas voulu et n'a pas dû autrefois, et doit encore moins, au moment du triomphe complet de la république, se laisser inspirer par aucun sentiment de passion contre ceux qui l'ont combattu. Son devoir a été et est de peser les exigences de la justice avec les considérations de la magnanimité. La modération de sa conduite dans tous les lieux où il a résidé a démontré son désir de modérer dans la mesure du possible la rigueur de la justice, en conciliant l'indulgence avec l'étroit devoir imposé par les lois, dont l'application est indispensable pour assurer la paix et l'avenir de la nation.

« Mexicains,

« Nous allons maintenant employer tous nos efforts pour obtenir et consolider les bienfaits de la paix. Sous ses auspices, la protection des lois et des autorités sera efficace pour les droits de tous les habitants de la république.

« Que le peuple et le gouvernement respectent toujours les droits de tous. Parmi les individus, comme chez les nations, le respect du droit d'autrui est la paix.

« Nous avons confiance que tous les Mexicains instruits par la longue et douloureuse expérience des maux de la guerre, coopéreront à l'avenir au bien-être et à la prospérité de la nation, qui peuvent être réalisés seulement par un inviolable

respect pour les lois et par l'obéissance aux autorités élues par le peuple.

« Dans nos institutions libres, le peuple mexicain est l'arbitre de son sort. Dans l'unique but de soutenir la cause du peuple pendant la guerre, lorsqu'il ne pouvait élire ses mandataires, j'ai dû me conformer à l'esprit de la Constitution, et conserver le pouvoir qui m'avait été conféré. La lutte terminée, mon devoir est de convoquer dès ce moment le peuple pour que sans aucune pression ni aucune influence illégitime, il choisisse avec une liberté absolue celui à qui il veut confier ses destinées.

« Mexicains!

« Nous avons éprouvé le plus grand bonheur que nous pouvions désirer, en voyant consommée pour la seconde fois l'indépendance de notre patrie. Coopérons tous pour pouvoir léguer à nos fils un chemin de prospérité, en aimant et défendant toujours notre indépendance et notre liberté.

« Mexico, 15 juillet 1867.

« BENITO JUAREZ. »

Le lendemain, Juarez composa son ministère. Il appela aux affaires étrangères, M. Breda de Tejas; aux finances, M. Maria Yglesias; à la guerre, le général Ignacio Mejia; à la justice, M. Martinez de Castro. Dans la soirée, un banquet fut offert au président, qui prononça un discours très-applaudi; il y annonça la convocation d'un congrès mexicain, et indiqua le sens dans lequel devaient être dirigées les opérations électorales.

« Il ne faut, disait Juarez, se laisser éblouir ni par les noms, ni par les faits de certains hommes qui, parce que les circonstances les ont laissés longtemps dans un poste très-élevé, pourraient se croire indispensables à la nation; il faut élire avec prudence, avec discernement; mais, quel que soit l'élu, il faut que tous sachent s'incliner devant la loi; il faut savoir respecter la volonté nationale, il faut être tous le soutien et au besoin le défenseur du gouvernement. C'est seulement ainsi que nous pourrions marcher dans la voie du bonheur et de la prospérité. »

La victoire inspirant des idées de clémence, il y eut une accalmie dans les esprits. Les exécutions capitales ne se renouvelèrent plus. Le vieux général Santa-Anna fut banni. La peine de la détention ou du bannissement fut prononcée seulement contre les officiers impérialistes les plus compromis. Les officiers subalternes de l'armée de Maximilien furent mis en liberté par le général Escobedo, qui, en les congédiant, leur adressa cette allocution.

« Le gouvernement suprême pourrait disposer de la vie de ceux qui, oubliant qu'ils étaient Mexicains, ont combattu pour un étranger élevé au pouvoir par l'envahisseur; mais le gouvernement, toujours magnanime, pardonne à ceux qui, jusqu'à ce moment, ont été ennemis de leur pays. Il espère que leur conduite future correspondra avec la clémence dont on a fait preuve à l'égard des fils égarés du Mexique. Vous êtes libres, et vous pouvez demander vos passe-ports pour les lieux où vous voudrez résider. »

On avait accusé le général Escobedo de vouloir proscrire ou persécuter les étrangers. Un journal de Brownsville, le *Ranchero*, avait même soutenu avec une singulière persistance qu'une lettre conçue en termes très hostiles aux étrangers, avait été adressée par le général Escobedo à M. Gomez, qui commande le district militaire du Tamaulipas.

Informé de l'obstination du *Ranchero*, M. Gomez envoya au général Berriozabal la lettre suivante, en le priant de la faire publier aux États-Unis :

Commandement militaire de la ligne Del Bravo  
et du district du Nord Tamaulipas.

« Monterey, 4 août 1877.

« Au général F. B. Berriozabal.

« Le *Picayune* du 24 juillet dernier et plusieurs autres journaux des États-Unis ont reproduit une lettre fabriquée par le *Ranchero*, feuille qui se publie à Brownsville. Cette lettre est supposée avoir été écrite par le général Escobedo et adressée au soussigné. La mauvaise foi et l'impudence ordinaire du *Ranchero*, qui a constamment inventé des nouvelles défavorables pour la cause républicaine et injurieuses pour ses plus nobles défenseurs, sont bien connues de vous et de tous ceux

qui connaissent les événements qui viennent de s'accomplir dans notre pays. Malgré cela, puisqu'il a eu l'audace de publier comme authentique un document portant la signature d'un de nos généraux, l'intention malveillante est manifeste ; il est urgent de déclarer que le document en question est faux et mensonger, et que ceux qui l'ont publié sont dans l'impossibilité d'en prouver l'existence.

« En conséquence, général, je déclare que le prétendu document qui commence par ces mots : *Dieu et liberté*, que m'aurait adressé le général Escobedo, n'est rien autre chose qu'un tissu de mensonges ; je vous autorise à en donner connaissance à tous ceux que cela peut concerner.

« Le général Escobedo sait parfaitement qu'un républicain ne doit pas avoir de préjugés, et que dans tout homme qui fait preuve d'industrie, de bonne foi et de vertus civiques ou sociales, il doit voir un frère sans se préoccuper de sa nationalité. Il sait que les intérêts de notre pays sont d'entretenir des relations d'amitié avec les États-Unis et que l'aide morale que nous a prêtée le Nord en continuant de reconnaître le gouvernement du président Juarez pendant le temps de la lutte longue et inégale que nous avons soutenue contre l'empire jusqu'à la chute de Maximilien, a été pour la cause de la République d'une valeur inestimable, et que nous en devons une véritable reconnaissance à cette puissante nation.

« Général, vous pouvez user de cette communication comme vous l'entendrez.

« Indépendance et liberté,  
« N. Z. GOMEZ. »

Les accusations qui circulaient contre Escobedo furent démenties par le ministre du Mexique aux États-Unis, M. Romero, en ayant référé au général, il reçut à Washington, le 19 septembre, la réponse suivante :

« San Louis, 5 août 1867.

« Mon cher ami, je reçois seulement aujourd'hui votre bonne lettre du 5 juillet, ce retard dans sa réception ayant été occasionné par une absence de Mexico.

« Je ne suis pas surpris des moyens que mes ennemis ont employés dans les États-Unis, pour présenter mon caractère sous un jour odieux, et cela dans le seul but d'outrages à ma réputation ; parce que mes ennemis sont aussi les ennemis de mon pays, ils doivent chercher à décharger leur venin contre tous ses bons et loyaux serviteurs, et je crois avoir le droit de me compter du nombre. J'ai la conscience d'avoir toujours été guidé dans ma conduite publique par les prescriptions de la loi et les instructions de mon gouvernement, et ainsi, je l'espère, j'ai mérité l'estime de tout vrai Mexicain, et je n'ai absolument aucune inquiétude des injures ou des accusations des autres.

« Je vous remercie d'avoir démenti officiellement les accusations dirigées contre moi par les écrivains que vous me signalez dans votre lettre, car c'est pour moi une nouvelle preuve de votre estime et de votre sincère amitié.

« Je reste, comme toujours, votre ami sincère et dévoué,

« ESCOBEDO. »

Le gouvernement français cessa d'envoyer des représentants auprès du gouvernement nouveau. Dans les premiers jours d'août, les consuls à Vera-Cruz et à Tampico, MM. du Courthial et de Saint-Charles, s'embarquèrent directement pour la France. Le consul français à Mexico, qui avait épousé une Mexicaine, fut pendant quelque temps retenu par la nécessité de régler diverses affaires d'intérêt ; il quitta toutefois Mexico, le 8 août, accompagné du personnel de la légation, des chargés d'affaires de Belgique et d'Italie, et d'environ deux cents Français qui avaient exprimé le désir d'être rapatriés. Le 16 août, cette petite colonie se répartissait à bord des avisos le *Phlégeton* et le *Bouvet* ; le 28, elle arrivait à New-York, d'où elle partit pour retourner en France.

Par un décret en date du 14 août 1867, le président Juarez convoqua les électeurs pour la nomination des membres du Congrès qui devait se réunir le 20 novembre. Il proposa, dans le même acte, quelques modifications à la Constitution, et priva du droit électoral certaines catégories de personnes soumises aux prescriptions d'une loi du 16 août 1863. Étaient privés de leur droit de citoyen :

Ceux qui avaient servi l'intervention étrangère, ou le gouvernement impérial ;

Ceux qui l'avaient reconnu par un acte spécial ;

Ceux qui étaient demeurés dans les localités occupées par les troupes françaises ou impériales, quoique ayant exercé des fonctions ou des emplois publics sous le gouvernement national.

En conséquence, ils n'étaient ni électeurs ni éligibles jusqu'à ce qu'ils eussent été réhabilités par le congrès, ou par le gouvernement de l'Union.

L'élection était à deux degrés ; la masse des citoyens jouissaient du vote dit passif ; leurs délégués exerçaient le vote actif.

Avaient droit au vote actif dans toutes les élections, sans nécessité de réhabilitation individuelle :

I. Ceux qui, ayant occupé des charges ou des emplois publics sous le gouvernement national, étaient demeurés ensuite dans les endroits soumis à l'ennemi, sans le servir en aucune façon ;

II. Ceux qui, ayant servi l'ennemi, avaient servi ensuite la cause nationale avant le 21 juin 1867, soit par les armes, soit en occupant des charges ou des emplois publics ;

III. Ceux qui avaient seulement signé des actes de reconnaissance de l'ennemi, sans le servir autrement ;

IV. Ceux qui avaient seulement rempli des fonctions municipales gratuites sous la domination de l'ennemi, sans le servir autrement ;

V. Ceux qui avaient servi l'ennemi en qualité de simples soldats.

Avaient droit au vote passif dans toutes les élections, sans nécessité de réhabilitation individuelle :

I. Ceux qui, ayant occupé sous le gouvernement national des fonctions gratuites ou avec des émoluments qui n'excédaient pas 2,000 piastres par an, sont demeurés ensuite dans des endroits soumis à l'ennemi, sans faire acte exprès de reconnaissance ni le servir en aucune façon ;

II. Ceux qui, ayant servi l'ennemi, avaient servi ensuite la cause nationale, avant le 1<sup>er</sup> juin 1866, soit par les armes, soit en occupant des fonctions ou des emplois publics ;

Avec réhabilitation individuelle du gouvernement de l'Union, avaient droit au vote passif dans les élections pour les fonctions des pouvoirs suprêmes législatif, exécutif et judiciaire de la fédération ou des États ; et sans nécessité de réhabilitation individuelle, avaient droit au vote passif dans les élections pour les autres emplois publics :

I. Ceux qui, ayant occupé sous le gouvernement national des fonctions ou emplois publics, avec des émoluments excédant 2,000 piastres par an, sont demeurés ensuite dans les endroits soumis à l'ennemi, sans faire acte exprès de reconnaissance, ni le servir en aucune façon ;

II. Ceux qui, ayant servi l'ennemi, ont ensuite servi la cause nationale, soit par les armes, soit en occupant des fonctions ou emplois publics, depuis le 21 mai 1866 et avant le 21 juin de cette année ;

III. Ceux qui ont seulement occupé des fonctions municipales et gratuites, dans des endroits soumis à l'ennemi, sans le servir autrement ;

Il était réservé au congrès de l'Union de statuer sur l'époque et le mode de réhabilitation des personnes qui avaient servi autrement l'ennemi, accepté des décorations, signé des votes de reconnaissance de l'intervention étrangère au gouvernement impérial.

Les changements que Juarez proposait à la Constitution avaient pour but de la modeler, le plus exactement possible, sur celle des États-Unis. Il annonçait également l'intention de mettre quelques restrictions provisoires à la liberté de la presse.

Cette partie de sa proclamation souleva de vives protestations dans les journaux de Mexico. Le ministère fut vivement attaqué et le bruit courut que Juarez allait modifier le cabinet.

Ce bruit était sans fondement.

Le président déclara, par la proclamation suivante, ne pas vouloir se séparer de ses ministres.

*Benito Juarez, président constitutionnel de la république du Mexique.*

« A mes concitoyens.

« En appelant le peuple à exercer sa souveraineté par l'élection de fonctionnaires publics à qui il pourra confier ses destinées, j'ai rempli mon devoir. Et, en même temps, j'ai

accompli une autre tâche, qui m'a été imposée par ma conscience et par mes convictions, en proposant au peuple de réformer certaines parties de la Constitution, et de résoudre ainsi cette question par sa volonté libre et souveraine. Mon administration n'a jamais et n'aura jamais d'autre ligne de conduite que celle que lui indique son respect fidèle pour la volonté nationale.

« Toutes les réformes faites pendant mon administration ont eu pour but de développer et de maintenir les principes de la Constitution de la république. Celles que je propose dans le décret de convocation des électeurs n'ont pas d'autre objet. Elles sont l'expression de ma conviction. Après de longues méditations sur le passé, avec l'aide de l'expérience acquise par plusieurs années de gouvernement, et avec l'exemple de notre propre histoire comparée à celle d'autres républiques qui, sous leurs sages institutions, jouissent de garanties permanentes pour leur liberté, leur paix, leur grandeur et leur prospérité, j'ai tenté de vous présenter ces projets de réforme.

« Néanmoins, il se trouve des personnes pour censurer la conduite du gouvernement; et c'est pourquoi, afin que mon silence ne puisse être mal interprété, j'ai cru de mon devoir de m'adresser directement à mes concitoyens. Maintenant que je suis de nouveau dans la capitale, je vois, comme en d'autres occasions semblables, que l'on prétend influencer la conduite et la politique du gouvernement; mais mon devoir est de rester ferme dans ma résolution de faire ce qui est juste, sans me laisser guider par ceux qui ne représentent qu'une minorité infime et non la volonté nationale. Car il est évident que ceux qui affichent ces prétentions ne sont qu'une minorité. Ils ne représentent pas l'opinion d'un parti nombreux, même dans la capitale. Je ne crois donc pas nécessaire de m'adresser aux habitants de cette ville (Mexico), dont la loyauté m'est connue. Je m'adresse aux habitants des États qui, n'étant pas aussi directement en contact avec le gouvernement, pourraient laisser égarer leur opinion. Je désire qu'ils puissent juger sainement les faits, en n'oubliant pas les leçons que l'expérience du passé leur a données.

« On a prétendu que mes opinions diffèrent de celles des membres du cabinet. Ceux-ci considéraient, lors de notre départ de San Luis pour la capitale, qu'ils devaient offrir leur démission, attendu que leur mission était terminée. Maintenant encore, ils ont mis leurs portefeuilles à ma disposition, afin de me laisser toute liberté d'action.

« Mais je n'ai pas cru devoir accepter cette démission, parce qu'il n'y a pas de différence dans nos opinions, et parce que j'ai la plus entière confiance dans la droiture et la loyauté des ministres.

« Mexicains, mon seul désir est de servir fidèlement les intérêts du peuple, de respecter honnêtement la volonté nationale et de défendre nos institutions. Ma carrière publique démontre que j'aime mon pays autant que la liberté. C'est votre droit de prononcer librement sur les réformes que je vous propose; il vous sera possible de le faire en éliminant les fonctionnaires publics. Qu'il me suffise de répéter que je les crois favorables à vos plus chers intérêts, au maintien de la tranquillité et à la consolidation de nos institutions. Je serais heureux si, avant ma mort, je pouvais être témoin de cette consolation tant désirée.

« BENITO JUAREZ.

« Mexico, 22 août 1867. »

Aucune opposition sérieuse ne s'éleva, pendant les derniers mois de 1867, contre l'autorité dictatoriale de Juárez.

L'ouverture du Congrès mexicain eut lieu le 8 décembre 1867. Juárez, placé à la droite du président, le sénateur Montès, prononça un discours, dans lequel il s'attacha à justifier les attributions extraordinaires qu'avait assumées le chef du pouvoir exécutif de la république mexicaine, en présence de l'invasion étrangère et du gouvernement de Maximilien. Juárez remit ces attributions extraordinaires au Congrès, en disant qu'à l'avenir la politique de la république serait entièrement indépendante de toutes les autres nations, mais qu'elle se caractériserait en même temps par la justice et la libéralité à l'égard de tous étrangers dont l'immigration serait encouragée.

« L'exécution de Querétaro, dit-il, était nécessitée par les plus sérieuses considérations de justice et par l'impérieux besoin d'assurer la paix dans l'avenir, en mettant fin à nos convulsions intestines et à toutes les calamités qui ont affligé notre pays. En appliquant rigoureusement la loi à ceux qui occupaient

le plus haut rang parmi les coupables, nous avons pu, après cet exemple nécessaire, user d'une grande clémence envers les autres. La république a pardonné à ses mauvais enfants autant que possible, et s'est montrée magnanime envers ceux qui sont venus de l'étranger pour la couvrir de sang et de ruines.

« L'intervention de l'Europe monarchique nous a forcés d'entretenir des relations particulièrement amicales avec nos républiques sœurs. Pendant notre lutte, ces républiques ont témoigné leur sympathie pour la liberté et l'indépendance du Mexique. Nous avons reçu dernièrement un envoyé de la Bolivie chargé de complimenter la république sur son triomphe. Avec les États-Unis nous avons conservé les relations d'amitié que nous n'avons cessé d'entretenir durant la guerre. La constante sympathie du peuple des États-Unis et l'appui non moins constant du gouvernement de Washington méritent la plus profonde reconnaissance du peuple et du gouvernement mexicains.

« Par l'intervention, nos rapports avec les gouvernements européens ont été rompus. Trois d'entre eux avaient, par la convention de Londres, commencé les hostilités contre la république.

« Peu après la France seule persistait à intervenir. Mais dans la suite, les autres puissances qui avaient eu des relations avec la république la répudièrent, et reconnurent le soi-disant gouvernement que soutenait la France, renonçant ainsi à leur profession de neutralité. En agissant ainsi, ces gouvernements ont rompu leurs traités avec la république et brisé leurs relations avec nous. Le gouvernement de la république ne fera que conformer sa conduite à celle de ces gouvernements.

« Sans leur rien demander, il a eu soin cependant de ne rien faire qui pût les offenser, et il ne s'opposera pas assurément, maintenant que les circonstances sont plus favorables, à la conclusion de nouveaux traités sur des bases justes et convenables et particulièrement en ce qui concerne les intérêts commerciaux. Le gouvernement s'est aussi préoccupé de mettre les sujets étrangers qui résident dans le sein de la République sous la protection de ses lois et de son autorité.

« L'efficacité de cette protection a été telle qu'elle suffit pour écarter toute cause de grief. Nous avons prouvé d'une manière frappante qu'il n'est besoin que du bon sens de notre peuple et des principes libéraux de nos institutions pour que les sujets étrangers soient sur le même pied que les citoyens mexicains et jouissent des mêmes droits et des mêmes avantages sans la vaine protection des traités. »

En réponse au discours de Juárez, M. Montès, président du Congrès, célébra la valeur, les vertus, l'abnégation, le patriotisme que le peuple mexicain avait déployés. Il ajouta que l'Histoire rendrait aux Mexicains un éclatant témoignage; qu'ils pouvaient attendre avec confiance le verdict de la postérité; qu'ils n'avaient point à rechercher l'alliance d'un seul gouvernement étranger; et que, même si aucun d'eux ne reconnaissait la République du Mexique, elle pourrait encore maintenir son indépendance, et se défendre contre tous les ennemis, soit à l'intérieur soit à l'extérieur.

Les élections pour la nomination d'un président suivirent de près l'ouverture du Congrès. Juárez obtint 7,422 voix, Porfirio Diaz 2,709, Ortega 57; il y eut 192 voix perdues. Le 25 décembre, le président réélu vint prêter serment aux représentants de la nation. Accueilli par de nombreux applaudissements, dès son entrée dans la salle des séances, il s'assit, et donna lecture d'un discours dont le thème était l'article 39 de la Constitution: « Tout pouvoir émane du peuple et n'est institué que pour son bonheur. » Il déclara qu'il avait la ferme volonté de remplir les devoirs et les fonctions dont le peuple mexicain l'inve-tissait, en travaillant à maintenir la paix publique et en observant fidèlement et strictement la Constitution. Le président du Congrès prit ensuite la parole pour rappeler que le pays avait conquis trois fois son indépendance. Prenant acte de la promesse du premier président de la République d'exercer l'autorité suprême en se renfermant strictement dans la Constitution, le président du Congrès conclut en disant que les travaux administratifs devaient, selon lui, avoir la préférence sur les questions politiques.

Cependant les restes mortels de l'infortuné Maximilien, restitués au vice-amiral Tegethoff, sur la demande de la famille impériale d'Autriche, avaient été embarqués, le 18 novembre, pour Trieste, où ils arrivèrent le 15 janvier. Transférés à Vienne, le lendemain, par le chemin de fer, ils furent pla-

és sur un char funèbre et conduits au palais impérial. Le cercueil était orné de trois couronnes de laurier, entourées de bandelettes sur lesquelles on lisait cette inscription en lettres d'or :

*Dem Unvergesslichen Bruder.*

*Dem Edlen Helden.*

*Dem Echten Christen.*

(Au frère inoubliable! — Au noble héros! —  
Au vrai chrétien!)

Plusieurs autres couronnes offertes par la Société de secours aux blessés du Mexique, et puis par des soldats de la garnison de Queretaro et par le gouverneur de Gibraltar complètent ces symboles de deuil.

L'Empereur, les archiducs, les dignitaires de la Cour, attendaient le cercueil au bas de l'escalier de la chapelle, et assistèrent à la courte cérémonie religieuse qui fut célébrée à cette occasion.

Le 17, le corps fut exposé sur un lit de parade, dans l'église paroissiale du palais.

Les murs de l'église, les prie-Dieu, les oratoires et les hôtels étaient tendus de noir, les armes du défunt disposées sur les tentures.

Le catafalque, entouré de lumières et d'un drap noir, était surmonté d'un baldaquin également noir.

La couronne impériale du Mexique, la couronne archiducal autrichienne et le chapeau d'archiduc étaient placés sur le cercueil, les insignes de la Toison-d'Or, de l'ordre de Saint-Etienne de Hongrie et des ordres impériaux du Mexique étaient déposés sur des coussins de velours noir; les postes d'honneur étaient occupés, auprès du catafalque, par des gardes du corps et par des officiers de la marine.

Maximilien 1<sup>er</sup> devait reposer dans les caveaux de l'église des Capucins, sépulture des Habsbourg depuis l'Empereur Matthias; ce fut là que son cercueil fut conduit, le 17, à trois heures, sur un char attelé de six chevaux blancs.

Les cloches de toutes les églises sonnèrent le glas funèbre.

Le vice-amiral de Tegethoff et tous les officiers de marine présents à Vienne, ainsi qu'une députation du 8<sup>e</sup> régiment des uhlans, suivaient le char mortuaire à pied.

Le convoi s'achemina vers l'église des Capucins, située sur la place de Neumarkt. La commission permanente de la province, le bourgmestre, avec une députation du conseil municipal, le clergé, les corporations des hôpitaux se joignirent au cortège. Les membres de la famille impériale s'étaient rendus incognito au couvent.

François-Joseph avait autour de lui son père, l'archiduc François-Charles, ses frères Charles-Louis et Louis-Victor, le grand-duc de Toscane, l'archiduc Charles-Salvator, l'archiduchesse Marie-Immaculée, les archiducs Louis de Toscane, Jean de Toscane, Albrecht-Charles-Ferdinand; les archiduchesses Elisabeth, Marie-Thérèse; les archiducs Guillaume, Joseph, Léopold, Ernest, Sigismond, Régner; l'archiduchesse Marie; LL. AA. RR. le duc et la duchesse de Modène, S. M. le roi Georges de Hanovre, les princes Ernest-Auguste de Hanovre, Louis de Bavière, Georges de Saxe, les ducs Guillaume et Philippe de Wurtemberg et Auguste de Saxe-Cobourg.

Puis, le premier grand-maître de la cour, prince de Hohenlohe, le chancelier de l'empire, baron de Beust, les dames du palais, comtesse Zichy et comtesse Kolonits et les grands dignitaires impériaux et étrangers.

Le service fut célébré par le cardinal-archevêque de Rauscher, entouré d'évêques, d'abbés mitrés et de dignitaires ecclésiastiques. Le cercueil fut ensuite descendu, à la lueur des torches, dans le caveau des Habsbourg, par les capucins assistés des sous-officiers de marine. Le cardinal-archevêque dit les dernières prières en présence de l'Empereur, des archiducs Charles-Louis et Louis-Victor, du grand-maître de la cour, du vice-amiral Tegethoff et de deux chambellans; puis le grand-maître livra la dépouille mortelle de Maximilien au gardien des Frères-Capucins. Il lui remit en même temps une des clefs du cercueil, et en consigna une seconde, pour être déposée dans le trésor du château impérial, à M. de Raymond, chef du protocole des cérémonies.

Le même jour, le vice-amiral Tegethoff reçut de l'empereur François-Joseph la lettre suivante :

« Mon cher vice-amiral,

« Vous avez accompli au Mexique, avec autant de prudence

que de dévouement personnel, la mission difficile dont vous avez été chargé. Je vous en remercie en mon nom personnel et au nom de ma famille, et vous accorde, en même temps que l'expression de ma reconnaissance pour vos services distingués, la grand-croix de mon ordre de Léopold,

« FRANÇOIS-JOSEPH.

« Vienne, le 18 janvier 1868. »

Le 24 janvier 1868, le prince de Hohenlohe, premier grand-maître de la cour, le prince Charles Anesperg, président du conseil des ministres, l'amiral Tegethoff et plusieurs autres hauts personnages, constatèrent légalement le décès de Maximilien 1<sup>er</sup>, en procédant à l'inspection de son corps. La figure était fortement brunie; la partie antérieure de la tête dégarnie de cheveux. Quelques lambeaux de velours étaient collés aux tempes que les balles avaient frappées. L'habillement se composait d'un justaucorps noir garni de velours, et d'un pantalon gris foncé. Les mains étaient couvertes de gants noirs, et les pieds chaussés de souliers vernis.

Les membres de la commission dressèrent le procès-verbal dont voici le texte :

« Les soussignés, appelés à examiner le corps de feu S. M. l'Empereur Maximilien, se sont réunis dans le réfectoire du couvent des Capucins et se sont ensuite rendus dans le caveau où reposent les membres de la famille impériale. Le cercueil en grenadille rapporté du Mexique par le vice-amiral de Tegethoff et déposé samedi, 18 janvier 1868, après les funérailles de ce jour, a été ouvert.

« On a trouvé dans ce cercueil un corps embaumé et encore bien conservé, que les soussignés ont unanimement reconnu comme étant celui de feu S. M. l'Empereur du Mexique, Ferdinand-Maximilien, archiduc d'Autriche.

« L'identité du corps ayant été ainsi constatée, le cercueil a été refermé.

« Le grand-maître de la cour a ensuite remis la clef du cercueil au secrétaire pour qu'elle soit déposée au trésor de la couronne.

« Sur quoi le présent protocole a été lu, puis certifié conforme par les membres de la commission. »

Disons un mot maintenant des volontaires de nationalités diverses qui s'étaient enrôlés sous les drapeaux de Maximilien.

La plupart arrivèrent en Europe dans un lamentable état. Pour en citer un exemple, on en vit environ deux cents arriver le dimanche 29 novembre à la gare Saint-Lazare, par le train venant de Cherbourg : la plupart étaient Allemands, quelques-uns Belges. Un témoin oculaire, M. Jules Demen, a décrit ainsi leur triste aspect : « A peine vêtus de haillons sordides, la barbe inculte, tous exténués; les uns coiffés d'immenses chapeaux, les autres tête nue; ceux-ci affublés de couvertures de cheval, ceux-là couverts d'un lambeau d'uniforme; des souliers troués, des vestes déchiquetées : — bref, comme extérieur et moins la gaieté, une tribu de Zingaris harassés.

« Ajoutez à ces tristesses premières, et brochant sur le tout, une vingtaine, sinon plus, de blessés pendus au bras d'un camarade ou pliés sur des béquilles de hasard. L'un a une jambe de bois, mais si grossière qu'on peut la croire construite par le plus inintelligent et le plus maladroit des charrons; cet appareil doit être un nouveau martyre infligé au pauvre diable qui le porte; un autre a les deux bras de moins et les yeux crevés! C'était un spectacle navrant.

« Ces malheureux ont été reçus à leur arrivée par un sergent de chasseurs et un sergent de ville. Il fut assez difficile de s'entendre à en juger par cette phrase de l'agent : « Pas commode à conduire un troupeau de moutons comme celui-là. » Pourtant, grâce à l'intervention d'un individu en mac-farlane et en gants de peau, qui semblait le berger de ce « troupeau », on finit par prendre un parti; le militaire avait d'ailleurs des ordres précis : diriger immédiatement les volontaires à la gare de Strasbourg pour qu'ils pussent partir par le train de sept heures. Quand le mac-farlane eut compris cette consigne, il ajouta : « Mais, pour les officiers même, vous n'avez pas de logements? » Et le chasseur répondit : « Pour personne! Il faut que tout le monde parte à sept heures. »

« Et la triste colonne se mit en marche.

« Dans la rue d'Amsterdam, la boutique d'un marchand de vins était ouverte. Une vingtaine de volontaires s'y précipitèrent. Deux ou trois, les plus riches, burent un doigt d'eau-de-vie : les autres, après avoir longuement cherché dans leurs

poches, trouvaient un sol ou deux qu'ils tendaient au débitant. Le débitant encaissait le sou et versait... un verre d'eau pure !

« Quelques minutes après, le détachement disparaissait dans les profondeurs de la rue Saint-Lazare, et les balayeurs s'arrêtaient presque effrayés devant cette cohorte de spectres étranges et déguenillés, ne sachant que penser ; et les sergents de ville eux-mêmes semblaient, alors qu'ils croisaient deux ou trois retardataires éclopés, se consulter sur les causes qui faisaient ainsi — dans leur bonne ville de Paris — circuler aux heures noires et silencieuses ces aventuriers. »

Terminons par quelques lignes consacrées à l'infortunée impératrice Charlotte. Malgré les soins du docteur Illets, elle ne recouvra pas la raison. Elle était installée au château de Miramar, au mois de juillet 1867, lorsqu'elle y reçut la visite de la reine des Belges. En revoyant tout à coup sa belle-sœur, après neuf mois d'isolement complet, l'impératrice Charlotte n'exprima d'abord d'autre sentiment que la surprise ; craignant sans doute de n'apprendre que trop tôt la perte irréparable qu'elle venait de faire, elle ne demanda pas même, dans cette première rencontre, de nouvelles de l'empereur Maximilien ; elle paraissait étudier attentivement le jeu de la physionomie de la reine pour y lire quelque signe de crainte ou d'espoir.

La reine ne s'était vêtue que de demi-deuil, de peur d'impressionner trop vivement la malade ; mais celle-ci ayant, le lendemain, aperçu de sa fenêtre la livrée de Sa Majesté belge tout habillée de noir, elle comprit aussitôt l'étendue de son malheur, sans pourtant manifester sa profonde émotion autrement que par une tristesse d'autant plus navrante qu'elle restait muette.

Un célèbre aliéniste belge, le docteur Bolkens, directeur de l'asile de Gheel, ayant recommandé un traitement nouveau, il fut décidé que l'impératrice Charlotte serait transférée en Belgique. Elle quitta Trieste le 30 juillet par un train spécial, qui se composait d'un premier wagon de bagages, d'un second de 1<sup>re</sup> classe, où se trouvent des administrateurs du chemin de fer ; d'un troisième de 2<sup>e</sup> classe renfermant les domestiques et femmes de chambre ; d'un wagon de 2<sup>e</sup> classe, transformé, où se trouvaient l'impératrice et la reine des Belges ; enfin d'un quatrième wagon avec des employés du chemin de fer.

Le wagon de l'impératrice était divisé en trois compartiments ; le premier était occupé par le docteur Bolkens ; celui du milieu, dont les fenêtres étaient couvertes d'épais rideaux, et qui contenait un lit de repos, formait le salon de l'impératrice et de la reine des Belges ; dans le troisième était installée une femme de chambre.

Les employés du chemin de fer avaient reçu l'ordre de ne pas sonner, tant à l'arrivée aux stations que pendant les temps

d'arrêt et au départ du train spécial, et il ne devait rester dans la gare que l'agent de service.

A la station de Hetzendorf, près Vienne, où le train arriva le 31 juillet à neuf heures du matin, la reine des Belges sortait un moment du wagon pour saluer quelques dames qui l'attendaient au passage ; elle leur donna l'assurance que l'impératrice se trouvait bien et qu'elle supportait sans peine les fatigues du voyage.

La reine des Belges portait un costume de voyage très-simple, un chapeau de paille, une robe de soie grise et un châle léger.

Après un temps d'arrêt de quelques minutes, le train se remit en route pour Penzing par le chemin de fer de ceinture ; puis, de là, il repartit à dix heures sept minutes pour Bruxelles, par la route de Passau.

Le but du voyage était le château de Tervueren, qu'on avait disposé pour recevoir l'impératrice Charlotte. Cette résidence de Tervueren, bâtie en 1817 pour le prince d'Orange, occupe une hauteur qui domine le parc et le bourg de Tervueren, et la façade principale regarde la chaussée conduisant à Louvain. Elle a coûté 794,000 francs.

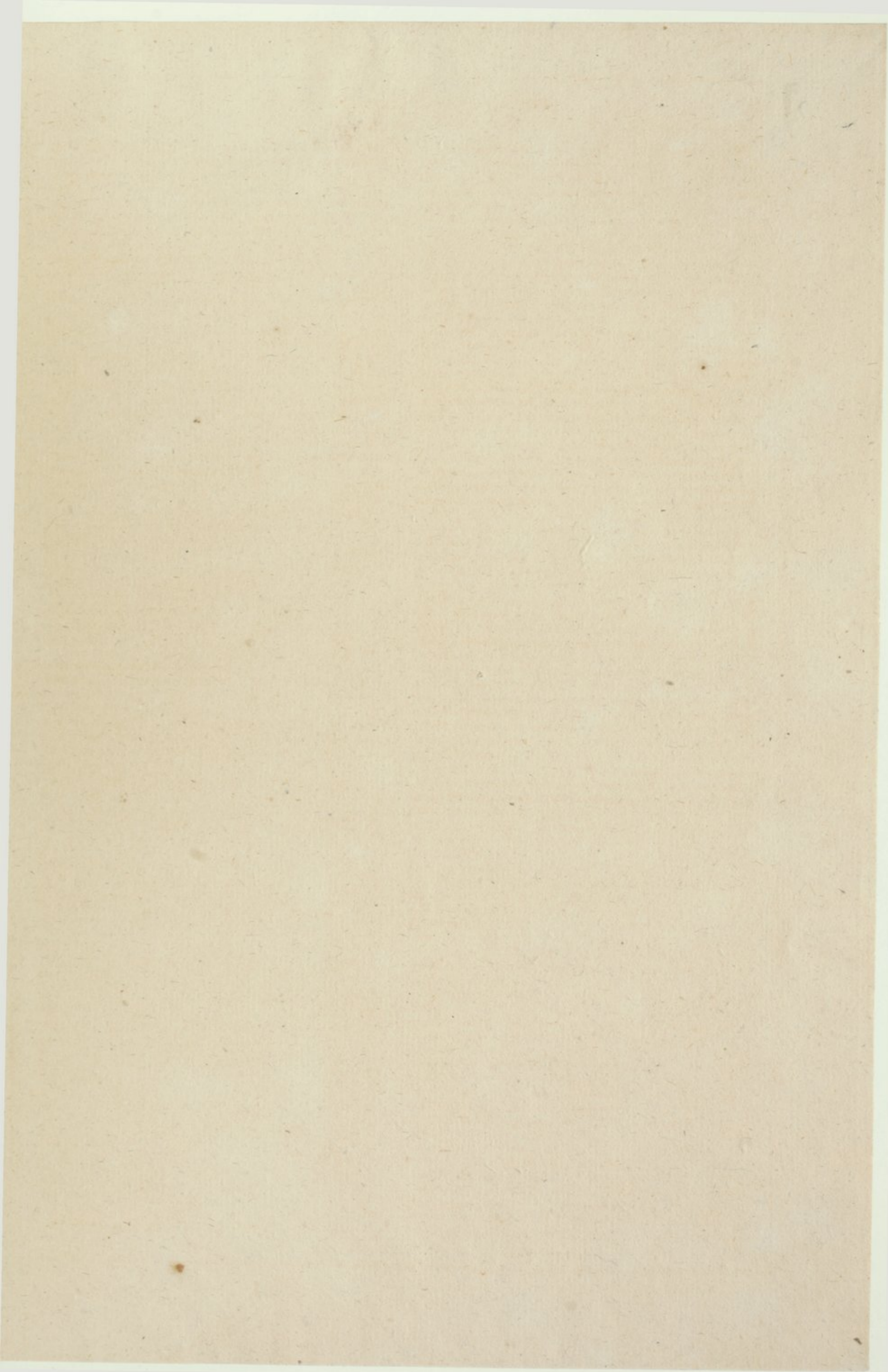
Le château n'est pas bien remarquable au point de vue architectonique, mais il est construit dans une admirable situation, et la distribution intérieure est excellente. Un porche surmonté par six colonnes ioniques décore la façade ; on y arrive par deux rampes douces. Cinq portes d'entrée s'ouvrant sur le porche donnent accès à l'intérieur. Au-dessus de ces portes règne un remarquable bas-relief représentant la *Chasse de Calydon*, une des premières œuvres du célèbre sculpteur Rude.

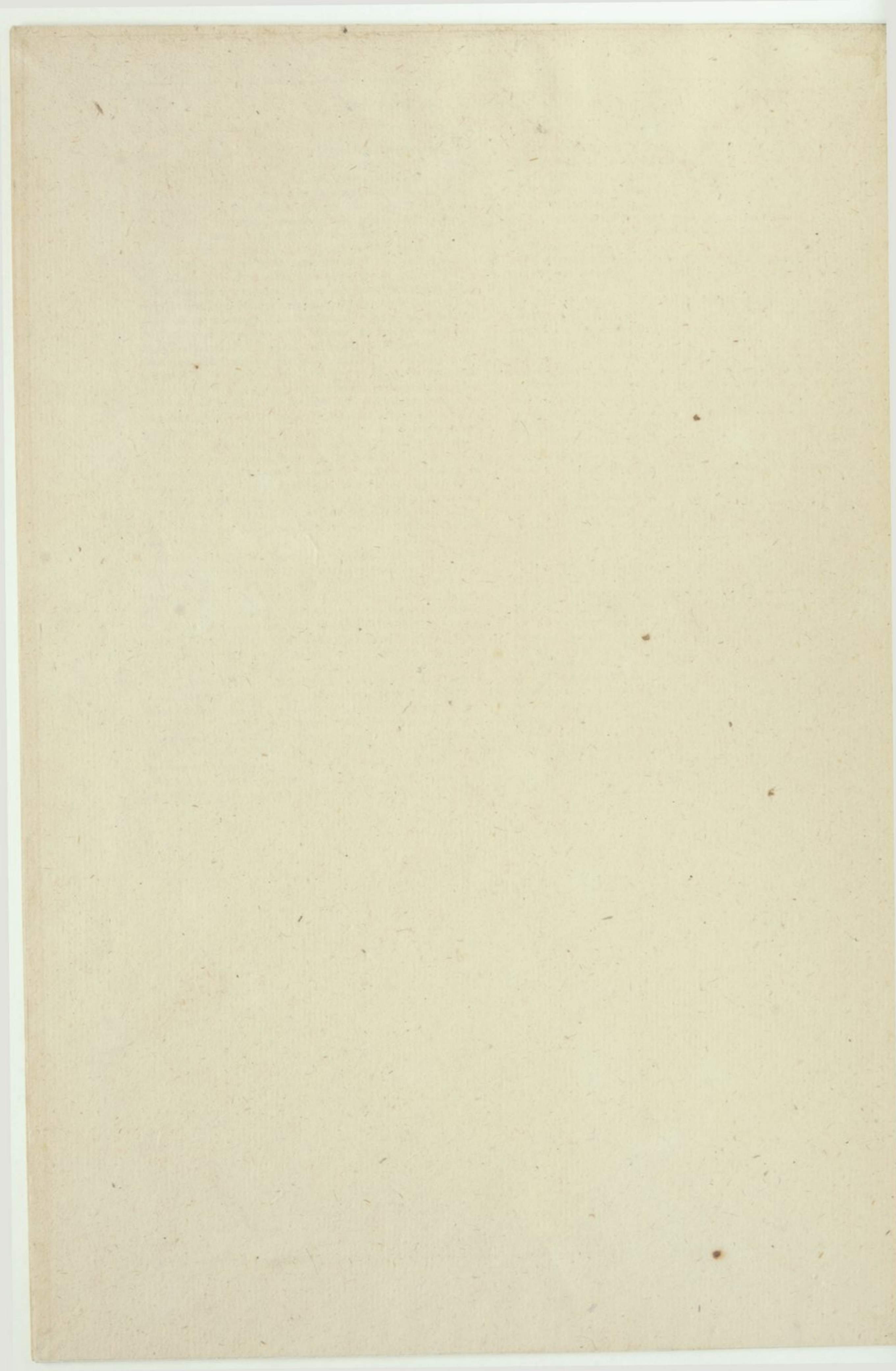
Tous les grands appartements sont au rez-de-chaussée. Un salon circulaire à l'italienne, qui occupe le centre du bâtiment, reçoit le jour par un lanterneau du plafond construit en coupole. Depuis le parquet jusqu'à la hauteur du premier étage, les murs sont revêtus de stuc blanc poli ; plus haut règne une imposte, que décorent huit bas-reliefs de Rude, retraçant des épisodes de la vie d'Achille.

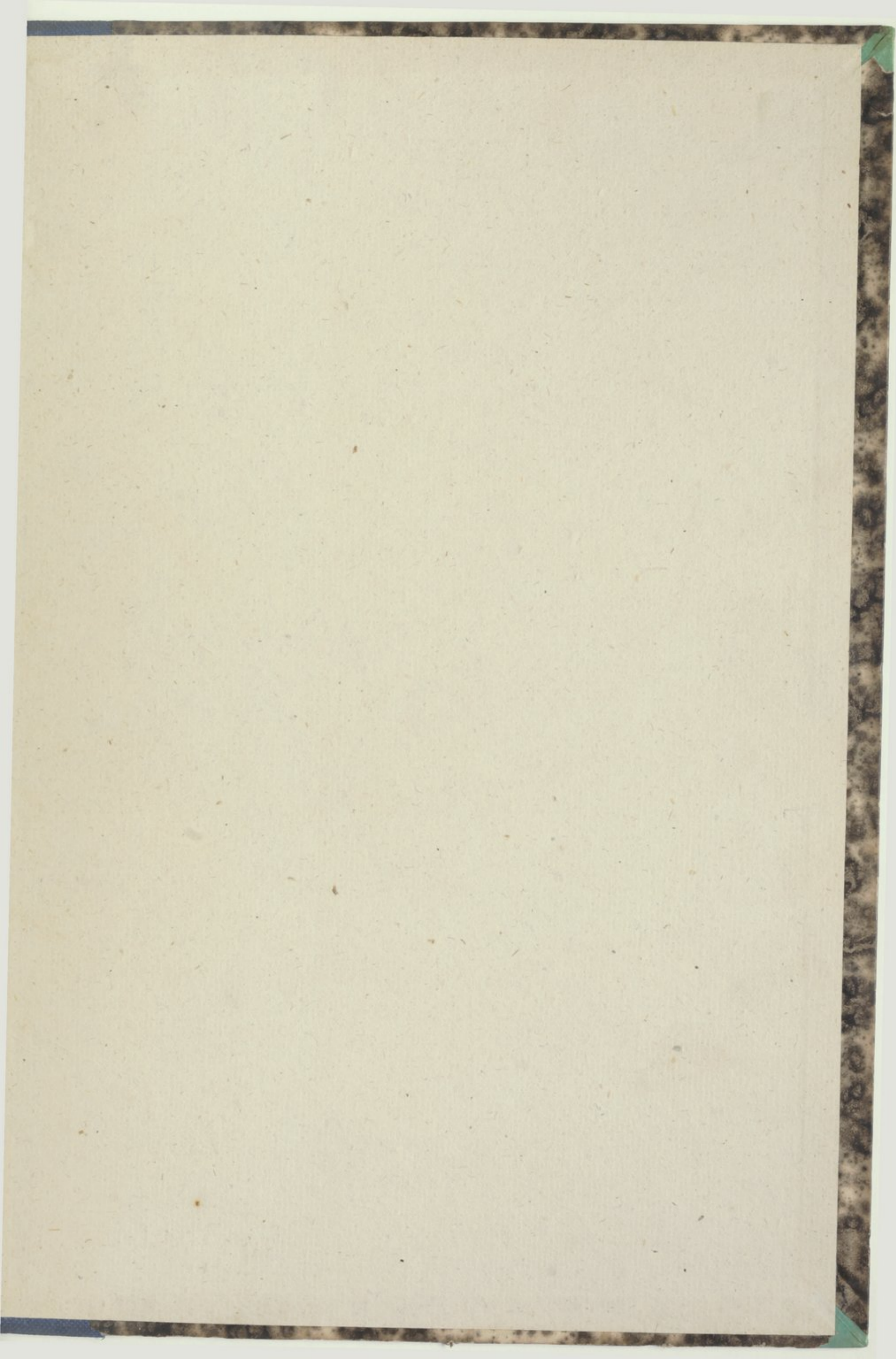
Les murs de la salle à manger sont revêtus d'albâtre rouge fleuri, provenant d'une carrière du Luxembourg ; sur la cheminée est placée une glace sans tain, à travers laquelle on aperçoit le grand étang du parc, et une partie du village. La cheminée de l'appartement qu'occupait la princesse d'Orange a pour ornement une mosaïque d'Italie, représentant sur un fond noir des fruits, des fleurs et des oiseaux.

C'est dans la soirée du 31 juillet, que l'impératrice Charlotte prit possession de cette demeure qu'elle n'a plus quittée depuis.

FIN.







BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE



3 7531 04148829 8